

# Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté™ Togo

Mark Schreiner et Jean Paul Sossou

15 décembre 2017

This document is in English at [SimplePovertyScorecard.com](http://SimplePovertyScorecard.com).

Ce document en Français est disponible sur [SimplePovertyScorecard.com](http://SimplePovertyScorecard.com)

## Résumé

L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté (*Simple Poverty Scorecard® poverty-assessment tool*) estime la probabilité qu'un ménage du Togo ait des dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné. Ladite grille utilise 10 indicateurs peu coûteux tirés du Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être réalisée en 2015. La grille peut être administrée au ménage en plus ou moins dix minutes. La précision est établie pour une gamme de seuils de pauvreté. La grille est un moyen pratique que les programmes qui s'intéressent à l'amélioration de pauvreté au Togo peuvent utiliser aux fins d'estimer le taux de pauvreté de leurs participants, suivre l'évolution du taux de pauvreté dans le temps, et segmenter leurs participants afin de leur offrir des services différenciés.

## Remerciements

Ce travail a été financé par la Facilité pour la Microfinance Responsable. Les données de base ont été fournies par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques du Togo. Nous tenons à remercier Frank Akoly Gentry, Amèlia Greenberg, Félicien Donat Edgar Townan Accrombessy, Teddy Ekoue-Kouvahey, et Tchilabalo Telou. "Grille de Notation de la Pauvreté" is a Trademark (and "Simple Poverty Scorecard" is a Registered Trademark) of Microfinance Risk Management, L.L.C. Copyright © 2017 Microfinance Risk Management.

## Auteur

Mark Schreiner est le Directeur—et Jean Paul Sossou est Ingénieur Statisticien Economiste, Consultant Sénior—du cabinet Microfinance Risk Management, L.L.C. Mark Schreiner est aussi Chercheur Sénior au Center for Social Development, Washington University in St. Louis.

## Outil d'Évaluation de la Pauvreté « Grille de Notation de la Pauvreté™ »

Code ID de l'entrevue :		<u>Nom et prénoms</u>	<u>Référence d'identité</u>
Date de l'entrevue :		Participant :	
Pays :	TGO	Agent :	
Grille :	001	Agence :	
Poids d'échantillonnage :		Effectif des membres du ménage :	

Indicateur	Réponses	Notes <i>Score</i>
1. Combien de membres le ménage compte-t-il ?	A. Sept ou plus	0
	B. Six	9
	C. Cinq	16
	D. Quatre	18
	E. Trois	18
	F. Deux	29
	G. Un	35
2. Tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquentent-ils actuellement une école ?	A. Non	0
	B. Oui	4
	C. Pas de membres de 6 à 18 ans	6
3. Quel est le principal matériau des murs de la maison ?	A. Terre battue/banco/brique non cuite, semi dure, tôles, planche, branchages/claies/natte/bambou, ou autre	0
	B. Parpaing/briques cuites ou stabilisées, ou pierres	5
4. Quel type d'aisance utilise le ménage ?	A. Dans la nature	0
	B. Fosse sèche (publique ou privée), latrine non couverte, ou autre	3
	C. WC avec chasse d'eau (public ou privé)	8
5. Quel est le principal mode d'éclairage que vous utilisez dans le ménage ?	A. Lampion à pétrole, bougies, ou autre	0
	B. Lampe torche	6
	C. Lampe tempête, lampe à gaz, électricité, groupe électrogène, ou énergie solaire	12
6. Le ménage possède-t-il des chaises ou tables ?	A. Non	0
	B. Oui	6
7. Le ménage possède-t-il un lit ?	A. Non	0
	B. Oui	5
8. Le ménage possède-t-il un téléviseur ?	A. Non	0
	B. Oui	6
9. Le ménage possède-t-il une moto, motocyclette, ou voiture à usage non commercial ?	A. Non	0
	B. Oui	13
10. Le ménage possède-t-il un téléphone mobile (portable) ?	A. Non	0
	B. Oui	4

## Feuille de Travail : Membres du Ménage, Âge, et Fréquentation à l'École

Commencez à remplir en premier l'en-tête ; ce faisant, mentionnez le code identifiant unique de l'entrevue (si disponible), la date de l'entrevue, et le poids d'échantillonnage du ménage (si disponible). Puis, enregistrez les prénoms et noms et la référence d'identité du participant (qui peut ne pas être l'enquêté), de l'agent de terrain en charge du participant (qui peut être différent de vous, l'agent enquêteur), et celle de l'agence/point de service de l'organisme avec lequel le participant est en relation.

Ensuite, lire à l'enquêté : *S'il vous plaît, dites-moi les prénoms ou sobriquets et les âges de tous les membres du ménage, en commençant par le chef. Le ménage est un ensemble de personnes [ou une seule personne], apparentées ou non, partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé le chef de ménage et dont les ressources ou les dépenses sont généralement communes. Elles habitent le plus souvent sous le même toit, dans la même cour, ou la même concession.*

Notez le prénom/sobriquet et l'âge de chaque membre. Connaitre l'âge précis d'un membre importe seulement si son âge réel est proche 6 ou 18 ans. Notez l'effectif des membres à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : », et encerclez la réponse appropriée pour le premier indicateur.

Pour chaque membre âgé de 6 à 18 ans, demandez si il/elle fréquente actuellement une école, et notez la réponse. Encerclez la réponse du deuxième indicateur. Marquez « C. Pas de membres de 6 à 18 ans » s'il n'y a aucun membre de 6 à 18 ans. Marquez « B. Oui » s'il y a des membres de 6 à 18 ans et tous fréquentent une école. Marquez « A. Non » s'il y a des membres de 6 à 18 ans et au moins l'un d'entre eux ne fréquente pas l'école.

N'oubliez pas de consulter le « Guide d'Entrevue » pour avoir plus de détails.

Prénom (ou sobriquet)	Quel âge a [NOM] ?	Si [NOM] a de 6 à 18 ans, est-ce que il/elle fréquente actuellement l'école ?		
1. (Chef)		<6 ou >18	Non	Oui
2.		<6 ou >18	Non	Oui
3.		<6 ou >18	Non	Oui
4.		<6 ou >18	Non	Oui
5.		<6 ou >18	Non	Oui
6.		<6 ou >18	Non	Oui
7.		<6 ou >18	Non	Oui
8.		<6 ou >18	Non	Oui
9.		<6 ou >18	Non	Oui
10.		<6 ou >18	Non	Oui
11.		<6 ou >18	Non	Oui
12.		<6 ou >18	Non	Oui
13.		<6 ou >18	Non	Oui
<b>Effectif des membres :</b>	—	—		

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :  
Seuils de pauvreté nationaux**

Score	Probabilité de pauvreté (%)			
	Nationaux (def. 2015)			
	Alimentaire	100%	150%	200%
0–18	69,7	95,3	97,6	99,9
19–22	51,9	84,0	90,9	95,6
23–26	48,3	78,5	88,9	92,4
27–30	37,9	77,1	87,5	92,4
31–34	32,1	66,9	87,4	92,4
35–38	28,0	66,9	87,3	92,4
39–41	24,0	60,8	85,3	92,4
42–45	20,9	56,6	82,4	92,4
46–48	19,2	49,8	81,6	92,4
49–52	13,3	48,4	73,6	91,8
53–55	7,2	46,5	70,5	89,4
56–58	5,6	28,8	58,2	82,9
59–63	5,6	27,4	54,5	75,9
64–65	5,6	27,4	54,5	75,9
66–68	4,9	18,2	52,4	75,9
69–72	4,0	13,9	31,8	52,7
73–76	2,3	8,9	31,8	50,9
77–82	0,6	5,2	25,7	48,7
83–100	0,3	1,5	9,4	24,6

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :  
Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011**

Score	Probabilité de pauvreté (%)							
	Intl. 2005 PPA (def. 2015)				Intl. 2011 PPA (def. 2015)			
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
0-18	87,4	96,0	99,2	99,9	87,4	97,6	99,9	100,0
19-22	77,9	90,1	92,8	99,9	78,5	90,9	99,9	100,0
23-26	75,1	87,6	89,8	99,9	76,1	88,9	99,2	100,0
27-30	64,9	87,3	89,8	99,1	64,9	87,3	96,1	100,0
31-34	55,3	85,0	89,8	98,8	55,3	85,6	96,1	100,0
35-38	52,4	83,8	89,2	98,6	53,2	84,7	96,1	100,0
39-41	50,2	78,2	88,3	98,6	51,7	84,4	96,1	100,0
42-45	46,8	75,4	86,4	98,6	47,1	79,4	96,1	100,0
46-48	35,5	74,6	86,1	98,6	35,5	78,1	96,1	100,0
49-52	30,5	65,8	82,3	98,6	31,6	68,5	96,1	100,0
53-55	26,0	59,5	77,2	95,7	27,6	64,8	92,1	100,0
56-58	15,8	48,4	66,7	92,9	17,8	53,0	90,2	99,6
59-63	15,8	44,9	62,0	92,7	17,8	49,0	87,8	99,4
64-65	15,8	44,9	62,0	92,6	17,8	49,0	87,8	99,4
66-68	11,0	42,1	62,0	92,6	11,7	46,6	86,1	99,4
69-72	7,1	22,9	36,9	82,5	8,0	29,2	68,7	99,4
73-76	4,9	22,5	35,9	81,5	5,0	28,5	65,0	99,4
77-82	2,8	18,2	32,4	78,3	3,5	24,3	57,1	99,0
83-100	1,1	2,3	8,4	52,7	1,4	3,6	29,9	98,0

**Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté :**  
**Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles**

Score	Probabilité de pauvreté (%)					
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2015)				
		20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
0-18	75,1	64,9	77,2	93,9	95,3	99,2
19-22	56,7	45,8	69,9	83,1	85,7	92,7
23-26	50,0	40,8	69,1	77,7	81,5	89,6
27-30	44,1	26,8	57,8	72,1	80,6	89,6
31-34	34,2	24,2	53,2	57,3	74,8	89,6
35-38	30,7	20,0	46,7	57,3	73,9	89,2
39-41	29,6	15,1	44,8	56,0	69,0	88,3
42-45	22,2	12,5	37,3	50,4	64,2	86,4
46-48	20,0	12,0	29,5	42,1	55,8	86,1
49-52	12,1	8,5	27,7	38,2	50,6	80,5
53-55	7,0	4,4	23,5	33,7	48,9	77,2
56-58	5,2	2,8	12,9	21,1	34,0	66,6
59-63	5,2	2,7	12,9	20,6	31,5	61,8
64-65	5,2	2,6	12,9	20,6	31,5	61,8
66-68	4,4	2,6	7,7	15,0	21,3	61,8
69-72	4,0	2,6	4,7	12,4	16,6	36,5
73-76	0,8	0,7	3,4	6,6	15,1	35,8
77-82	0,4	0,4	1,5	4,3	9,9	32,3
83-100	0,2	0,2	0,7	1,4	1,5	8,4

# Outil d'Évaluation de la Pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté™ Togo

## 1. Introduction

Les programmes de lutte contre la pauvreté au Togo peuvent utiliser l'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté pour estimer les taux de pauvreté d'une population à un instant donné, suivre les variations du taux de pauvreté entre deux instants donnés, et segmenter les participants pour leur appliquer des traitements différenciés.

L'approche directe d'évaluation de la pauvreté via les enquêtes sur la consommation et les conditions de vie des ménages est difficile et coûteuse. Le Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bien-être du Togo de 2015 (QUIBB) réalisée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques du Togo (INSEED) en est un exemple. Le questionnaire—qui tient sur 80 pages—comprend environ 750 questions dont plusieurs ont un certain nombre de questions suivantes, et dont plusieurs questions étaient posées à plusieurs reprises (par exemple, pour chacun des membres de ménage, chaque écolier/élève/étudiant, chaque parcelle de terre, chaque espèce d'animaux d'élevage, chaque culture agricole, ou chaque bien durable).

Par rapport à l'approche directe, l'approche indirecte adoptée par la grille est simple, rapide, et peu coûteuse. Elle est développée à partir de dix indicateurs (tels

que : « Quel est le principal matériau des murs de la maison ? » et « Le ménage possède-t-il un lit ? ») avec lesquels sont construits un *score* corrélé avec le statut socioéconomique du ménage obtenu à partir du QUIBB de 2015.

La grille est différente de « *proxy means tests* » (outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage, Coady, Grosh et Hoddinott, 2002). Cette différence réside en ce qu'elle est transparente, est à la portée de tous,<sup>1</sup> et est adaptée aux objectifs et aux moyens non pas des gouvernements mais plutôt des organisations locales de lutte contre la pauvreté. Les options généralement usitées par de telles organisations pour évaluer le statut de pauvreté sont habituellement bruts (telles que les règles basées sur la possession des terres ou sur la nature et la qualité de l'habitation) ou subjectives et relatives (tel que « *participatory wealth ranking* », la classification par une approche participative du niveau de richesse d'un ménage, réalisée par des enquêteurs qualifiés). Les estimations de pauvreté via ces approches peuvent s'avérer onéreuses, leur précision/biais est inconnue, et elles ne sont pas comparables d'une organisation à une autre, d'une région à une autre, ni d'une période à une autre.

La grille peut être utilisée pour estimer la proportion des participants d'un programme qui sont en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, comme par exemple le seuil national de pauvreté du Togo. Les partenaires de l'USAID au Togo qui œuvrent pour la promotion de la micro entreprise peuvent utiliser la grille avec le seuil de

---

<sup>1</sup> L'outil d'évaluation de la pauvreté de la marque Grille de Notation de la Pauvreté du Togo n'est de quelque manière que ce soit un bien public. Ses droits d'auteurs sont détenus par Microfinance Risk Management, L.L.C.

\$1,90/jour PPA 2011 pour évaluer la proportion de leurs bénéficiaires qui sont « très pauvres ».<sup>2</sup> Les programmes peuvent aussi l'utiliser pour estimer la variation annuelle du taux de pauvreté. Dans tous ces cas, la grille représente un outil objectif qui est basé sur les dépenses de consommation des ménages participants au programme. Etant entendu qu'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages reste coûteuse même pour l'Etat, certaines organisations locales de lutte contre la pauvreté pourraient cependant avoir la capacité d'implémenter un outil d'évaluation de la pauvreté qui est peu coûteux et qui servirait à contrôler le taux de pauvreté au sein de leurs participants et (si désiré) segmenter les participants pour leur appliquer des services différenciés.

L'approche statistique utilisée pour l'élaboration de la grille n'est pas complexe et vise à être comprise par les non spécialistes. Après tout, si les dirigeants d'organismes doivent se décider à adopter la grille et à l'utiliser dans leur processus de prise de décision, il faudrait au prime abord qu'ils se convainquent de son efficacité. En effet, la transparence et la simplicité de la grille favorisent la confiance en son utilité. Convaincre les dirigeants est vraiment important ; les « outils d'approximation des ressources des ménages pour réaliser le ciblage » et les régressions sur les « déterminants de la pauvreté » existaient depuis des décennies, mais elles sont rarement utilisées par les programmes locaux de lutte de contre la pauvreté pour formuler des décisions. Ceci n'est pas dû au fait qu'elles ne fonctionnent pas mais parce

---

<sup>2</sup> L'USAID définit un ménage *très pauvre* si sa dépense de consommation journalière par tête est inférieure au seuil le plus élevé entre le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (XOF474, Tableau 1) et le seuil (XOF336) qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national de pauvreté.

qu'elles sont souvent présentées (quand elles sont présentées) comme des coefficients provenant des tableaux de régression qui sont incompréhensibles des potentiels utilisateurs (avec des libellés des indicateurs comme « LGHHSZ\_2 » qui sont de signification mystérieuse) et des notes négatives avec beaucoup de décimaux. Grâce au phénomène lié à l'efficacité de la prédiction des grilles connu sous le nom de « *flat maximum* », les méthodes simples et transparentes de construction des grilles sont habituellement presque aussi exactes que les méthodes plus complexes et opaques (Schreiner, 2012a ; Caire et Schreiner, 2012).

Au-delà de son coût moindre et de sa transparence, l'approche technique de la grille est innovatrice. Cette innovation réside en la façon dont les *scores* sont associés aux probabilités de pauvreté, en l'accent qui est mis sur les tests d'efficacité de la grille, et en la manière dont les formules de calcul des écarts types sont obtenues. Bien que les tests d'efficacité soient simples et banals en analyse statistique pour les académiciens et dans la sphère des grilles pour l'estimation du risque de défaillance des emprunteurs des institutions financières, ils ont rarement été utilisés dans le cas d'un outil d'évaluation de la pauvreté.

La grille est basée sur les données du QUIBB de 2015 organisée par l'INSEED du Togo. Les indicateurs qui figurent dans la grille ont été sélectionnés suivant les critères ci-après :

- Peu coûteux à collecter, facile à répondre, et vérifiable
- Fortement corrélé à la pauvreté
- Susceptible de changer dans le temps suivant la variation du statut de pauvreté
- Applicable à toutes les régions du Togo

Toutes les notes liées à chacun des indicateurs de la grille sont des entiers naturels. Le total de ces notes (c'est-à-dire, le *score*) varie de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Pendant environ dix minutes, des agents même non spécialistes peuvent recueillir les données sur le terrain et calculer les *scores* sur la même feuille du questionnaire.

La grille peut être utilisée pour faire trois estimations fondamentales. Premièrement, elle peut évaluer la « probabilité de pauvreté » d'un ménage spécifique, c'est-à-dire la probabilité que le ménage ait des dépenses de consommation par équivalent adulte ou par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

Deuxièmement, la grille permet d'estimer le taux de pauvreté d'une population de ménages à un instant donné. Cette estimation s'obtient en faisant la moyenne des probabilités de pauvreté estimées d'un échantillon représentatif de ménages tirés de la population.

Troisièmement, la grille peut estimer la variation annuelle du taux de pauvreté d'un groupe de ménages. Calculé à partir de deux échantillons indépendants

représentatifs de la même population entre deux instants, ce taux est l'écart entre la probabilité moyenne de pauvreté estimée de l'échantillon de *base* et celle de l'échantillon de *suivi*, divisé par le temps (exprimé en années) écoulé entre la date moyenne des interviews au niveau de l'échantillon de *base* et celle au niveau de l'échantillon de *suivi*.

Calculé à partir d'un seul échantillon de ménages où chaque ménage a été noté deux fois, l'estimation de la variation annuelle du taux de pauvreté est la somme de l'écart en probabilité de pauvreté estimée entre la date de l'interview de *base* et celle de l'interview de *suivi* de chaque ménage, divisé par la somme des temps (exprimés en années) écoulés entre les deux dates d'interviews de chaque ménage (Schreiner, 2014a).

La grille peut aussi être utilisée pour segmenter les participants et leur offrir des traitements différenciés. Afin d'aider les dirigeants à choisir les points de coupure (c'est-à-dire, le *score* maximum à obtenir pour être ciblé) appropriés pour l'atteinte des objectifs de leurs organisations, plusieurs mesures de l'efficacité du ciblage sont rapportées pour une variété de points de coupure possibles.

Ce document présente une grille unique dont les indicateurs et les scores y associés ont été obtenus à partir des données issues du QUIBB de 2015 et en considérant le seuil national de pauvreté du Togo. Les *scores* obtenus à partir de cette seule grille ont été étalonnés avec ces mêmes données pour déterminer les probabilités de pauvreté suivant 18 seuils de pauvreté.

La grille a été construite en se basant sur les données des trois cinquièmes de l'ensemble des ménages du QUIBB de 2015. Les données de ces même trois cinquièmes

des ménages du QUIBB de 2015 ont servi aussi à convertir les *scores* en probabilités de pauvreté suivant 18 seuils de pauvreté. Les données des deux cinquièmes restants de l'ensemble des ménages ont servi à la validation de l'efficacité de cette grille du point de vue de l'estimation des probabilités de pauvreté, des taux de pauvreté de population à un point du temps, et de la segmentation des participants.

Etant donné les hypothèses de leur construction, tous les trois estimateurs de la grille (la probabilité de pauvreté d'un ménage, le taux de pauvreté d'une population à un point du temps, et la variation annuelle du taux de pauvreté d'une population) sont non biaisés. C'est-à-dire, leurs estimations correspondent en moyenne aux valeurs observées dans des échantillons répétés quand ils (les estimateurs) sont construits (et appliqués) à partir d'une même population au sein de laquelle les relations entre les indicateurs de la grille et la pauvreté restent inchangées. Comme tous modèles prédictifs, la grille est construite à partir d'un seul échantillon et est ainsi biaisée dans une certaine mesure quand elle est appliquée (comme c'est le cas dans ce document) à l'échantillon de validation. De plus des erreurs apparaissent si elle est appliquée (en pratique) à une autre population ou quand elle est appliquée après 2015 (puisque les relations entre les indicateurs et la pauvreté changent suivant le temps).<sup>3</sup>

---

<sup>3</sup> D'importants exemples incluent les échantillons représentatifs de la population à une date après 2015 et des sous-échantillons non-représentatifs de la population nationale (Schreiner, à paraître ; Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009).

Ainsi, bien que l'estimation de la pauvreté par l'approche indirecte soit peu coûteuse par rapport à celle par l'approche d'une enquête directe, elle est en pratique aussi biaisée. (Les valeurs observées par l'approche de l'enquête directe sont considérées sans erreur, ignorant l'erreur liée à la variation d'échantillonnage). Des erreurs apparaissent parce que la grille suppose nécessairement que la relation future entre les indicateurs et la pauvreté dans toutes les sous populations sera conforme à celle révélée par les données utilisées dans la construction de la grille. Naturellement, cette hypothèse—inévitable dans l'usage des grilles prédictives—n'est valide qu'en partie.

L'erreur moyenne—l'écart entre les estimations des taux de pauvreté obtenues par de la grille et les taux de pauvreté observés pour 100% du seuil national de pauvreté lorsqu'on utilise 1 000 échantillons *bootstrap* de  $n = 16\ 384$  tirés de l'échantillon de validation—est de +0,7 point de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues au niveau des 18 seuils de pauvreté est d'environ 0,7 point de pourcentage, et la valeur maximale des erreurs absolues à travers tous les seuils de pauvreté est de 1,5 point de pourcentage. Ces erreurs d'estimation sont dues à la variation d'échantillonnage, et non au biais ; l'erreur moyenne devrait être égale à zéro si le QUIBB de 2015 allait être répétée plusieurs fois et divisées en sous échantillons avant que tout le processus de construction et de validation de la grille soit repris.

Pour  $n = 16\ 384$ , les intervalles de confiance à 90 pour cent des estimations sont de  $\pm 0,6$  point de pourcentage ou moins. Pour  $n = 1\ 024$ , les intervalles de confiance à 90 pour cent sont de  $\pm 2,5$  points de pourcentage ou moins.

La section 2 ci-dessous décrit les données et les seuils de pauvreté. Les sections 3 et 4 décrivent le processus d'élaboration de la grille et présentent des directives pratiques pour son implémentation. Les sections 5 et 6 expliquent comment obtenir l'estimation des probabilités de pauvreté des ménages et des taux de pauvreté des populations en un instant donné. La section 7 présente l'estimation de la variation annuelle des taux de pauvreté des populations. La section 8 discute du ciblage. La section 9 compare la grille présentée dans ce document avec des études similaires sur le Togo. La dernière section est la conclusion.

Le « Guide d'Entrevue » (placé après la Bibliographie) indique comment les questions doivent être posées (et comment les réponses doivent être interprétées) de façon à mimer aussi étroitement que possible les pratiques du QUIBB de 2015 du Togo. Ce « Guide » (et la « Feuille de Travail ») fait partie intégrante de l'outil de la Grille de Notation de la Pauvreté du Togo.

## 2. Données et seuils de pauvreté

Cette section présente les données utilisées pour construire et valider la grille et la définition de la *pauvreté* de 2015 du Togo. Elle présente aussi les 18 seuils de pauvreté suivant lesquels les *scores* ont été calibrés/étalonnés.

### 2.1 Données

Les indicateurs et les notes de la grille sont sélectionnés (construits) à partir des données d'un échantillon aléatoire représentant les trois cinquièmes de l'ensemble des 2 335 ménages du QUIBB de 2015. Le QUIBB de 2015 est la plus récente enquête nationale sur la consommation au Togo.

Les données de ces trois cinquièmes de l'ensemble des ménages du QUIBB de 2015 qui ont servi à la construction de la grille ont été aussi utilisées pour associer (calibrer/étalonner) les *scores* aux probabilités de pauvreté suivant tous les seuils de pauvreté.

Les données des deux cinquièmes restants de l'ensemble des ménages du QUIBB de 2015 ont été utilisées pour tester (valider) la précision « hors échantillon de construction » de la grille ; c'est-à-dire que la précision a été testée avec les données qui ne sont pas utilisées pour la construction/étalonnage. Elles ont été aussi utilisées pour tester la précision du ciblage hors échantillon.

Les travaux de terrain du QUIBB de 2015 se sont déroulés de juillet à août 2015.<sup>4</sup> Les dépenses de consommation des ménages sont exprimées en unités de XOF par équivalent adulte ou par tête par jour au prix moyen à Lomé pendant la période des travaux de terrain du QUIBB.

## **2.2 Taux de pauvreté base ménage, base individus, et base participants**

Un *taux de pauvreté* est la proportion des unités des ménages dont la dépense totale de consommation (divisée par l'effectif des membres du ménage) est en dessous d'un seuil de pauvreté donné. L'unité d'analyse est soit le ménage lui-même ou un membre du ménage. Par définition, chaque membre d'un ménage donné a le même statut de pauvreté (ou la même probabilité de pauvreté estimée) tout comme les autres membres du ménage.

Par exemple, considérons qu'un programme offre des services à deux ménages. Le premier ménage est pauvre (sa dépense de consommation par équivalent adulte ou par tête est en dessous d'un seuil de pauvreté donné) et est constitué de trois (3) membres dont un (1) est participant au programme. Le second ménage est non pauvre et est constitué de quatre (4) membres dont deux (2) sont des participants au programme.

---

<sup>4</sup> L'INSEED (2016a, p. xv, et 2016b, p. 9) a rapporté deux différentes dates pour les travaux de terrain du QUIBB 2015: « 15 août au 05 septembre » (une période de temps cohérente avec les champs de date/temps de « fin d'interview » des données), et « juillet à août ». Ce papier a considéré la période « juillet à août ».

Les taux de pauvreté sont soit base ménage ou base individu. Si le programme définit ses participants comme étant les ménages, alors le taux de pauvreté base ménage est pertinent. Le taux de pauvreté base ménage estimé est la moyenne pondérée<sup>5</sup> des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté) des ménages qui ont des participants au programme, peu importe l'effectif des membres du ménage et peu importe l'effectif des membres du ménage qui sont participants du programme. Tous les ménages ont le même poids dans cette moyenne pondérée. Dans l'exemple, ce taux de pauvreté base ménages est  $\frac{1 \cdot 1 + 1 \cdot 0}{1 + 1} = \frac{1}{2} = 0,5 = 50$  pour cent. Dans le terme « 1 · 1 » du numérateur, le premier « 1 » est le poids du premier ménage, et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme « 1 · 0 » du numérateur, le « 1 » est le poids du second ménage, et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme « 1 + 1 » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Les poids des ménages ont été utilisés puisque l'unité d'analyse est le ménage.

Par contre, le taux de pauvreté base individu est pertinent si le programme définit toutes les personnes membres des ménages qui bénéficient de ses services comme ses participants. Pour cet exemple, le taux de pauvreté base individu est la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages

---

<sup>5</sup> Les exemples supposent un tirage aléatoire simple des ménages, ce qui induit que tous les ménages ont le même poids, qui est considéré ici égal à un (1).

participants, pondérée par la taille<sup>6</sup> (l'effectif des membres) des ménages, soit

$$\frac{3 \cdot 1 + 4 \cdot 0}{3 + 4} = \frac{3}{7} = 0,43 = 43 \text{ pour cent.}$$

Dans le terme «  $3 \cdot 1$  » du numérateur, le « 3 » est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend trois membres), et le « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme «  $4 \cdot 0$  » du numérateur, le « 4 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend quatre membres), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme «  $4 + 3$  » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses membres parce que l'unité d'analyse est le membre du ménage.

Enfin, prenons l'exemple d'un programme qui considère ses *participants* comme étant seulement les membres du ménage avec lesquels il est en relation directe. Pour cet exemple, il s'ensuit que seulement certains—mais pas l'ensemble—des membres du ménage sont comptés. Le taux de pauvreté base individu est alors la moyenne des statuts de pauvreté (ou des probabilités de pauvreté estimées) des ménages participants, pondérée par l'effectif des participants<sup>7</sup> du ménage, soit

$$\frac{1 \cdot 1 + 2 \cdot 0}{1 + 2} = \frac{1}{3} = 0,33 = 33 \text{ pour cent.}$$

---

<sup>6</sup> Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individus est l'effectif des membres de ce ménage.

<sup>7</sup> Etant donné qu'un échantillonnage aléatoire simple ait été opéré au niveau ménage, le poids d'un ménage base individu est l'effectif des participants de ce ménage au programme.

numérateur est le poids du premier ménage (puisqu'il comprend un participant), et le second « 1 » représente le statut de pauvreté (pauvre) du premier ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Dans le terme «  $2 \cdot 0$  » du numérateur, le « 2 » est le poids du second ménage (puisqu'il comprend deux participants), et le « 0 » représente le statut de pauvreté (non pauvre) du second ménage ou sa probabilité de pauvreté estimée. Le terme «  $1 + 2$  » au dénominateur est la somme des poids des deux ménages. Le poids du ménage est l'effectif de ses participants directs au programme parce que l'unité d'analyse est le participant direct au programme.<sup>8</sup>

En résumé, les taux de pauvreté estimés sont des moyennes pondérées des statuts de pauvreté (ou probabilités de pauvreté) des ménages, où—en supposant un échantillonnage aléatoire simple au niveau ménage—le poids est l'effectif des unités pertinentes du ménage. En rapportant les taux de pauvreté, les programmes devraient préciser l'unité d'analyse—ménage, membre du ménage, ou participant—et justifier la pertinence de cette unité d'analyse.

Le Tableau 1 présente les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté base ménage et base individu issues du QUIBB de 2015 pour :

- Le Togo dans son ensemble
- L'échantillon de construction/étalonnage
- L'échantillon de validation tiré du QUIBB de 2015

Le Tableau 2 affiche, pour chacune des 06 régions du Togo, les seuils de pauvreté et les taux de pauvreté base ménage et base individu par zones urbaines/rurales/tout.

---

<sup>8</sup> Si tous les ménages comprenant des participants ont chacun un participant, alors le taux de pauvreté base participant équivaut au taux de pauvreté base ménage.

Les taux de pauvreté base ménage sont rapportés parce que—comme illustré ci-dessous—ils peuvent facilement être convertis en taux de pauvreté d'autres unités d'analyse et aussi parce que l'échantillonnage est presque toujours fait au niveau ménage. C'est également pour cette raison que la grille est construite, calibrée, et validée avec les poids des ménages. Les taux de pauvreté base individu figurent aussi dans les Tableaux 1 et 2 parce que ce sont les taux calculés et communiqués par le gouvernement du Togo. De plus, les débats sociaux et les discussions de politique publique se focalisent ordinairement sur les taux de pauvreté base individu. Et l'objectif des organisations locales de lutte contre la pauvreté est d'aider les individus (pas des ménages) à améliorer leur bien-être.

## 2.3 Définitions de *la pauvreté* et des seuils de pauvreté

Le statut de pauvreté (« pauvre » ou « non pauvre ») d'un ménage dépend de la position (en-dessous ou au-dessus) de sa dépense de consommation par tête ou par équivalent adulte par rapport à un seuil de pauvreté donné. Par conséquent, la définition de la *pauvreté* est une comparaison d'un seuil de pauvreté avec une mesure de la consommation. Abdallah et Amouzouvi (2007, pp. 5–6) ont présenté la définition de la *consommation* du Togo.<sup>9</sup>

Etant donné que les organisations locales de lutte contre la pauvreté au Togo pourraient vouloir utiliser plusieurs ou différents seuils de pauvreté, les *scores* obtenus de l'unique grille ont été étalonnés suivant 18 seuils de pauvreté :

- Alimentaire
- 100% du seuil national
- 150% du seuil national
- 200% du seuil national
- \$1,25/jour PPA 2005
- \$2,00/jour PPA 2005
- \$2,50/jour PPA 2005
- \$5,00/jour PPA 2005
- \$1,90/jour PPA 2011
- \$3,20/jour PPA 2011
- \$5,50/jour PPA 2011
- \$21,70/jour PPA 2011
- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes en dessous de 100% du seuil national
- Premier quintile (20<sup>ème</sup> percentile) des dépenses de consommation
- Deuxième quintile (40<sup>ème</sup> percentile) des dépenses de consommation
- La médiane (50<sup>ème</sup> percentile) des dépenses de consommation
- Troisième quintile (60<sup>ème</sup> percentile) des dépenses de consommation
- Quatrième quintile (80<sup>ème</sup> percentile) des dépenses de consommation

---

<sup>9</sup> Le nombre de jours que couvre la mesure de la consommation annuelle du QUIBB 2015, n'est pas clair. Les chiffres annuel et journalier du seuil alimentaire de 2006 (INSEED 2016b, p. 11) impliquent 365 jours, mais les chiffres du seuil alimentaire de 2015 impliquent 360 jours. Ce papier a considéré 360 jours.

### 2.3.1 Seuil de pauvreté alimentaire

L'historique de la détermination du seuil alimentaire du Togo a commencé avec le QUIBB de 2006. Le seuil alimentaire journalier du QUIBB de 2006 est le coût d'un panier de 77 biens dans tout Togo dont la proportion relative de chacun est la même que celle de la dépense de consommation la concernant dans le QUIBB, et qui sont combinés de façon à fournir ensemble 2 400 Calories (Abdallah et Amouzouvi, 2007). Cette détermination du seuil alimentaire a suivi la méthode de coût des besoins fondamentaux de Ravallion (1998) et a pris en compte des ajustements par rapport aux différences de prix à travers les six régions du Togo.

Le QUIBB de 2011 a redéfini le seuil alimentaire comme étant égal à \$1,00 converti en XOF au taux de change moyen des 12 mois précédents les travaux de terrain du QUIBB de 2011 (INSEED, 2016b, p. 11). Ce seuil alimentaire a été aussi ajusté par rapport aux différences de prix régionaux. Le seuil alimentaire de 2011 n'est pas égal au coût du panier de biens au prix constant utilisé pour le seuil alimentaire de 2006. Ainsi les deux seuils alimentaires (2006 et 2011)—et leurs taux de pauvreté correspondants—ne sont pas comparables.

Le QUIBB de 2015 a encore redéfini le seuil alimentaire comme étant égal à \$1,00 converti en XOF au taux de change moyen des 12 mois précédents l'enquête et ajusté par rapport aux différences de prix régionaux. Ces trois seuils alimentaires (2006, 2011, et 2015) ne représentent pas le prix d'un même panier de biens au prix constant ; ainsi les taux de pauvreté obtenus à partir de chacun d'eux ne sont pas comparables.

Pour Togo dans son ensemble, le seuil de pauvreté alimentaire au prix moyen à Lomé de juillet à août 2015 est égal à XOF421 par équivalent adulte et correspond à un taux de pauvreté base ménage de 20,3 pour cent et base individu de 25,9 pourcent (Tableau 1).<sup>10</sup>

### 2.3.2 Seuils nationaux de pauvreté

Abdallah et Amouzouvi (2007) ont déterminé le seuil national (appelé d'habitude ici « 100% du seuil national ») du QUIBB 2006 en utilisant la méthode de coût des besoins fondamentaux de Ravallion (1998). En particulier, la première étape a consisté à définir le niveau de référence (seuil) de la consommation alimentaire journalière comme étant le coût d'un panier de biens alimentaires correspondant à 2 400 Calories (seuil alimentaire de 2006), comme indiqué ci-dessus.

Abdallah et Amouzouvi ont ensuite défini le seuil national (alimentaire plus non alimentaire) de 2006 comme le seuil alimentaire de 2006 auquel s'ajoute un niveau de référence de consommation non alimentaire journalière. Ce niveau de référence de consommation non alimentaire journalière est considéré comme étant le seuil alimentaire de 2006 multiplié par la proportion de la consommation non alimentaire dans la consommation totale des ménages du QUIBB de 2015 dont la consommation *totale* (pas seulement la consommation *alimentaire*) est égale à  $\pm 10$  pour cent au seuil

---

<sup>10</sup> Ce taux de 25,9 pour cent est différent de celui de 28,7 pour cent rapporté par l'INSEED (2016b, p. 23) parce que l'INSEED a par erreur comparé le seuil alimentaire de 2015 au prix de 2015 à la consommation de 2015 au prix de 2011.

alimentaire de 2006. Comme dans le cas du seuil alimentaire, le niveau de référence de consommation non alimentaire journalière a été ajusté par rapport aux différences de prix à travers les régions. Le seuil national de pauvreté (alimentaire plus non alimentaire) de 2006 est alors la somme du seuil alimentaire de 2006 et du niveau de référence de consommation non alimentaire journalière. A Lomé (pas dans tout Togo), 100% du seuil national de 2006 au prix moyen à Lomé au cours des travaux de terrain du QUIBB de 2006 vaut XOF767,78 par équivalent adulte par jour.

Pour le QUIBB de 2011, le seuil alimentaire de 2006 a été ajusté par rapport à l'inflation en le multipliant par 1,17 (le rapport entre l'Indice de Prix à la Consommation de tout Togo au cours du QUIBB de 2011 et l'IPC de tout Togo au cours du QUIBB de 2006, INSEED, 2016b, p. 9). Cela aboutit à un seuil alimentaire de 2011 de Lomé (pas de tout Togo) au prix à Lomé au cours des travaux de terrain du QUIBB de 2011 de  $XOF767,78 \times 1,17 = XOF898,30$ .

Enfin, le seuil national de 2015 est le seuil national de 2011 ajusté par un facteur d'inflation de 1,065. Comme dans le cas du seuil alimentaire de 2015, le seuil national de 2015 prend en compte les différences de prix régionaux. Le seuil national de 2015 à Lomé (pas dans tout Togo) au prix à Lomé au cours des travaux de terrain du QUIBB de 2015 vaut  $XOF898,30 \times 1,065 = XOF956,68$  (Tableau 2). Contrairement aux trois seuils alimentaires (de 2006, 2011, et 2015), les trois seuils nationaux (alimentaire plus non alimentaire) et leurs taux de pauvreté correspondants sont comparables à travers 2006, 2011, et 2015.

En moyenne pour tout le Togo, 100% du seuil national de pauvreté au prix à Lomé au cours du QUIBB de 2015 vaut XOF716 par équivalent adulte par jour ; ce qui correspond à un taux de pauvreté base ménage de 45,5 pour cent et base individu de 55,1 pour cent (Tableau 1).<sup>11</sup>

Les valeurs de 150% et 200% du seuil national de pauvreté sont des multiples de la valeur de 100% du seuil national de pauvreté.

---

<sup>11</sup> Ce taux de pauvreté base individu de 55,1 pour cent correspond au taux rapporté par l'INSEED (2016b, p. 2). Cela suggère que ce papier a utilisé les mêmes données et a effectué les mêmes calculs que l'INSEED.

### 2.3.3 Seuils de pauvreté internationaux PPA 2005 et 2011

Les seuils internationaux PPA 2005 et PPA 2011 sont obtenus à partir de :

- Taux de change PPA du Togo pour « les dépenses de consommation individuelles des ménages » :
  - 2005 :<sup>12</sup> XOF282,26 pour \$1,00
  - 2011 :<sup>13</sup> XOF232,22 pour \$1,00
- L'Indice de Prix à la Consommation (IPC) pour tout le Togo :<sup>14</sup>
  - La moyenne de l'année 2005 : 88,96
  - La moyenne de l'année 2011 : 108,90
  - La moyenne du 01<sup>er</sup> juillet au 31 août 2015 (période des travaux de terrain du QUIBB) : 116,98
- Les déflateurs de prix de tout Togo et des régions :<sup>15</sup>
  - Tout Togo: 0,748
  - Lomé 1,000
  - Maritime 0,645
  - Plateaux 0,640
  - Centrale 0,743
  - Kara 0,640
  - Savanes 0,650

---

<sup>12</sup> World Bank, 2008

<sup>13</sup> [iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&C0=TGO\\_3&PPP0=232.215&PL0=1.90&Y0=2015&NumOfCountries=1](http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&C0=TGO_3&PPP0=232.215&PL0=1.90&Y0=2015&NumOfCountries=1), récupéré le 04 novembre 2017.

<sup>14</sup> La série mensuelle d'IPC est base 100 en moyenne de l'année 2008. Elle a été tirée de [stat-togo.org/contenu/pdf/pb/pub-speciale-ihpc-indices-fonctions-1997-2014.pdf](http://stat-togo.org/contenu/pdf/pb/pub-speciale-ihpc-indices-fonctions-1997-2014.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.

<sup>15</sup> Les déflateurs de prix sont fournis par l'INSEED avec les données du QUIBB de 2015.

### 2.3.3.1 Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005

Pour une région donnée du Togo, le seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005 au prix moyen à Lomé au cours des travaux de terrain du QUIBB de 2015 est obtenu par :

$$\frac{\$1,25 \cdot \left( \frac{\text{Facteur PPA 2005}}{\$1,00} \right) \left( \frac{\text{IPC}_{\text{QUIBB15}}}{\text{IPC}_{2005}} \right) \cdot \text{Déflateur régional}}{\text{Déflateur tout - Togo}} .$$

Par exemple, pour la région de Lomé, le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 vaut

$$\frac{\$1,25 \cdot \left( \frac{\text{XOF}282,26}{\$1,00} \right) \left( \frac{116,98}{88,96} \right) \cdot 1,000}{0,748} = \text{XOF}620.$$

Le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 de tout Togo est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des six seuils régionaux de \$1,25/jour PPA 2005. Ce qui revient à XOF464 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 35,6 pour cent et base individu de 45,0 pour cent (Tableau 1).<sup>16</sup>

Les valeurs des seuils de \$2,00, \$2,50, et \$5,00 PPA 2005 sont des multiples de la valeur du seuil de \$1,25/jour PPA 2005.

---

<sup>16</sup> PovcalNet de la Banque Mondiale n'a pas rapporté le seuil de \$1,25/jour PPA 2005 ni le taux de pauvreté y relatif pour le QUIBB de 2015 du Togo.

### 2.3.3.2 Le seuil de pauvreté de \$1,90 PPA 2011

Etant donné les mêmes paramètres présentés dans la sous section précédente, le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 au prix moyen à Lomé au cours des travaux de terrain du QUIBB de 2015 s'obtient par :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left( \frac{\text{Facteur PPA 2011}}{\$1,00} \right) \cdot \left( \frac{\text{IPC}_{\text{QUIBB15}}}{\text{IPC}_{2011}} \right) \cdot \text{Déflateur régional}}{\text{Déflateur tout - Togo}} .$$

Par exemple, pour la région de Lomé le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 vaut :

$$\frac{\$1,90 \cdot \left( \frac{\text{XOF}232,22}{\$1,00} \right) \cdot \left( \frac{116,98}{108,90} \right) \cdot 1,000}{0,748} = \text{XOF}634.$$

Le seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011 de tout Togo est la moyenne pondérée par les effectifs de la population des six seuils régionaux de \$1,25/jour PPA 2005. Il vaut XOF474 par tête par jour, correspondant à un taux de pauvreté base ménage de 36,6 pour cent et à un taux de pauvreté base individu de 46,0 pour cent (Tableau 1).

A titre de comparaison, PovcalNet<sup>17</sup> de World Bank a rapporté pour QUIBB de 2015 du Togo un seuil de \$1,90/jour PPA 2011 presque le même (XOF470 versus XOF474) mais un taux de pauvreté base individu plus élevé (de 49,2 pour cent versus 46,0 pour cent). Les sources des différences de chiffres ne sont pas évidentes, étant donné que PovcalNet n'a pas rapporté :

- La période/lieu de ses unités de prix
- Le recours éventuel à un ajustement par rapport aux variations de prix régionaux (accompagné de la méthodologie de cet ajustement)
- La méthodologie utilisée pour déflater à travers le temps les facteurs PPA 2011
- S'il a considéré le nombre de jours de mesure de la consommation annuelle de l'INSEED est de 360 jours plutôt que 365 jours
- S'ils ont utilisé les mêmes données que l'INSEED (2016b)

Comme souligné par Schreiner (2014b), les chiffres de ce papier sont à préférer à ceux de PovcalNet étant donné que ce papier a documenté leur calcul. Dans le cas du Togo, lorsqu'on applique le seuil de pauvreté de XOF474 par tête par jour rapporté par PovcalNet sans ajustement aux prix régionaux du seuil ni de la mesure de la consommation—et lorsqu'on détermine la consommation journalière en divisant le chiffre de la consommation annuelle de l'INSEED par 365—on obtient un taux de pauvreté base individu de 49,1529 pour cent correspondant exactement au chiffre de PovcalNet. Par conséquent, PovcalNet diffère de ce papier principalement parce qu'il n'a pas procédé aux ajustements par rapport aux différences de prix régionaux dans Togo (et en partie parce qu'il a fait une différente hypothèse du nombre de jours que couvre le chiffre de la consommation annuelle du QUIBB). Naturellement, un tel

---

<sup>17</sup> [iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&CO=TGO\\_3&PPP0=232.215&PL0=1.90&Y0=2015&NumOfCountries=1](http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/Detail.aspx?Format=Detail&CO=TGO_3&PPP0=232.215&PL0=1.90&Y0=2015&NumOfCountries=1), récupéré le 04 novembre 2017.

ajustement aux différences de prix à travers les régions du pays est judicieux (quand les déflateurs existent) ; après tout, la motivation principale de l'usage des seuils de PPA est d'ajuster par rapport aux différences de prix à travers les pays, et si cela est judicieux, alors il est aussi judicieux d'ajuster par rapport aux différences de prix à travers les régions du pays.

Les seuils de pauvreté de \$3,20/jour, \$5,50/jour, et \$21,70/jour PPA 2011 sont des multiples du seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011.

#### **2.3.4 Seuil « très pauvre » de l'USAID**

Les organismes partenaires de l'USAID au Togo qui promeuvent les micro entreprises et qui utilisent la grille pour rapporter à l'USAID l'effectif de leurs participants qui sont « très pauvres » devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011. En effet, l'USAID définit les « très pauvres » comme étant les personnes vivant dans des ménages ayant des dépenses de consommation journalières par tête en dessous du plus élevé des deux seuils de pauvreté suivants (U.S. Congress, 2004) :

- Le seuil de pauvreté qui marque la moitié la plus pauvre des personnes vivant en dessous de 100% du seuil national (XOF336, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 27,5 pour cent, Tableau 1)
- Le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 (XOF474, qui correspond à un taux de pauvreté base individu de 46,0 pour cent)

### **2.3.5 Seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation**

La grille prend en charge aussi, pour le Togo, des seuils de pauvreté définis comme des percentiles de dépenses de consommation, ce qui facilite un nombre de types d'analyses. Par exemple, le seuil de pauvreté défini par le deuxième quintile des dépenses (40<sup>ème</sup> percentile) pourrait aider à suivre la progression du Togo au regard de l'objectif de la Banque Mondiale de « Prospérité partagée/croissance économique inclusive » (World Bank, 2013) qui est de promouvoir la croissance des revenus (prospérité partagée) de 40 pour cent de la population mondiale la plus pauvre.

L'analyse combinée des quatre seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation pourraient aussi aidée à observer la relation entre la consommation et la santé (ou n'importe quelle autre chose ayant une relation avec la consommation). Ainsi, la grille constitue une alternative pour les études sur l'équité en matière de santé qui utilisent traditionnellement un « indice de richesse » tel que celui élaboré à partir des données des Enquêtes Démographiques et de Santé (Rutstein et Johnson, 2004) pour comparer une certaine estimation de la richesse avec la santé.

Naturellement, les analystes pourraient toujours faire (et peuvent encore faire) les analyses relatives à la richesse par le biais des *scores* issus de la grille. Mais la prise en charge des seuils de consommation relatifs par la grille offre maintenant beaucoup de possibilités d'utilisation simple d'un seul outil pour analyser n'importe quel ou tous les sujets suivants :

- Richesse relative (via *scores*)
- Consommation absolue (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté absolus)
- Consommation relative (via les probabilités de pauvreté et les seuils de pauvreté définis comme des percentiles des dépenses de consommation)

Contrairement à la grille, les indices de richesse servent seulement à analyser la richesse relative. De plus, la grille—contrairement aux indices basés sur l'Analyse en Composante Principale ou les approches similaires—utilise une norme/critère facile à comprendre dont la définition est externe à la grille elle-même (la consommation rapportée à un seuil de pauvreté définis en unités monétaires).

A l'opposé, un indice de richesse définit de façon opaque la *pauvreté* en fonction de ses propres indicateurs et coefficients, sans faire référence à une norme/critère externe. Ce qui signifie que deux indices de richesses qui ont différents indicateurs ou différents coefficients—même s'ils étaient construits à partir des mêmes données d'un pays donné—impliquent deux définitions différentes de la *pauvreté*. Dans la même situation, deux grilles pourraient produire des estimations comparables sous une seule définition de la *pauvreté*.

### 3. Construction de la grille

Pour le Togo, environ 90 indicateurs ont été initialement identifiés comme des indicateurs candidats. Ils ont trait à :

- La composition du ménage (telle que l'effectif des membres du ménage)
- L'éducation (telle que le fait que tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquentent une école)
- L'habitation (telle que le type d'aisance utilisé)
- La possession d'actifs durables (tels que les lits ou téléviseurs)
- Agriculture (tel que la possession de bovins ou porcs)

Le Tableau 3 liste tous les potentiels indicateurs classés par ordre décroissant des « coefficients d'incertitudes » fondés sur le concept d'entropie (Goodman et Kruskal, 1979). Ce coefficient mesure le pouvoir de l'indicateur pris à lui seul en termes de prédiction du statut de pauvreté.<sup>18</sup>

Une des applications possibles de la grille est l'estimation de la variation annuelle du taux de pauvreté. Ainsi, sans prendre en compte d'autres considérations, dans le choix des indicateurs une préférence est donnée aux indicateurs qui ont plus de faculté à varier dans le temps. Par exemple, la possession d'une chaise ou table est probablement plus susceptible de varier suite à une variation du niveau de pauvreté que l'est l'âge du chef de ménage masculin.

---

<sup>18</sup> Le coefficient d'incertitude n'a pas été utilisé dans le processus de sélection des indicateurs de la grille ; il a été utilisé seulement comme critère d'ordonnement des indicateurs candidats du Tableau 3.

La grille est conçue au moyen de régressions *Logit* sur le sous échantillon de construction et en considérant le seuil national de pauvreté de tout Togo. La sélection des indicateurs est basée sur le jugement et des statistiques. La première étape consiste à construire—par le biais d’une régression *Logit*—une série de grilles à un seul indicateur à partir de chaque indicateur potentiel. La puissance statistique de chaque grille est donnée par « *c* », une mesure de la capacité de discrimination par statut de pauvreté (SAS Institute Inc., 2004).

Une des grilles à un indicateur est alors sélectionnée en prenant en compte plusieurs facteurs (Schreiner *et al.*, 2004 ; Zeller, 2004). Ces facteurs incluent l’amélioration de l’efficacité, la probabilité d’acceptation par les utilisateurs de la grille (déterminée par la simplicité, le coût de la collecte, et le « bien-fondé » de l’indicateur selon l’expérience, la théorie, et le bon sens), la sensibilité aux changements de la consommation, la diversité des indicateurs, l’applicabilité à toutes régions du territoire Togolais, la tendance à maintenir une relation peu changeante avec le statut de pauvreté à travers le temps, la faculté à discriminer les ménages pauvres et non pauvres situés à l’extrémité inférieure (pauvre) de la distribution des dépenses de consommation, et la faculté de l’indicateur à être vérifié.

Des séries de grilles à deux variables sont ensuite construites ; chacune est basée sur la grille à un indicateur retenue à l'issue de la première étape à laquelle est ajouté un second indicateur candidat. La meilleure grille à deux indicateurs est sélectionnée en se basant toujours sur la précision statistique et les critères non statistiques. Ces étapes sont répétées jusqu'à ce que la grille ait 10 indicateurs qui fonctionnent bien ensemble et qui répondent aux considérations aussi bien statistiques que non statistiques.

La dernière étape consiste à transformer les coefficients issus de la régression *Logit* en nombres entiers naturels de telle manière que les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté).

Cet algorithme défini est similaire à la régression des moindres carrés ordinaires avec sélection « pas à pas » (*stepwise*) des variables. Il diffère de la régression « pas à pas » naïve du fait que la sélection des indicateurs de la grille prend en compte à la fois des critères statistiques<sup>19</sup> et non statistiques. L'utilisation des critères non statistiques peut améliorer la robustesse dans le temps et vis-à-vis des sous-populations d'individus non représentatifs de la population nationale. Elle aide également à garantir que les indicateurs soient simples, aient un sens, soient peu coûteux à collecter, et soient acceptés par les utilisateurs.

---

<sup>19</sup> Le critère statistique de sélection d'un indicateur n'est pas le *p-value* de son coefficient mais plutôt son pouvoir de discrimination des ménages par statuts de pauvreté.

La grille élaborée ici est applicable à n'importe quel point du territoire Togolais. La segmentation des outils d'évaluation de la pauvreté par zone (urbaine ou rurale) n'améliore pas pour autant l'efficacité du ciblage. Ceci est documenté pour neuf pays de l'Afrique Subsaharienne (Brown, Ravallion, et van de Walle, 2016),<sup>20</sup> en Indonésie (World Bank, 2012), au Bangladesh (Sharif, 2009), en l'Inde et au Mexique (Schreiner 2006b et 2005a), au Sri Lanka (Narayan et Yoshida, 2005), et en Jamaïque (Grosh et Baker, 1995). En général, la segmentation pourrait améliorer la précision de l'estimation des taux de pauvreté (Schreiner, à paraître ; Diamond *et al.*, 2016 ; Tarozzi et Deaton, 2009), mais il peut accroître aussi le risque de surapprentissage (Haslett, 2012).

---

<sup>20</sup> Les neuf pays sont Burkina Faso, Ethiopie, Ghana, Malawi, Mali, Niger, Nigeria, Tanzanie, et Ouganda. En moyenne, à travers ces neuf pays, quand on cible les personnes ayant des scores inférieurs au premier quintile de *scores* ou aux deux premiers quintiles de *scores* et quand 20 ou 40 pour cent des personnes sont pauvres, la segmentation en zone urbaine/rurale fait augmenter le nombre de pauvres correctement ciblés d'environ 1 pour 200 ou 1 pour 400 personnes pauvres (Schreiner, 2017c).

## 4. Directives pratiques d'utilisation de la grille

Le défi principal de la conception d'une grille n'est pas de maximiser l'efficacité statistique mais plutôt d'améliorer les chances qu'elle soit adoptée et utilisée (Schreiner, 2005b). L'échec des projets des grilles ne relève pas d'habitude du fait que les grilles soient statistiquement non précises mais plutôt de la faillite de l'organisme dans la prise des décisions nécessaires à la bonne intégration de la grille dans son processus/environnement de travail, et à la formation et à la motivation des agents (Schreiner, 2002). Après tout, la plupart des grilles élaborées avec un soin raisonnable ont une efficacité de ciblage/pouvoir prédictif similaire du fait du phénomène empirique connu sous le nom de « *flat maximum* » (Caire et Schreiner, 2012 ; Hand, 2006 ; Baesens *et al.*, 2003 ; Lovie et Lovie, 1986 ; Kolesar et Showers, 1985 ; Stillwell, Barron, et Edwards, 1983 ; Dawes, 1979 ; Wainer, 1976 ; Myers et Forgy, 1963). Les entraves à l'adoption d'une grille par les utilisateurs sont moins liées aux techniques statistiques utilisées mais beaucoup plus aux hommes, c'est-à-dire que les entraves ne sont pas liées à l'exactitude statistique mais plutôt à la gestion du changement organisationnel induit par l'introduction de ladite grille dans les processus/procédures de l'organisme. Il est bien plus facile d'obtenir une efficacité adéquate d'une grille que de garantir son adoption.

La présente grille est conçue de manière à favoriser sa compréhension par les utilisateurs et à gagner leur confiance afin qu'ils l'adoptent sans y être contraints et l'utilisent convenablement. Evidemment, la précision de la grille importe, mais elle doit être équilibrée avec le coût, l'usage facile, et une apparence/présentation qui force la crédibilité. Les organismes sont plus susceptibles de collecter les données, calculer les *scores*, et s'intéresser aux résultats si, de leur point de vue, l'usage de la grille n'exige pas beaucoup d'efforts supplémentaires, n'intègre pas des formules compliquées, et si l'ensemble du processus leur semble être logique.

C'est pour cela que la grille tient sur une page. Le processus de construction, les indicateurs, et les notes sont simples et transparents. Les calculs/techniques compliqués sont minimisés de façon que les non-spécialistes puissent calculer les *scores* à la main et sur le terrain. En effet la grille comprend :

- Seulement 10 indicateurs
- Uniquement des modalités catégorielles
- Uniquement des notes simples (nombres entiers naturels et pas d'autres fonctions arithmétiques en dehors de l'addition)

La grille (avec sa « Feuille de Travail ») est prête à l'emploi. Elle peut être déjà photocopiée et distribuée aux agents enquêteurs pour utilisation.

Les agents enquêteurs en utilisant la grille du Togo doivent :

- Mentionner l'identifiant de l'entrevue, la date d'entrevue, le code pays (« TGO »), le code de la grille (« 001 ») et le poids d'échantillonnage assigné au ménage du participant dans le plan d'échantillonnage par l'organisation (si c'est connu)
- Mentionner le nom et l'identifiant du participant (qui peut être différent de celui de l'enquêté), le nom et l'identifiant de l'agent de terrain (qui n'est pas nécessairement celui de l'agent enquêteur) qui gère la relation de l'organisation avec le participant, et le nom et l'identifiant du point de service de l'organisation dont est rattaché le participant
- Enregistrer sur la « Feuille de Travail » les prénoms (ou sobriquets), l'âge, et la fréquentation scolaire
- Enregistrer l'effectif des membres du ménage à l'en-tête de la grille à côté de « Effectif des membres du ménage : » en se basant sur la « Feuille de Travail »
- Encercler la réponse appropriée au premier indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il ? ») en se basant sur la « Feuille de Travail »
- En se basant sur les enregistrements de la « Feuille de Travail », encercler la réponse appropriée pour le deuxième indicateur de la grille (« Tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquentent-ils actuellement une école ? »)
- Lire chacune des questions restantes de la grille une à la suite de l'autre
- Encercler les réponses appropriées et les notes correspondantes, et transcrire les notes dans la colonne à l'extrême droite de la grille
- Additionner les notes pour obtenir le *score*
- Mettre en application la règle de ciblage (s'il en existe) en se basant sur le *score*
- Transmettre la grille ainsi renseignée à l'équipe de pilotage pour l'enregistrement ou la saisie des données et leur analyse

Les agents enquêteurs doivent être bien formés étant entendu que la qualité des *produits* (estimations des taux de pauvreté) dépend de celle des *intrants* (données collectées). Si c'est les organismes ou les agents de terrain qui recueillent eux-mêmes les données, et s'ils pensent qu'ils ont un intérêt à manipuler le taux de pauvreté (par exemple, s'ils sont récompensés ou espèrent des aides extérieures pour avoir présenté un taux de pauvreté élevé), il est impérieux de procéder à un contrôle continu de la qualité des données. Ce contrôle passe par une révision systématique des données fournies, des descentes inopinées sur le terrain, et des audits par échantillonnage

aléatoire (c'est-à-dire, tirer de façon aléatoire des grilles remplies et procéder à la vérification des informations sur le terrain, Matul et Kline, 2003).<sup>21</sup> IRIS Center (2007a) et Toohig (2008) sont de bons guides pratiques pour l'élaboration du budget, la formation des agents enquêteurs et superviseurs, la logistique à déployer, l'échantillonnage, l'art d'enquêter, le pilotage, la collecte des données, et le contrôle de qualité de la collecte. Schreiner (2014a) explique comment calculer les estimations et les analyser.

En particulier, bien que la collecte des données relatives aux indicateurs de la grille soit relativement facile comparativement à celle d'autres outils d'évaluation de la pauvreté, elle reste absolument difficile. Une formation sur les définitions des termes et concepts de la grille est indispensable, et les agents enquêteurs devront scrupuleusement étudier et suivre les directives du « Guide d'Entrevue » fourni à la suite de la section « Bibliographie » du présent papier, puisque ce « Guide »—aussi bien que la « Feuille de Travail »—font partie intégrante de l'outil de la Grille de Notation de la Pauvreté.<sup>22</sup>

---

<sup>21</sup> Si un organisme veut dissimuler les notes associées à chaque indicateur aux agents enquêteurs et aux enquêtés, alors il peut leur donner une version de la grille sans notes. Ainsi les notes seront appliquées aux réponses au siège après la collecte pour calculer les *scores*. Même si les notes sont dissimulées, les agents enquêteurs et les enquêtés peuvent utiliser leur bon sens pour deviner à quel point les modalités de réponses sont associées à la pauvreté. Schreiner (2012b) soutient que la dissimulation des notes en Colombie (Camacho and Conover, 2011) n'a pas empêché pour autant les fraudes et dans tous les cas, les fraudes au niveau de l'équipe du siège étaient plus préjudiciables que celles orchestrées sur le terrain par les agents enquêteurs et les enquêtés.

<sup>22</sup> Ces directives sont les seules que les organismes doivent fournir aux agents enquêteurs. Les réponses à toutes autres questions/difficultés d'interprétation devront être laissées au jugement des agents enquêteurs et des enquêtés en respect de la logique

Au Nigéria par exemple, une étude (Onwujekwe, Hanson, et Fox-Rushby, 2006) a révélé de toute évidence qu'il est possible qu'il y ait de faibles corrélations entre les données collectées par deux enquêteurs chez un même ménage dans la même journée et de faibles corrélations *test-retest* (données collectées deux fois chez un même ménage par le même enquêteur à deux dates différentes) des indicateurs apparemment irréfutables telle que la possession d'une automobile. Par contre, Grosh et Baker (1995) suggèrent qu'une sous-évaluation prononcée des actifs n'affecte pas le ciblage. A la première étape de sélection des bénéficiaires d'un programme d'aide aux ménages ruraux au Mexique, Martinelli et Parker (2007, pp. 24-25) ont relevé qu' « une sous-évaluation [de la possession d'un actif] est très répandue mais n'a pas grand effet, excepté pour quelques biens. . . [et] une sur-évaluation est courante pour quelques biens ». Enfin, comme c'est le cas à la deuxième étape du processus de ciblage du programme susvisé en Mexique, la plupart des fausses déclarations permises par l'auto-évaluation peuvent être corrigées (ou prévenues) par des agents de terrains qui rendent visite au domicile des participants du programme. Cette procédure est recommandée aux organismes de lutte contre la pauvreté au Togo.

---

suivie par l'INSEED du Togo lors de la phase de collecte des données du QUIBB de 2015.

Pour ce qui concerne l'implémentation et la conception de l'échantillonnage,

l'organisme devra tenir compte des paramètres suivants :

- Qui est ce qui administrera la grille ?
- Où les interviews s'effectueront ?
- Comment seront enregistrés les réponses et les *scores* ?
- Quels sont les participants au programme qui seront interviewés ?
- Combien de participants au programme seront interviewés ?
- Combien de fois les participants au programme seront interviewés ?
- La grille sera-t-elle appliquée plus d'une fois ?
- Les mêmes participants seront-ils interviewés plus d'une fois ?

En général, l'échantillonnage devrait découler des objectifs poursuivis par l'organisme en appliquant la grille, des questionnements à répondre, et du budget. Le principal objectif devrait être de s'assurer que l'échantillon est représentatif d'une population bien définie et que l'usage de la grille permettra à l'organisation de s'informer sur une question qui lui est importante.

Les non spécialistes qui administrent la grille sur le terrain aux ménages des participants de l'organisation peuvent être :

- Des employés de l'organisation
- De tierces personnes

Il y a une seule manière correcte et indiquée de faire les interviews : ils devront être effectués face à face par un agent enquêteur formé pour suivre le « Guide d'Entrevue », et dans le logement du ménage échantillonné. C'est comme cela que l'INSEED du Togo avait conduit les interviews au cours du QUIBB de 2015, et cette méthode a produit les données les plus précises et par conséquent les meilleures

estimations de taux de pauvreté. Naturellement, il est possible de conduire les interviews d'une autre façon telle que :

- En se passant des agents enquêteurs (par exemple, les répondants remplissent eux-mêmes une grille en papier, ou remplissent un questionnaire web, ou répondent aux questions envoyées via e-mail, message texte, ou un système de réponse vocale automatique)
- Hors du logement (par exemple, à un point de service de l'organisation ou dans un lieu public)
- Pas face à face (par exemple, un agent enquêteur qui conduit une interview par téléphone)

Bien que de telles méthodes non indiquées puissent réduire les coûts de la collecte d'information, elles affectent aussi les réponses (Schreiner, 2015a) et par conséquent diminuent la précision des estimations de la grille. Par conséquent, les interviews conduites dans le logement par un agent enquêteur formé sont recommandés ; les méthodes non indiquées ne sont pas recommandées. Dans certains contextes—comme quand les agents de terrain de l'organisation ne visitent pas déjà du tout périodiquement les participants au domicile—une organisation pourrait juger que le fait que les approches non indiquées soient peu coûteuses compense assez le fait que les estimations soient moins précises. Le bien-fondé des méthodes non indiquées dépend des facteurs spécifiques du contexte qui devront être jugés par les organisations elles-mêmes. Pour décider sagement, les organisations qui sont en train de considérer les méthodes non indiquées doivent tester à quel degré les réponses diffèrent lorsqu'elles appliquent une méthode non indiquée versus un agent enquêteur formé qui se rend au domicile du répondant.

Les réponses, les notes, les *scores*, et les probabilités de pauvreté peuvent être consignés sur :

- Papier sur le terrain et enregistrés au niveau d'un service
- Papier sur le terrain et saisis dans une base de données ou un tableur au siège
- Un appareil électronique portatif sur le terrain et transférés ensuite dans une base de données<sup>23</sup>

Etant donné la population des participants concernés par l'objet de l'enquête, les individus à interviewer peuvent être :

- Tous les individus concernés (recensement)
- Un échantillon représentatif de tous les participants concernés
- Tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés
- Un échantillon représentatif de tous les participants d'un échantillon représentatif de tous les points de service concernés et/ou d'un échantillon représentatif des agents de terrain concernés

S'il n'est pas déterminé pas d'autres facteurs, le nombre de participants à être notés peut être obtenu par le biais de formules (présentées plus loin) de détermination de la taille d'échantillon afin d'atteindre un niveau de confiance et un intervalle de confiance souhaités. Cependant, pour étudier utilement des questions d'importance pour l'organisation, l'accent devrait être moins mis sur l'interview d'un échantillon de taille assez large afin d'atteindre un certain niveau de signification statistique arbitraire, mais beaucoup plus sur l'obtention d'un échantillon représentatif d'une population bien définie qui est pertinent pour les problèmes qui importent à l'organisation.

---

<sup>23</sup> Les auteurs de ce papier peuvent appuyer les organisations qui veulent une aide pour mettre au point un système de collecte de données via des appareils électroniques portables sur le terrain ou qui capte les données dans une base de données une fois que les papiers remplis sont ramenés du terrain. Un support est disponible également pour l'automatisation des calculs des estimations et pour générer les rapports/états basiques.

La fréquence d'administration de la grille peut être :

- Ponctuelle, en tant qu'un projet exceptionnel (excluant toute estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Une fois tous les trois ans (ou à toutes périodes fixes ou variables, permettant l'estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)
- Chaque fois que l'agent enquêteur rend visite aux participants à leur domicile pour une raison faisant partie de leur travail quotidien (permettant l'estimation de la variation des taux de pauvreté dans le temps)

Lorsque la grille doit être appliquée plus d'une fois afin d'évaluer les variations annuelles de taux de pauvreté, elle peut s'appliquer :

- A des groupes de participants différents de la même population
- A un groupe fixe de participants dans le temps

Un exemple de ces séries de choix à faire pour l'utilisation d'une grille est illustré par BRAC et ASA, deux organismes de microfinance du Bangladesh (avec environ 7 millions de clients chacun) qui avaient manifesté leur désir d'appliquer l'outil de la Grille de Notation de Pauvreté du Bangladesh (Schreiner, 2013a) sur un échantillon de 25 000 clients. Leur conception est que tous les responsables des prêts dans un échantillon aléatoire des succursales devront noter tous les participants chaque fois qu'ils visitent un participant à son domicile (à peu près une fois l'an). Cette application de la grille est, en effet, considérée comme étant un élément des diligences habituelles effectuées avant le déboursement du crédit. Les réponses sont enregistrées sur feuille et sur le terrain par les agents de crédit avant d'être envoyées au siège pour être saisies dans une base de données et converties en probabilités de pauvreté.

## 5. Estimation des probabilités de pauvreté des ménages

La somme des notes de la grille pour un ménage est appelée le *score*. Pour le Togo, les *scores* varient de 0 (le plus probable à être en dessous du seuil de pauvreté) à 100 (le moins probable à être en dessous du seuil de pauvreté). Quand bien même les *scores* élevés indiquent une probabilité moindre d'être pauvre, les *scores* ne sont en eux-mêmes que des unités relatives. Par exemple, le fait de doubler le *score* d'un ménage diminue la probabilité que ce ménage soit en-dessous d'un seuil de pauvreté donné, mais n'implique pas que sa probabilité de pauvreté ait diminué de moitié.

Pour obtenir des unités absolues, les *scores* sont convertis en *probabilités de pauvreté*, c'est-à-dire les probabilités d'être en dessous du seuil de pauvreté. Ceci est fait par l'intermédiaire des tableaux simples de correspondance qu'il faut consulter. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, les *scores* de 46 à 48 correspondent à une probabilité de pauvreté de 49,8 pour cent, et ceux de 49 à 52 correspondent à une probabilité de pauvreté de 48,4 pour cent (Tableau 4).

La probabilité de pauvreté correspondant à un *score* varie suivant le seuil de pauvreté considéré. Par exemple, les *scores* de 46 à 48 correspondent à une probabilité de pauvreté de 49,8 pour cent pour 100% du seuil national, mais à 35,5 pour cent pour le seuil de \$1,90/jour PPA 2011.<sup>24</sup>

---

<sup>24</sup> Commenant par le Tableau 4, la plupart des tableaux sont présentées en 18 versions, une relative à chaque seuil de pauvreté. Pour les maintenir dans un ordre, elles ont été groupées par seuil de pauvreté. Les tableaux uniques qui concernent tous les seuils de pauvreté sont disposés avec le premier groupe de tableaux relatifs au 100% du seuil national de pauvreté.

## 5.1 Conversion des *scores* en probabilités de pauvreté

Chaque *score* est lié (étalonné) à une probabilité de pauvreté qui est définie comme la proportion des ménages de l'échantillon d'étalonnage ayant enregistré ce *score* et qui ont une dépense de consommation par équivalent adulte ou par tête en dessous d'un seuil de pauvreté donné.

En prenant l'exemple du 100% du seuil national (Tableau 5), 8 314 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage possèdent un *score* de 46 à 48, et 4 144 ménages (normalisé) parmi eux sont en dessous du seuil de pauvreté. La probabilité de pauvreté estimée correspondant à un *score* de 46 à 48 est alors 49,8 pour cent puisque  $4\ 144 \div 8\ 314 = 49,8$  pour cent.

En considérant 100% du seuil national et la tranche de *score* de 49 à 52, 9 277 ménages (normalisé) du sous échantillon d'étalonnage sont dans cette tranche, et parmi eux 4 492 (normalisé) sont en dessous du seuil (Tableau 5). Par conséquent, la probabilité de pauvreté correspondant à la tranche de *score* de 49 à 52 est  $4\ 492 \div 9\ 277 = 48,4$  pour cent.

La même méthode a été utilisée pour convertir les *scores* en probabilités de pauvreté estimées pour tous les seuils de pauvreté.<sup>25</sup>

---

<sup>25</sup> Pour garantir que les probabilités de pauvreté ne croissent jamais lorsque les *scores* augmentent, une moyenne des probabilités de pauvreté à travers des paires de *scores* adjacents peut être itérativement faite avant de constituer les tranches de *scores*. Cela préserve la grille des biais statistiques tout en épargnant aux utilisateurs les frustrations nées de la possibilité que des *scores* plus élevés soient associés à des probabilités de pauvreté plus élevées ; ceci étant dû malencontreusement à une variation d'échantillonnage des tranches de *scores* de quelques ménages.

Bien que la grille soit conçue en faisant appel en partie au jugement en fonction des critères non statistiques, la méthode de conversion conduit à des probabilités de pauvreté objectives ; c'est-à-dire qu'elles sont obtenues à partir des seuils de pauvreté monétaires et des données d'une enquête sur les dépenses de consommation des ménages. Les probabilités de pauvreté calibrées seraient objectives même si le processus de sélection des indicateurs et des notes n'était aucunement fondé sur des données. En fait, des grilles objectives et de précisions éprouvées ont souvent été construites sur jugement d'expert pour la sélection des indicateurs et pour l'assignation des notes aux réponses (Fuller, 2006 ; Caire, 2004 ; Schreiner *et al.*, 2014). Bien entendu, la présente grille est fondée sur des données et le jugement. Le fait que ce document reconnaît que certains choix intervenant dans la réalisation de la grille—comme dans n'importe quelle analyse statistique—sont faits par le biais du jugement n'enlève en aucune manière l'objectivité des probabilités de pauvreté, puisqu'elle dépend de l'utilisation des données pour la conversion des *scores* en probabilités et non de l'utilisation des données—et rien que les données—pour la construction de la grille.

Bien que les notes qui se trouvent sur la grille du Togo soient la transformation des coefficients issus de la régression logistique, les *scores* (non transformés) n'ont pas été convertis en probabilités de pauvreté par le biais de la formule du *Logit* qui s'écrit :  $2,718281828^{score} \times (1 + 2,718281828^{score})^{-1}$ . Ceci s'explique par le fait que la formule du Logit est exotérique et difficile à calculer manuellement. Les non spécialistes trouvent beaucoup plus intuitif que la probabilité de pauvreté soit définie comme la proportion

des ménages de la population des ménages ayant enregistré un *score* donné qui sont en dessous du seuil de pauvreté. De cette façon, la conversion des *scores* en probabilités de pauvreté n'exige aucun calcul arithmétique mais juste une simple lecture d'un tableau de correspondance. Cette approche de conversion peut aussi améliorer la précision, surtout avec des échantillons de grandes tailles.

## 5.2 Précision des estimations des probabilités de pauvreté des ménages

Tant que les relations entre les indicateurs et la pauvreté ne change pas dans le temps, et tant que la grille est appliquée à des ménages représentatifs de la même population de ménages à partir de laquelle elle a été construite, le procédé de conversion utilisé ici fournira des estimations non biaisées des probabilités de pauvreté. Une *estimation non biaisée* signifie qu'en prenant une série d'échantillons de la population mère, la moyenne des probabilités de pauvreté estimées de la série d'échantillons correspondrait à la probabilité de pauvreté réelle de la population mère. Sous les hypothèses présentées ci-dessus, la grille permet aussi d'obtenir des estimations non biaisées des taux de pauvreté à une date donnée, de même que des estimations non biaisées des variations annuelles de taux de pauvreté entre deux dates.<sup>26</sup>

Naturellement, les relations entre les indicateurs et la pauvreté varient dans une certaine mesure inconnue au cours du temps et à travers les sous-populations du Togo.

---

<sup>26</sup> Ceci est énoncé parce que ces taux de pauvreté estimés des populations sont des fonctions linéaires des estimations sans biais des probabilités de pauvreté des ménages.

Par conséquent, les estimations issues de la grille seront, d'une manière générale, erronées lorsqu'elle est appliquée après août 2015 (mois de fin des travaux de collecte du QUIBB de 2015) ou qu'elle est appliquée sur des sous-populations non représentatives de la population du Togo.

A quel degré les estimations de probabilités de pauvreté des ménages sont-elles précises, lorsqu'on fait l'hypothèse que les relations entre les indicateurs et la pauvreté demeurent inchangées à travers le temps et que l'échantillon choisi est représentatif de la population Togolaise ? Pour obtenir une estimation de la précision des probabilités de pauvreté des ménages, la grille est appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille  $n = 16\ 384$  de l'échantillon de validation tiré du QUIBB de 2015. L'échantillonnage par *bootstrap* implique :

- Appliquer la grille à chaque ménage de l'échantillon de validation
- Constituer un échantillon *bootstrap* par tirage avec remise (« *with replacement* ») des ménages de l'échantillon de validation
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*, c'est-à-dire, la proportion des ménages ayant enregistré ce *score* et dont les dépenses de consommation sont en dessous du seuil de pauvreté
- Enregistrer pour chaque tranche de *score* l'écart entre la probabilité de pauvreté estimée (Tableau 4) et la probabilité de pauvreté observée dans l'échantillon *bootstrap*
- Reprendre les trois précédentes étapes 1 000 fois
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, l'écart moyen entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées à travers les 1 000 échantillons *bootstrap*
- Calculer, pour chaque tranche de *score*, les intervalles contenant les 900, 950 et 990 écarts centraux entre les probabilités de pauvreté estimées et celles observées

Pour chaque tranche de *scores* et  $n = 16\,384$ , le Tableau 6 présente les écarts moyens entre les probabilités estimées de pauvreté et les probabilités observées de pauvreté aussi bien que les intervalles de confiance de ces écarts.

Pour 100% du seuil national, la probabilité moyenne de pauvreté à travers les échantillons *bootstrap* pour les *scores* de 46 à 48 (52,5 pour cent, Tableau 4) obtenu à partir de l'échantillon de validation tiré du QUIBB de 2015 est supérieure de 5,0 points de pourcentage par rapport à la valeur observée. Pour les *scores* de 49 à 52, la valeur estimée de la probabilité moyenne de pauvreté est supérieure de 15,8 points de pourcentage par rapport à la valeur observée.<sup>27</sup>

L'intervalle de confiance à 90 pour cent des écarts relatifs aux *scores* de 46 à 48 est  $\pm 2,6$  points de pourcentage (100% du seuil national, Tableau 6). Ceci signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstrap*, l'écart moyen entre la valeur estimée et la valeur observée est entre +2,4 et +7,6 points de pourcentage (puisque  $+5,0 - 2,6 = +2,4$  et  $+5,0 + 2,6 = +7,6$ ). Dans 950 des 1 000 échantillons *bootstrap* (95 pour cent), l'intervalle de confiance de l'écart est  $+5,0 \pm 3,2$  points de pourcentage, et dans 990 des 1 000 échantillons *bootstrap* (99 pour cent), l'intervalle de confiance est  $+5,0 \pm 4,2$  points de pourcentage.

---

<sup>27</sup> Ces écarts ne sont pas nuls malgré le caractère sans biais de l'estimateur parce que la grille est construite sur un échantillon unique. Les écarts moyens pour chaque *score* seraient nuls si les échantillons étaient tirés de nouveau de la population et subdivisés par la suite en sous-échantillons avant la construction de la grille et l'étalonnage des *scores* aux probabilités de pauvreté.

Plusieurs des écarts absolus entre les probabilités estimées et les probabilités observées pour 100% du seuil national affichés dans le Tableau 6 sont grands. Ceci est dû principalement à la petitesse de la taille d'échantillon du QUIBB de 2015. Les écarts s'expliquent aussi en partie par le fait que l'échantillon de validation est un échantillon unique qui—à cause de la variation d'échantillonnage—diffère en distribution des sous échantillons de construction et d'étalonnage et de la population du Togo. Cependant, pour le ciblage, ce qui est important c'est l'écart au niveau de la plage des *scores* situés juste au-dessus et ceux juste en dessous du point de coupure de ciblage. Ce fait atténue les effets de biais et de variation de l'échantillonnage sur le ciblage (Friedman, 1997). La section 8 ci-dessous présente de façon détaillée la précision du ciblage.

De plus, si les estimations des taux de pauvreté des populations de ménages devraient être bien exactes, alors les erreurs sur les probabilités de pauvreté des différents ménages devront largement s'équilibrer. Comme présenté dans la section suivante, c'est généralement le cas des échantillons représentatifs de la population nationale en 2015, bien qu'il le soit moins bien dans le cas des échantillons tirés des sous échantillons de la population nationale ou dans une autre période de temps.

Une autre source des écarts entre les valeurs estimées et observées des probabilités de pauvreté est le surapprentissage (« *overfitting* »). La présente grille est sans biais, mais elle peut être sujette au phénomène du surapprentissage quand elle sera appliquée après la fin des travaux de collecte de données du QUIBB en août 2015. Cela signifie qu'elle peut être si bien ajustée aux données de l'échantillon de

construction/calibrage tiré du QUIBB de 2015 qu'elle capture non seulement certaines tendances réelles mais aussi certaines tendances aléatoires qui, dues à la variation d'échantillonnage, n'apparaissent seulement que dans les données de l'échantillon de construction/calibrage tiré du QUIBB de 2015 mais pas dans l'ensemble de la population Togolaise. Ou simplement la grille peut être sujette au phénomène du surapprentissage parce qu'elle est fortement sensible aux variations à travers le temps des relations entre les indicateurs et la pauvreté ou quand elle est appliquée à des échantillons non représentatifs de la population nationale.

Ce phénomène peut être minimisé en simplifiant la grille, en ne s'appuyant pas uniquement sur les données, et en considérant aussi la théorie, les expériences, et le jugement (le bon sens). Bien entendu, la grille présentée ici a pris en compte tous ces critères. La combinaison de plusieurs grilles peut aussi réduire le surapprentissage, mais cela ajoute plus de complexité.

Toutefois, la majeure partie des erreurs au niveau des probabilités de pauvreté des différents ménages s'équilibrent lorsqu'on procède aux estimations de taux de pauvreté pour des échantillons représentatifs de la population nationale (confer les deux sections suivantes). De plus, certains écarts dans les estimations de variation de pauvreté à travers le temps ont des sources non liées à la grille, tels que les changements dans les relations entre les indicateurs et la pauvreté, les variations d'échantillonnage, les variations au niveau des seuils de pauvreté, le changement dans le temps de la qualité des données, et les imperfections dans les ajustements de prix par rapport au temps et aux zones géographiques. Ces facteurs ne peuvent être maîtrisés qu'en améliorant la disponibilité, la fréquence, la quantité, et la qualité des données des enquêtes nationales sur la consommation (ce qui échappe à cette grille) ou en réduisant le surapprentissage (ce qui n'apporte que des bénéfices limités, vu la simplicité de la grille).

## 6. Estimations du taux de pauvreté à une date

Le taux de pauvreté estimé d'une population à une date est la moyenne des probabilités de pauvreté estimées des différents ménages d'un échantillon représentatif de la population.

Supposons qu'un programme enquête un échantillon de trois ménages le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec les notes respectifs de 20, 30, et 40, correspondant aux probabilités de pauvreté de 84,0 pour cent, 77,1 pour cent, et 60,8 pour cent (100% du seuil national, Tableau 4). Le taux de pauvreté estimé de cette population de ménages est la probabilité de pauvreté moyenne des ménages  $(84,0 + 77,1 + 60,8) \div 3 = 74,0$  pour cent.<sup>28</sup>

Attention : le taux de pauvreté d'une population n'est pas la probabilité de pauvreté correspondant au *score* moyen d'un échantillon de cette population. Ici, le *score* moyen est 30 et correspond à une probabilité de pauvreté de 77,1 pour cent. Ce qui est différent de 74,0 pour cent qui représentent la moyenne des trois différentes probabilités de pauvreté associées respectivement aux trois *scores* individuels.

Contrairement aux probabilités de pauvreté, les *scores* ont un caractère ordinal, comme les lettres de l'alphabet ou les couleurs dans le spectre lumineux. Les *scores* n'étant pas des nombres cardinaux, alors ils ne peuvent pas être additionnés, et leurs moyennes à

---

<sup>28</sup> Cet exemple suppose un échantillonnage aléatoire simple (ou un recensement) et une analyse au niveau ménage. Ainsi le poids de chaque ménage est supposé égal à un (1). Les poids pourraient être différents par ménage si on considérait l'échantillonnage stratifié ou—comme indiqué à la Section 2—si l'analyse était au niveau individu ou participant.

travers les ménages ne peuvent pas être calculées. Seulement trois opérations sont possibles avec les *scores* : conversion en probabilités de pauvreté, analyse de distribution (Schreiner 2012a), ou comparaison avec un point de coupure de segmentation. Il existe quelques contextes dans lesquels l'analyse des *scores* est appropriée, mais en général, si on ne s'y connaît pas vraiment, il vaudra mieux utiliser les probabilités de pauvreté plutôt que les *scores*.

Les *scores* de la grille sont convertis en probabilités de pauvreté pour chacun des 18 seuils de pauvreté en utilisant les données du QUIBB de 2015. Le processus de conversion des *scores* en probabilités de pauvreté est exactement le même pour tous les seuils de pauvreté. Mais pour les utilisateurs, ce qui fait seule la différence entre deux seuils de pauvreté est le tableau de conversion qui est spécifique à chaque seuil de pauvreté.

## 6.1 Précision des taux de pauvreté estimés

En appliquant la grille du Togo à 1 000 échantillons *bootstrap* de taille  $n = 16$  384 de l'échantillon de validation et en considérant 100% du seuil national de pauvreté, l'erreur moyenne (l'écart moyen entre les taux de pauvreté estimés et les taux de pauvreté observés lors du QUIBB de 2015) à un point du temps est de +0,7 point de pourcentage (Tableau 8, qui résume les chiffres du Tableau 7 relatifs à chacun des 18 seuils de pauvreté). L'erreur absolue maximum à travers les 18 seuils de pauvreté est de 1,5 point de pourcentage, tandis que la moyenne des valeurs absolues des erreurs des 18

seuils de pauvreté avoisine 0,7 point de pourcentage. Une partie de ces écarts est due à la variation d'échantillonnage découlant de la division du QUIBB de 2015 en sous échantillons.

Lorsqu'on estime le taux de pauvreté à une date donnée pour un seuil de pauvreté donné, l'erreur moyenne rapportée au Tableau 8 devrait être soustraite de la probabilité moyenne de pauvreté pour rendre l'estimation sans biais/correcte. En considérant la grille du Togo avec 100% du seuil national et l'échantillon de validation, l'erreur est de +0,7 point de pourcentage. Ainsi l'estimation sans biais/correcte du taux de pauvreté au sein de ces trois ménages visés ci-dessus est  $74,0 - (+0,7) = 73,3$  pour cent.

L'intervalle de confiance à 90 pour cent du taux de pauvreté estimé d'une population de taille  $n = 16\ 384$  est de  $\pm 0,6$  point de pourcentage ou moins pour tous les seuils de pauvreté (Tableau 8). Ce qui signifie que dans 900 des 1 000 échantillons *bootstraps* de cette taille, la différence absolue entre l'estimation (après correction de l'erreur moyenne connue) et la valeur observée est inférieure ou égale à 0,6 point de pourcentage.

Par exemple, en considérant la grille et 100% du seuil national de pauvreté, et en supposant que la probabilité moyenne (avec biais/sans correction) de pauvreté dans un échantillon de taille  $n = 16\ 384$  soit 74,0 pour cent, alors on s'attendrait que 90 pour cent des échantillons de taille  $n = 16\ 384$  fournissent des estimations des taux de pauvreté qui tombent dans l'intervalle  $74,0 - (+0,7) - 0,6 = 72,7$  pour cent à  $74,0 -$

$(+0,7) + 0,6 = 73,9$  pour cent, et la valeur observée la plus probable étant au centre de cet intervalle, soit  $74,0 - (+0,7) = 73,3$  pour cent. Ceci s'explique par le fait que l'estimation originelle (biaisée/incorrecte) est de 74,0 pour cent, l'erreur moyenne (biais) se chiffre à +0,7 point de pourcentage, et l'intervalle de confiance à 90 pour cent de 100% du seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation et pour cette taille d'échantillon est de  $\pm 0,6$  point de pourcentage (Tableau 8).

## **6.2 Formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés**

Quelle est la précision des estimations de taux de pauvreté ? Etant donné que ces estimations de taux de pauvreté sont des valeurs moyennes, elles obéissent à une distribution Normal (avec des échantillons « de tailles grandes ») et peuvent être caractérisées par leurs erreurs (écarts moyens par rapport aux valeurs observées) accompagnés de leurs écarts-types estimés (précision).

Schreiner (2008) a proposé une approche pour la détermination de la formule de calcul de l'écart-type des taux de pauvreté estimés indirectement via les outils d'évaluation de la pauvreté. Cette approche commence avec la formule standard de Cochran (1977) :  $\pm c = \pm z \cdot \sigma$ , qui établit—dans le cas de l'approche directe d'estimation d'une proportion—l'intervalle de confiance comme une fonction de l'écart-type, avec :

$\pm c$ , l'intervalle de confiance en terme de proportion  
(par exemple : 0,02 pour  $\pm 2$  points de pourcentage),

$z$ , un paramètre obtenu à partir de la distribution Normal, qui vaut :

$$\begin{cases} 1,04 \text{ pour les intervalles de confiance à } 70 \text{ pour cent} \\ 1,28 \text{ pour les intervalles de confiance à } 80 \text{ pour cent,} \\ 1,64 \text{ pour les intervalles de confiance à } 90 \text{ pour cent} \end{cases}$$

$\sigma$ , l'écart-type du taux de pauvreté estimé, soit  $\sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \phi$ ,

$\hat{p}$ , la proportion des ménages de l'échantillon  
qui sont en-dessous du seuil de pauvreté,

$\phi$ , le facteur d'exhaustivité de la population  $\sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}$ ,

$N$ , la taille de la population, et

$n$ , la taille de l'échantillon.

Par exemple, le QUIBB de 2015 du Togo a fourni une estimation par l'approche de mesure directe du taux de pauvreté base ménage relatif à 100% du seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation qui vaut  $\hat{p} = 45,2$  pour cent (Tableau 1).<sup>29</sup> Si cette estimation venait d'un échantillon de taille  $n = 16\ 384$  tiré d'une population de taille  $N = 1\ 467\ 110$  ménages (une estimation de l'effectif total des ménages au Togo en 2015 selon les poids d'échantillonnage du QUIBB), alors le facteur d'exhaustivité serait

$$\phi = \sqrt{\frac{1\ 467\ 110 - 16\ 384}{1\ 467\ 110 - 1}} = 0,9944, \text{ qui est proche de } \Phi = 1. \text{ Si le niveau de confiance}$$

souhaité est 90 pour cent ( $z = 1,64$ ), alors l'intervalle de confiance  $c$  est :

$$\pm z \cdot \sqrt{\frac{\hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}} = \pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,452 \cdot (1 - 0,452)}{16\ 384}} \cdot \sqrt{\frac{1\ 467\ 110 - 16\ 384}{1\ 467\ 110 - 1}} = \pm 0,634$$

point de pourcentage. (Si  $\phi$  est considéré égal à 1, alors l'intervalle de confiance est  $\pm 0,638$  point de pourcentage.)

Cependant, les outils d'évaluation de la pauvreté ne sont pas des approches directes de mesure de la pauvreté, et, par conséquent, cette formule n'est pas applicable. Pour déterminer une formule applicable à la grille, il faudra examiner le Tableau 7 qui reporte les intervalles de confiance empiriques  $\pm c$  des erreurs des estimations de la grille appliquée à 1 000 échantillons *bootstrap* de tailles variées, tirés de l'échantillon de validation. Par exemple, pour un échantillon de taille  $n = 16\ 384$  tiré de l'échantillon de

---

<sup>29</sup> L'analyse faite ici ne prend pas en compte le fait que les estimations de taux de pauvreté à partir du QUIBB sont elles aussi basées sur des échantillons de la population. Ainsi elles possèdent déjà leur propre erreur d'échantillonnage.

validation et considérant 100% du seuil national, l'intervalle de confiance à 90 pour cent est  $\pm 0,597$  point de pourcentage.<sup>30</sup>

Par conséquent, l'intervalle de confiance à 90 pour cent de la grille du Togo pour un échantillon de taille  $n = 16\ 384$  est  $\pm 0,597$  point de pourcentage, alors qu'il est de  $\pm 0,634$  point de pourcentage pour l'approche de mesure directe. Le ratio de ces deux valeurs donne  $0,597 \div 0,634 = 0,94$ .

Considérons maintenant le même exercice mais pour un échantillon de taille  $n = 8\ 192$ . L'intervalle de confiance sous l'approche directe et pour le seuil national de pauvreté dans l'échantillon de validation est :

$$\pm 1,64 \cdot \sqrt{\frac{0,452 \cdot (1 - 0,452)}{8\ 192}} \cdot \sqrt{\frac{1\ 467\ 110 - 8\ 192}{1\ 467\ 110 - 1}} = \pm 0,899 \text{ point de pourcentage.}$$

L'intervalle de confiance empirique sous la grille du Togo (Tableau 7) est de  $\pm 0,843$  point de pourcentage. Par conséquent pour  $n = 8\ 192$ , le ratio de ces deux valeurs est  $0,843 \div 0,899 = 0,94$ .

Ce ratio de 0,94 obtenu pour  $n = 8\ 192$  est le même obtenu pour  $n = 16\ 384$ . Dans l'ensemble des échantillons de taille supérieure ou égale à  $n = 256$ , la moyenne de ce ratio dans l'échantillon de validation se révèle être 0,93, ce qui implique que l'intervalle de confiance de la grille du Togo en considérant 100% du seuil national de pauvreté et pour une taille d'échantillon donnée est plus restreint d'environ 7 pour cent que l'intervalle de confiance de l'approche directe via le QUIBB de 2015. Ce ratio de 0,93 apparaît dans le Tableau 8 comme le « facteur  $\alpha$  de précision », puisque si  $\alpha =$

---

<sup>30</sup> Du fait de l'arrondi, le Tableau 7 affiche 0,6, au lieu de 0,597.

0,93, alors la formule d'approximation de l'intervalle de confiance  $\pm c$  de la grille en fonction de l'écart type  $\sigma$  est  $\pm c = \pm z \cdot \alpha \cdot \sigma$ . Cela implique que la formule d'approximation de l'écart type des estimations de taux de pauvreté via la grille est :

$$\alpha \cdot \sqrt{\frac{\widehat{p} \cdot (1 - \widehat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}}.$$

En général,  $\alpha$  peut être supérieur ou inférieur à 1,00. Lorsque  $\alpha$  est inférieur à 1,00, cela signifie que la grille est plus précise que la mesure directe. C'est ce qui est observé pour 14 sur les 18 seuils de pauvreté du Togo (Tableau 8) ; la valeur la plus grande de  $\alpha$  est 1,14.

La formule de détermination de l'intervalle de confiance des estimations via la grille peut être modifiée de façon à obtenir la formule de la taille de l'échantillon à enquêter. Si  $\tilde{p}$  est le taux de pauvreté espéré, alors la formule de calcul de la taille d'échantillon  $n$  tiré d'une population de taille  $N$  et pour un niveau de confiance souhaité correspondant à  $z$  et un intervalle de confiance souhaité  $\pm c$  est :

$$n = N \cdot \left( \frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right).$$

Si la taille de la population  $N$  est relativement large par rapport à la taille  $n$  de l'échantillon espéré, alors le facteur d'exhaustivité  $\phi$  peut être considéré égal à l'unité (1) et la formule de la taille de

$$l'échantillon devient  $n = \left( \frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$$

Pour illustrer l'utilisation de cette formule, supposons que la taille de la population soit  $N = 1\,467\,110$  (une estimation de l'effectif total des ménages au Togo

en 2015),  $c = 0,04758$ ,  $z = 1,64$  (niveau de confiance à 90 pour cent), et le seuil de pauvreté pertinent soit 100% du seuil national, de façon à ce que le taux de pauvreté espéré  $\tilde{p}$  le plus raisonnable soit le taux de pauvreté du Togo (45,5 pour cent) associé à ce seuil de pauvreté. Le facteur  $\alpha$  étant égal à 0,93 (Tableau 8), on obtient alors :

$$n = 1\,467\,110 \cdot \left( \frac{1,64^2 \cdot 0,93^2 \cdot 0,455 \cdot (1 - 0,455)}{1,64^2 \cdot 0,93^2 \cdot 0,455 \cdot (1 - 0,455) + 0,04758^2 \cdot (1\,467\,110 - 1)} \right) = 255, \text{ qui}$$

correspond presque à la taille d'échantillon de 256 correspondant à ces mêmes paramètres dans le Tableau 7 pour 100% du seuil national. Lorsqu'on considère le facteur d'exhaustivité  $\phi$  égal à l'unité, on aboutit au même résultat :

$$n = \left( \frac{0,93 \cdot 1,64}{0,04758} \right)^2 \cdot 0,455 \cdot (1 - 0,455) = 255.^{31}$$

Naturellement, les facteurs  $\alpha$  dans le Tableau 8 sont spécifiques au Togo, à ses seuils de pauvreté, ses taux de pauvreté, et à la présente grille. Cependant, la méthode de déduction des formules de l'écart-type en utilisant le facteur  $\alpha$  est valable pour

---

<sup>31</sup> Bien que l'USAID n'ait pas spécifié le niveau de confiance ni l'intervalle de confiance requis, IRIS Center (2007a et 2007b) a affirmé que  $n = 300$  est suffisant pour le rapportage à l'USAID. Les organismes d'appui aux microentreprises qui sont des partenaires de l'USAID au Togo devraient utiliser le seuil de \$1,90/jour PPA 2011 pour leur rapportage à l'USAID. Etant donné le facteur  $\alpha$  égal à 0,98 pour ce seuil de pauvreté en 2015 (Tableau 8), un taux de pauvreté espéré (avant l'évaluation) de 36,6 pour cent (taux de pauvreté base ménage au Togo en 2015 pour ce seuil, Tableau 1), et un niveau de confiance souhaité de 90 pour cent ( $z = 1,64$ ), alors  $n = 300$  implique un intervalle de confiance de  $\pm 1,64 \cdot 0,98 \cdot \sqrt{\frac{0,366 \cdot (1 - 0,366)}{300}} = \pm 4,7$  points de pourcentage.

n'importe quel outil d'évaluation de la pauvreté qui utilise l'approche adoptée par ce document.

En pratique après la fin des travaux de collecte du QUIBB en août 2015, une organisation pourrait choisir un seuil de pauvreté (soit 100% du seuil national), considérer la taille de population de ses participants (soit  $N = 10\ 000$  participants), choisir un niveau de confiance souhaité (soit 90 pour cent, ou  $z = 1,64$ ), un intervalle de confiance souhaité (soit  $\pm 2,0$  points de pourcentage, ou  $c = \pm 0,02$ ), faire une supposition quant à la valeur de  $\bar{p}$  (peut être en se référant à une précédente estimation telle que le taux de pauvreté national base ménage de 45,5 pour cent obtenu par le QUIBB de 2015 sous 100% du seuil national de pauvreté et affiché dans le Tableau 1), consulter  $\alpha$  (ici, 0,93, Tableau 8), supposer que la grille reste applicable dans le futur et à des sous-groupes non représentatifs de la population nationale,<sup>32</sup> et ainsi calculer la taille d'échantillon requise. Cette illustration aboutit à

$$n = 10\ 000 \cdot \left( \frac{1,64^2 \cdot 0,93^2 \cdot 0,455 \cdot (1 - 0,455)}{1,64^2 \cdot 0,93^2 \cdot 0,455 \cdot (1 - 0,455) + 0,02^2 \cdot (10\ 000 - 1)} \right) = 1\ 261.$$

---

<sup>32</sup> Ce document présente la précision de la grille appliquée à l'échantillon de validation mais n'a pas testé la précision pour les années suivantes ni pour d'autres sous-populations non représentatives de la population nationale. La performance après août 2015 pourra probablement ressembler à celle du QUIBB de 2015 avec une certaine détérioration suivant l'évolution dans le temps dans la mesure où les relations entre les indicateurs et le statut de pauvreté changent et à travers les sous-groupes non représentatifs de la population nationale.

## 7. Estimations des variations de taux de pauvreté dans le temps

La variation du taux de pauvreté d'un groupe entre deux dates est exprimée comme la variation de la moyenne des probabilités de pauvreté des ménages constituant le groupe entre ces deux dates.

Avec les seules données du QUIBB de 2015, ce papier ne peut tester, pour Togo, la précision des estimations de la variation annuelle des taux de pauvreté, et il peut juste suggérer une formule d'approximation de l'écart type. Néanmoins, les concepts pertinents sont présentés dans ce papier car, en pratique, les organisations de lutte contre la pauvreté au Togo peuvent utiliser la grille pour collecter leurs propres données et estimer la variation de pauvreté à travers le temps.

### 7.1 Mise en garde : une *variation* ne signifie nécessairement pas un *impact*

La grille peut estimer la variation du taux de pauvreté. La variation peut être positive comme négative, et la grille ne permet pas de déceler les causes de cette variation. Cet aspect est souvent oublié ou confus et de ce fait entretient la polémique selon laquelle : la grille estime simplement la variation du taux de pauvreté mais n'offre pas elle-même la possibilité de déterminer les causes de cette variation. En particulier, l'estimation de l'impact de la participation d'un ménage à un programme donné requiert la connaissance de ce qui adviendrait si ce dernier n'était pas participant au programme. Déterminer cet impact requiert des hypothèses fortes ou un groupe de

contrôle semblable en tout point de vue à la population des participants, excepté le fait qu'il n'est pas éligible au programme. Il est à retenir que la grille peut aider à évaluer l'impact d'un programme sur ses participants à condition qu'il y ait un moyen de déterminer ou de formuler des hypothèses claires/transparentes sur ce qui adviendrait si le ménage ne participait pas à ce programme. Naturellement, cette information devra provenir d'une autre source que la grille.

## 7.2 Estimations des variations annuelles des taux de pauvreté

Considérons l'exemple de la section précédente. Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, une organisation a enquêté trois ménages qui ont obtenu au bout de la grille les *scores* de 20, 30, et 40. Les probabilités de pauvreté correspondantes sont 84,0 pour cent, 77,1 pour cent, et 60,8 pour cent (100% du seuil national de pauvreté, Tableau 4). Le taux de pauvreté de *base* estimé du groupe est la moyenne des probabilités de pauvreté desdits ménages corrigés par rapport à l'erreur moyenne connue dans l'échantillon de validation de +0,7 point de pourcentage (Tableau 8). En effet ce taux est égal à  $[(84,0 + 77,1 + 60,8) \div 3] - (+0,7) = 73,3$  pour cent.

Après la détermination du taux de pauvreté de *base*, deux approches d'échantillonnages sont possibles pour l'étape de *suivi* :

- Enquêter et noter un autre échantillon de *suivi* indépendant tiré de la même population
- Enquêter et noter le même échantillon de l'étape de *base* une autre fois à l'étape de *suivi*

En guise d'illustration, à supposer que trois ans après (le 1<sup>er</sup> janvier 2022), l'organisation enquête en plus trois autres ménages qui sont dans la même population que les trois premiers enquêtés et obtient les *scores* 25, 35, et 45 (correspondant respectivement aux probabilités de pauvreté de 78,5 pour cent, 66,9 pour cent, et 56,6 pour cent, selon 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 4). Dans ce cas, la moyenne corrigée des probabilités de pauvreté à l'étape de *suivi* est égale à  $[(78,5 + 66,9 + 56,6) \div 3] - (+0,7) = 66,6$  pour cent. Il y a donc une réduction du taux de pauvreté de  $(73,3 - 66,6) = 6,7$  points de pourcentage.<sup>33</sup>

En supposant que trois années exactement se sont écoulées entre la date moyenne de l'interview de l'enquête de *base* et celle de l'interview de l'enquête de *suivi*, alors le taux annuel de régression de la pauvreté est  $6,7 \div 3 = 2,2$  points de pourcentage par an. Ainsi environ un ménage sur 45 dans cet exemple hypothétique a traversé le seuil de pauvreté chaque année.<sup>34</sup> Parmi ceux qui ont commencé en dessous du seuil de pauvreté, environ un sur 33 ( $2,2 \div 73,3 = 3,0$  pour cent) en net s'est hissé au-dessus du seuil chaque année.<sup>35</sup>

Alternativement, supposons que les trois ménages originels qui ont été notés à la période de *base* ont été une fois encore notés au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Etant donné les *scores* de 25, 35, et 45 obtenus, leurs probabilités de pauvreté à la période de suivi sont 78,5,

---

<sup>33</sup> Naturellement, une telle réduction du taux de pauvreté au bout de trois ans est improbable. Il s'agit ici d'un exemple pour montrer comment la grille peut être utilisée pour estimer une variation du taux de pauvreté.

<sup>34</sup> Il s'agit du chiffre net ; certains ménages commencent au-dessus du seuil et finissent en dessous dudit seuil, et vice versa.

<sup>35</sup> La grille ne révèle pas les raisons de cette variation.

66,9, et 56,6 pour cent. La moyenne à travers les ménages de la variation de probabilité de pauvreté de chacun des ménages entre la période de *base* et la période de *suivi* est :

$$[(84,0 - 78,5) + (77,1 - 66,9) + (60,8 - 56,6)] \div 3 = 6,6 \text{ points de pourcentage.}^{36}$$

Supposons que trois années exactement se sont écoulées entre les deux dates d'interviews de chacun des ménages, alors le taux annuel estimé de réduction de la pauvreté est  $6,6 \div 3 = 2,2$  points de pourcentage par an.

Sous les hypothèses de la grille, les deux approches d'estimation de la variation annuelle des taux de pauvreté sont correctes. En général (et contrairement à l'exemple simple pris ici), les deux approches pourraient cependant aboutir à des estimations différentes du fait des différences dans le calendrier des interviews, la composition des échantillons, et la nature des deux échantillons notés une fois versus un échantillon noté deux fois (Schreiner, 2014a).

### **7.3 Précision de l'estimation de la variation du taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants**

En ce qui concerne le cas de deux échantillons indépendants de même taille, la logique suivie précédemment peut être utilisée pour retrouver la formule de détermination de l'intervalle de confiance  $\pm c$  des estimations de la variation de taux de pauvreté par un outil d'évaluation de la pauvreté en fonction de l'écart-type  $\sigma$  :

---

<sup>36</sup> Dans cette approche, l'erreur correspondant à ce seuil affichée dans le Tableau 8 ne devrait y être soustraite. Le chiffre 6,6 obtenu à partir de la seconde approche est différent du chiffre 6,7 obtenu à partir de la première approche seulement à cause des différents arrondis effectués aux étapes de calcul intermédiaires.

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{2 \cdot \hat{p} \cdot (1 - \hat{p})}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{N - 1}},$$

où  $c$ ,  $z$ ,  $\hat{p}$ , et  $N$  sont définis comme précédemment,  $n$  est la taille l'échantillon de *base* et aussi celle de l'échantillon de *suivi*,<sup>37</sup> et  $\alpha$  est la moyenne (dans l'ensemble des échantillons *bootstrap* de tailles variées) du ratio de l'intervalle de confiance obtenu via une grille et de l'intervalle de confiance théorique obtenu via une évaluation directe de la pauvreté.

Comme précédemment, cette formule peut être modifier pour obtenir une formule de détermination des tailles d'échantillons requises pour une estimation de la pauvreté via la grille dans laquelle  $\tilde{p}$  est obtenu de précédentes évaluations et est supposée invariable à la période de *base* comme à la période de *suivi*:

$$n = 2 \cdot N \cdot \left( \frac{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p})}{z^2 \cdot \alpha^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}) + c^2 \cdot (N - 1)} \right). \text{ Si } \phi \text{ peut être considéré égal à 1, la}$$

$$\text{formule devient } n = 2 \cdot \left( \frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p} \cdot (1 - \tilde{p}).$$

Les données disponibles pour Togo ne permettent pas d'estimer dans ce papier les valeurs de  $\alpha$ . Néanmoins, le facteur a été estimé pour 18 pays (Schreiner, 2017a, 2017b, 2017c, 2016a, 2016b, 2016c, 2016d, 2015b, 2015c, 2015d, 2015e, 2013a, 2013b, 2012c, 2010, 2009a, 2009b, et Chen et Schreiner, 2009). La moyenne arithmétique simple de  $\alpha$  à travers les pays—après avoir calculé la moyenne de  $\alpha$  à travers les seuils de

---

<sup>37</sup> Cela signifie que l'estimation du degré de précision de la variation de taux de pauvreté entre deux dates requiert quatre fois (pas deux fois) autant d'interviews que l'estimation du taux de pauvreté à un point du temps.

pauvreté et les éditions des enquêtes au sein de chaque pays—vaut 1,08. Ce chiffre approximatif est le plus acceptable possible qui puisse être utilisé pour Togo.

Pour illustrer l'utilisation de cette formule de détermination de la taille d'échantillon requise pour une estimation de variation de taux de pauvreté entre deux échantillons indépendants, supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ( $z = 1,64$ ), l'intervalle de confiance souhaité soit de  $\pm 2,0$  points de pourcentage ( $\pm c = \pm 0,02$ ), le seuil de pauvreté est 100% du seuil national,  $\alpha = 1,08$ ,  $\bar{p} = 0,455$  (le taux de pauvreté base ménage du Togo en 2015 en considérant 100% du seuil national de pauvreté, Tableau 1), et la taille de population  $N$  soit relativement large par rapport à la taille d'échantillon  $n$  espérée de façon à ce que le facteur d'exhaustivité  $\phi$  soit considéré égal à 1. Alors la taille de l'échantillon de base est  $n = 2 \cdot \left( \frac{1,08 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot 0,455 \cdot (1 - 0,455) \cdot 1 = 3\,890$ , et la taille de l'échantillon de suivi se chiffre aussi à 3 890.

## 7.4 Précision de la variation estimée de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates

De façon analogue, la formule générale de détermination de l'intervalle de confiance  $\pm c$  de la variation de taux de pauvreté au sein d'un même échantillon entre deux différentes dates en fonction de l'écart-type  $\sigma$  est:<sup>38</sup>

$$\pm c = \pm z \cdot \sigma = \pm z \cdot \alpha \cdot \sqrt{\frac{\hat{p}_{12} \cdot (1 - \hat{p}_{12}) + \hat{p}_{21} \cdot (1 - \hat{p}_{21}) + 2 \cdot \hat{p}_{12} \cdot \hat{p}_{21}}{n}} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}},$$

où  $z$ ,  $c$ ,  $\alpha$ ,  $N$  et  $n$  sont définis comme d'habitude,  $\hat{p}_{12}$  est la proportion des ménages qui étaient en-dessous du seuil de pauvreté et qui l'ont traversé, et  $\hat{p}_{21}$  est la proportion des ménages qui étaient au-dessus du seuil de pauvreté et qui se sont retrouvés en-dessous du seuil. Les données disponibles pour le Togo ne permettent d'estimer ici la valeur de  $\alpha$ .

La formule de la taille d'échantillon à enquêter peut être déduite de la précédente formule. Cela requiert une estimation (en se basant sur les résultats de précédentes évaluations ou enquêtes) des proportions de ménages qui traversent le seuil de pauvreté dans un sens comme dans l'autre  $\tilde{p}_{12}$  et  $\tilde{p}_{21}$ . Avant l'enquête, il est supposé que la variation de taux de pauvreté dans le temps est nulle (hypothèse mitigée), ce qui implique que  $\tilde{p}_{12} = \tilde{p}_{21} = \tilde{p}_*$ , et :

$$n = 2 \cdot \left( \frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \tilde{p}_* \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

---

<sup>38</sup> McNemar (1947) et Johnson (2007). John Pezzullo a aidé à trouver cette formule.

Puisque  $\tilde{p}_*$  pourrait prendre n'importe quelle valeur entre 0 et 0,5, des informations supplémentaires sont nécessaires pour appliquer cette formule. Supposons que la relation existante entre  $\tilde{p}_*$ , le nombre d'années  $y$  séparant la période de *base* et la période de *suivi*, et  $p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})$ , est—comme au Pérou, voir Schreiner (2009c)—proche de  $\tilde{p}_* = -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})]$ .

Ainsi, une formule de détermination de la taille de l'échantillon de ménages auquel la grille du Togo pourra être appliquée à deux dates différentes après août 2015 est :

$$n = 2 \cdot \left( \frac{\alpha \cdot z}{c} \right)^2 \cdot \left\{ -0,02 + 0,016 \cdot y + 0,47 \cdot [p_{\text{pre-base}} \cdot (1 - p_{\text{pre-base}})] \right\} \cdot \sqrt{\frac{N - n}{n - 1}}.$$

Au Pérou (la seule source d'estimation sur des données, Schreiner 2009c), la moyenne de  $\alpha$  à travers les années et les seuils de pauvreté avoisine 1,30.

Supposons que le niveau de confiance souhaité soit de 90 pour cent ( $z = 1,64$ ), l'intervalle de confiance souhaité soit de  $\pm 2,0$  points de pourcentage ( $\pm c = \pm 0,02$ ), le seuil de pauvreté soit 100% du seuil national, et la période de *base* de l'estimation soit 2019, la période de l'estimation pour le *suivi* soit 2022 ( $y = 3$ ), et la taille  $N$  de la population soit relativement si large comparativement à taille d'échantillon  $n$  espéré de façon à ce que le facteur d'exhaustivité  $\phi$  puisse être considéré égal à 1. Le taux de pauvreté base ménage observé d'avant l'année de *base* est 45,5 pour cent ( $p_{2019} = 0,455$ , Tableau 1), et supposons que  $\alpha = 1,30$ . Alors la taille de l'échantillon de *base* est :

$$n = 2 \cdot \left( \frac{1,30 \cdot 1,64}{0,02} \right)^2 \cdot \{ -0,02 + 0,016 \cdot 3 + 0,47 \cdot [0,455 \cdot (1 - 0,455)] \} \cdot 1 = 3\,286. \text{ Il est bien}$$

entendu que c'est le même groupe de 3 286 ménages qui est noté à la période de *suivi*.

## 8. Ciblage

Lorsqu'une organisation utilise la grille pour segmenter ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés (*ciblage*), les ménages dont les *scores* se trouvent à la limite ou en dessous du point de coupure sont appelés *ménages ciblés* et reçoivent de ce fait un type de traitement donné de la part de l'organisation. En ce qui concerne les ménages dont les *scores* sont au-dessus du point de coupure, ils sont appelés *ménages non ciblés* et reçoivent un autre type de traitement donné de la part de l'organisation.

Il y a une différence entre le *statut de ciblage* (avoir un *score* à la limite ou en dessous d'un point de coupure) et le *statut de pauvreté* (avoir des dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté). Le *statut de pauvreté* est défini en fonction de la position des dépenses de consommation des ménages par rapport à un seuil de pauvreté donné, tandis que le *statut de ciblage* est un choix lié à la politique de l'organisation qui dépend d'un point de coupure (seuil de ciblage) et d'une évaluation indirecte de la pauvreté à partir d'un outil d'évaluation de la pauvreté.

Les ménages dont les *scores* sont égaux ou en dessous d'un point de coupure donné devraient être étiquetés comme *ménages ciblés*<sup>39</sup> et non comme *ménages pauvres*.

---

<sup>39</sup> D'autres étiquettes sont acceptables aussi longtemps qu'elles décrivent le segment et ne sème pas une confusion entre le statut de ciblage (avoir un *score* en dessous du point de coupure adopté par le programme) et le statut de pauvreté (avoir une consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné défini à l'externe). Voici quelques exemples d'étiquettes acceptables : Groupes A, B, et C ; ménages ayant des *scores* inférieurs ou égaux à 29, ménages ayant des *scores* variant de 30 à 69, et ménages ayant des *scores*

Après tout, à moins que tous les ménages ciblés aient une probabilité de pauvreté de 100%, certains d'entre eux sont non pauvres (leurs consommations sont au-dessus d'un seuil de pauvreté donné). Les termes *pauvres* et *non pauvres* ont des définitions spécifiques dans le contexte des grilles. Il n'est pas bien séant d'utiliser ces mêmes termes pour les statuts de ciblage.

Le ciblage est réussi lorsque les ménages effectivement en dessous du seuil de pauvreté sont ciblés (*inclusion*) et ceux au-dessus dudit seuil ne sont pas ciblés (*exclusion*). Naturellement, aucun outil d'évaluation de la pauvreté n'est parfait. En effet, le ciblage n'est pas efficace (n'a pas réussi) lorsque les ménages effectivement en dessous d'un seuil de pauvreté ne sont pas ciblés (*défaut de couverture*) ou lorsque ceux qui sont au-dessus dudit seuil sont ciblés (*fuite*).

Le Tableau 9 décrit les quatre résultats possibles du ciblage. La précision du ciblage varie selon le point de coupure des *scores*. Un point de coupure (seuil de ciblage) plus élevé correspond à une meilleure inclusion et un défaut de couverture moindre (mais à une fuite plus mauvaise et une exclusion moindre), tandis qu'un point de coupure plus bas correspond à une meilleure exclusion et une fuite moindre (mais à un défaut de couverture et une inclusion plus mauvais).

---

supérieurs ou égaux à 70 ; et ménages qualifiés pour la réduction des frais, ou ménages non qualifiés.

Les organisations devraient mettre en balance ces deux compromis lors de la fixation du point de coupure (seuil de ciblage). Un moyen formel d’y arriver, c’est d’attribuer des bénéfices nets—basés sur les valeurs et la mission de l’organisation—à chacun des quatre résultats possibles du ciblage. Alors, le point de coupure choisi est celui qui maximise le total des bénéfices nets (Adams et Hand, 2000 ; Hoadley et Olivier, 1998).

Le Tableau 10 montre la distribution des ménages selon le résultat du ciblage pour Togo. Pour le point de coupure 48 ou moins appliqué à l’échantillon de validation, par exemple, les résultats relatifs à 100% du seuil national sont :

- Inclusion : 34,2 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 11,1 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 13,9 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 40,8 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

En relevant le point de coupure à 52 ou moins, il y a une amélioration de l’inclusion et du défaut de couverture mais une détérioration de la fuite et de l’exclusion :

- Inclusion : 36,6 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et sont judicieusement ciblés
- Défaut de couverture : 8,6 pour cent des ménages sont en dessous du seuil et par erreur ne sont pas ciblés
- Fuite : 17,8 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et par erreur sont ciblés
- Exclusion : 37,0 pour cent des ménages sont au-dessus du seuil et à raison ne sont pas ciblés

Le point de coupure à choisir dépend du total des bénéfices nets issus de chaque résultat du ciblage. Si chaque résultat de ciblage a un coût ou bénéfice par ménage, alors le bénéfice total net pour un point de coupure donné est :

$$\begin{array}{llll}
 \text{Bénéfice par ménage correctement « inclus »} & \times & \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\
 \text{Coût par ménage « non couvert » par erreur} & \times & \text{L'effectif des ménages « non couverts » par erreur} & - \\
 \text{Coût par ménage « fuite » par erreur} & \times & \text{L'effectif des ménages « fuites » par erreur} & + \\
 \text{Bénéfice par ménage correctement « exclus »} & \times & \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »} & .
 \end{array}$$

Pour fixer un point de coupure optimum, l'organisation devra :

- Assigner des bénéfices et des coûts aux quatre résultats possibles en se fondant sur ses valeurs et sa mission
- Calculer le total des bénéfices nets pour chaque point de coupure (confer Tableau 10) relatif au seuil de pauvreté donné
- Choisir le point de coupure ayant le total de bénéfice net le plus élevé

L'étape la plus difficile est l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats du ciblage. Un programme qui cible ses participants—avec ou sans la grille—devrait considérer avec attention la manière dont il évalue une inclusion et une exclusion bien réussies par rapport aux erreurs de défaut de couverture et de fuite. A cet effet, il s'avère salutaire de passer par un processus de réflexion explicite et intentionnelle sur les valeurs des résultats possibles du ciblage.

Une formule couramment choisie pour le calcul des bénéfices et coûts est le « taux de succès » pour lequel le bénéfice total net est l'effectif des ménages correctement inclus ou exclus :

$$\begin{array}{llll}
 \text{Taux de succès} = & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « inclus »} & - \\
 & 0 \times \text{L'effectif des ménages « non couverts » par défaut} & - \\
 & 0 \times \text{L'effectif des ménages « fuites » par défaut} & + \\
 & 1 \times \text{L'effectif des ménages correctement « exclus »} & .
 \end{array}$$

Le Tableau 10 affiche le « taux de succès » pour tous les points de coupure de la grille du Togo. Pour 100% du seuil national et l'échantillon de validation, le bénéfice total net le plus élevé (75,0) correspond aux points de coupure 48 ou moins, avec environ trois quarts ménages du Togo correctement classifiés.

Le « taux de succès » valorise l'inclusion avec succès des ménages en dessous du seuil de pauvreté au même degré que l'exclusion avec succès des ménages qui se trouvent au-dessus du seuil. Si un programme valorise l'inclusion plus que l'exclusion (disons deux fois plus), alors il peut le refléter en plaçant le bénéfice pour l'inclusion à 2 et celui de l'exclusion à 1. Ainsi le point de coupure retenu maximisera ( $2 \times$  ménages correctement « inclus ») + ( $1 \times$  ménages correctement « exclus »).<sup>40</sup>

Comme alternative à l'attribution des bénéfices et coûts aux quatre résultats possibles du ciblage et choisir ensuite le point de coupure maximisant le bénéfice total net, un programme pourrait fixer un point de coupure correspondant à un taux de pauvreté souhaité au sein des ménages ciblés. La troisième colonne du Tableau 11 (« % ciblés qui sont pauvres ») montre, pour la grille appliquée à l'échantillon de validation, le taux de pauvreté espéré au sein des ménages qui sont en dessous ou à la limite d'un point de coupure donné. En prenant l'exemple de 100% du seuil national, cibler les

---

<sup>40</sup> Le tableau 10 affiche aussi le critère BPAC (« *Balanced Poverty Accuracy Criteria* ») qui est adopté par l'USAID pour certifier des outils d'évaluation de la pauvreté à utiliser par ses partenaires qui travaillent en relation avec les microentreprises. IRIS Center (2005) a développé le BPAC pour apprécier la précision en terme d'erreur d'estimation de taux de pauvreté et en terme d'inclusion.  $BPAC = (Inclusion - |Défaut de couverture - Fuite|) \times [100 \div (Inclusion + Défaut de couverture)]$ . Schreiner (2014b) a expliqué pourquoi le critère BPAC n'apporte pas une information supplémentaire ou en dessous de ce qui est fourni par les autres critères standards présentés ici.

ménages qui ont un *score* inférieur ou égal à 48 impliquerait cibler 48,1 pour cent de tous les ménages (deuxième colonne, « % ménages ciblés ») et correspondrait à un taux de pauvreté estimé de 71,0 pour cent (troisième colonne) au sein du groupe ciblé.

Le Tableau 11 renseigne aussi sur deux autres mesures de la précision du ciblage. La première méthode est semblable à celle du taux de couverture (« % pauvres qui sont ciblés »). Pour l'exemple de 100% du seuil national avec l'échantillon de validation et pour un point de coupure inférieur ou égal à 48, 75,5 pour cent des ménages pauvres sont couverts.

La dernière mesure de ciblage du Tableau 11 est l'effectif des ménages pauvres ciblés à raison pour chaque ménage non pauvre ciblé à tort (colonne de l'extrême droite). Pour 100% du seuil national avec l'échantillon de validation et pour un point de coupure inférieur ou égal à 48, il est estimé qu'il y a 2,5 ménages pauvres couverts pour un ménage non pauvre ciblé à tort.

## 9. Contexte des outils d'évaluation de la pauvreté au Togo

Cette section discute de trois études relatives aux outils d'évaluation de la pauvreté au Togo du point de vue de leurs objectifs, des méthodes utilisées, des définitions adoptées pour la *pauvreté*, des données utilisées, des indicateurs retenus, des erreurs, de leur robustesse, et leurs coûts. En général, la présente grille a l'avantage :

- D'être basée sur la plus récente base de données de l'enquête sur les dépenses de consommation des ménages représentatifs de la population Togolaise
- D'avoir un petit nombre d'indicateurs qui sont peu coûteux à collecter comparativement à la plupart des autres outils
- D'utiliser une définition de *pauvreté* basée sur la consommation qui est simple à comprendre et qui est aussi utilisée par le gouvernement Togolais
- D'avoir rapporté les erreurs et la précision des estimations de taux de pauvreté à un point du temps à partir d'un échantillon de validation qui ne comprend pas les données des ménages qui étaient utilisées dans l'élaboration de la grille (« *hors échantillon* »), ainsi que les formules de calcul des écart-types de ces estimations
- D'avoir rapporté la précision de ciblage et d'être d'une précision de ciblage probablement similaire à celle adoptée par les approches alternatives
- De s'être focalisée—pour son coût moins onéreux et sa transparence—sur son accessibilité aux organisations locales de lutte contre la pauvreté au Togo

## 9.1 Gwatkin *et al.*

Gwatkin *et al.* (2007) a élaboré un outil d'évaluation de la pauvreté pour le Togo par une approche basée sur les données de l'Enquête Démographique et de Santé (« *Demographic and Health Survey* »), comme ils l'ont fait dans 55 autres pays (Rutstein et Johnson, 2004). Elle a consisté à construire un indice d'actifs par une Analyse en Composantes Principales d'indicateurs peu coûteux à collecter tirés de la base de données de l'EDS de 1998 du Togo qui a observé 7 517 ménages.<sup>41</sup> Cet indice obtenu par l'ACP est similaire à la présente grille, mais il s'en distingue par le fait qu'il est basé sur l'EDS qui ne collecte pas des données sur les dépenses de consommation des ménages. Ainsi, il est fondé sur une autre définition de la *pauvreté* dont la précision par rapport à la définition de la *pauvreté* basée sur les dépenses de consommation est inconnue, et on ne peut que supposer qu'elle est un proxy du statut économique à long terme.<sup>42</sup> Des exemples bien connus de l'approche de construction de l'indice d'actifs par

---

<sup>41</sup> Depuis 1998, toutes les bases de données de l'EDS du Togo incluent l'indice d'actifs de chaque ménage ([dhsprogram.com/topics/wealth-index/Wealth-Index-Construction.cfm](http://dhsprogram.com/topics/wealth-index/Wealth-Index-Construction.cfm), récupéré le 03 novembre 2017).

<sup>42</sup> Néanmoins, puisque les indicateurs sont similaires et le « *flat maximum* » est important, les indices d'actifs soigneusement construits par le biais d'une ACP et les outils d'évaluation de la pauvreté construits sur les dépenses de la consommation des ménages peuvent tous les deux classer les ménages avec une précision plus ou moins similaire et refléter les même facteurs/causes (peut-être parce que tous les deux approximent le « revenu permanent », voir Bollen, Glanville, et Stecklov, 2007). Des comparaisons des classements des ménages par les approches de l'indice de bien-être basé sur l'ACP, la mesure directe de la consommation, et des outils d'évaluation de la pauvreté basés sur la consommation sont documentées dans Filmer et Scott (2012), Howe *et al.* (2009), Lindelow (2006), Sahn et Stifel (2003), Wagstaff et Watanabe (2003), et Montgomery *et al.* (2000).

l'ACP se trouvent dans Stifel et Christiaensen (2007), Zeller *et al.* (2006), Sahn et Stifel (2003 et 2000), Henry *et al.* (2003), et Filmer et Pritchett (2001).

Les 14 indicateurs utilisés par Gwatkin *et al.* sont similaires à ceux utilisés par la grille du point de vue de leur faible coût de collecte et leur caractère concret donc vérifiable :

- Caractéristiques de la résidence :
  - Présence d'électricité
  - Matériau de revêtement du sol
  - Matériau des murs
  - Matériau du toit
  - Source de l'eau destinée à la boisson
  - Type d'installation pour les toilettes
- Possession de biens de consommation durable :
  - Radios
  - Télévisions
  - Réfrigérateurs
  - Bicyclettes
  - Motocyclettes ou scooters
  - Voitures ou camions
- Présence d'un membre du ménage qui laboure ses propres terres agricoles ou des terres agricoles familiales
- Nombre de membres de ménage par chambre à coucher

Gwatkin *et al.* ont suggéré trois utilisations possibles de leur indice :

- Segmentation des ménages par quintile de leurs indices pour voir comment les variables de santé varient en fonction du statut socioéconomique des ménages
- Suivi (via enquêtes de sortie) de l'accessibilité des pauvres aux services de soins de santé de base
- Estimation de la couverture locale en services de santé par le biais d'une enquête à petite échelle

Le premier but est la segmentation, et les deux derniers traitent de la performance du suivi-évaluation. Par conséquent, l'indice de actifs ACP pourrait bien s'utiliser comme la grille. En particulier, le fait que la grille prenne en charge des seuils de pauvreté relatifs (définis comme des percentiles de dépenses de consommation) permet la segmentation des ménages par quintile pour voir comment la santé (ou autres variables) varie en fonction de la consommation. Naturellement, il est aussi possible—et il a toujours été possible—de segmenter les ménages par quintiles de *scores* issues de la grille pour voir comment la santé (ou autres variables) varient en fonction de la richesse.

L'indice construit par Gwatkin *et al.* est quand même plus complexe et plus coûteux que la grille. Il comporte 14 indicateurs (contre 10 pour la présente grille) et pendant que la présente grille requiert la somme de 10 entiers naturels (dont d'habitude certains sont égaux à zéro), il requiert la somme de 42 nombres à cinq décimales dont environ la moitié est un nombre négatif.

Une force des indices de bien-être réside dans le fait qu'ils peuvent être construits à partir des données d'enquêtes phares de large envergure tels que les recensements, les Enquêtes Démographiques et de Santé, les enquêtes d'évaluation et de suivi du bien-être, et les questionnaires des indicateurs de base du bien-être (QUIBB), étant donné qu'ils ne collectent pas des données sur les dépenses de consommation. Contrairement à l'indice d'actifs ACP, la grille est directement liée aux seuils de pauvreté définis sur le niveau des dépenses de consommation. Par conséquent, bien que les deux approches

puissent permettre de classer les ménages, seule la grille estime le niveau de pauvreté du point de vue des dépenses de consommation du ménage. Comme les indices d'actifs, la grille peut être appliquée à des données issues d'une enquête phare qui ne collecte pas des données sur la consommation, si tant est que cette enquête phare collecte des indicateurs qui correspondent à ceux de la grille (Schreiner, 2011).

Par essence, Gwatkin *et al.*—comme tous les indices d'actifs—définissent *la pauvreté* en fonction des indicateurs et des points qui composent leur indice. Par conséquent, l'indice n'est pas un proxy du niveau des dépenses de consommation mais plutôt une évaluation directe (basée sur les actifs) de la pauvreté par une approche de définition non liée aux dépenses de consommation. Il n'y a rien de mauvais à définir *la pauvreté* de cette manière, mais cette approche de définition n'est pas courante comme celle faisant référence aux dépenses de consommation des ménages. Aussi, les résultats à partir de différents indices d'actifs ne sont-ils pas comparables, du fait que la définition de *la pauvreté* varie avec les indicateurs et les points d'un indice donné. Et un indice d'actifs ne peut estimer que le sens de la variation de pauvreté à travers le temps selon sa définition de la *pauvreté* mais pas l'ordre de grandeur de la variation.

En général, l'approche de l'indice d'actifs considère une personne comme *pauvre* lorsque ses actifs (physiques, humains, financiers, ou sociaux) tombent en dessous d'un seuil de tolérance. Des arguments en faveur de la définition de la *pauvreté* par rapport aux actifs sont inclus dans Carter et Barrett (2006), Schreiner et Sherraden (2006), Sahn et Stifel (2003), et Sherraden (1991). Les principaux avantages de l'approche d'estimation de la pauvreté par rapport aux actifs sont :

- La possession d'un actif est plus facile à mesurer avec précision que les dépenses de consommation
- L'accès aux ressources sur un long terme—et par conséquent la capacité de générer des revenus et de consommer—dépend de la maîtrise ou du contrôle des actifs
- Les actifs renvoient plus directement aux capacités/aptitudes spécifiques à satisfaire les besoins fondamentaux, comme pour dire la différence entre demander au ménage, « Est-ce votre revenu vous permet de réaliser un type d'installation adéquat pour les toilettes ? » et « Avez-vous des toilettes à chasse d'eau ? ».

Bien que la définition de la *pauvreté* du point de vue de l'actif et celle du point de vue du revenu/consommation soient distinctes, elles sont fortement liées. Après tout, le revenu et les dépenses de consommation sont des flux de ressources perçues/consommées à la suite de l'utilisation de stocks d'actifs. Les deux approches de la pauvreté sont des simplifications—du fait des limites pratiques de définitions et de mesures—d'une conception plus complète du concept de la production du bien-être humain.

## 9.2 Sahn et Stifel (2000)

Sahn et Stifel (2000) ont construit par une analyse factorielle (sœur de l'ACP) un indice d'actif pour Togo qui sert à mesurer la pauvreté en termes de bien-être à long terme. L'objectif de cette démarche se rapporte plutôt à une évaluation (pour informer le gouvernement et les bailleurs de fonds de l'évolution globale des stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique) qu'à l'opérationnelle (mettre à la disposition des organismes de lutte contre la pauvreté un outil pouvant les aider à améliorer leur conception et leur gestion des stratégies de réduction de la pauvreté).

Sahn et Stifel ont construit leur indice sur la base d'une base de données consolidées des Enquêtes Démographique et de Santé (EDS) de 1988 et 1998 du Togo. Ils ont défini le statut de pauvreté selon des seuils correspondant au 25<sup>ième</sup> percentile et 40<sup>ième</sup> percentile des valeurs calculées à partir de l'indice. Ensuite, ils ont comparé la distribution de l'indice et des taux de pauvreté dans le temps (au sein du Togo) et à travers plusieurs pays (Togo et 10 autres pays de l'Afrique Subsaharienne).

Pour l'analyse inter-pays, Sahn et Stifel ont construit un indice inter-pays en mettant en commun les données de la DHS des 11 pays (plus celles de 5 autres pays dont ne sont disponibles que les données d'une seule édition de l'EDS). Ceci est rendu possible par le fait que la DHS considère des indicateurs communs à travers les pays.

Les neuf indicateurs considérés dans l'approche de Sahn et Stifel sont similaires à ceux de Gwatkin *et al.* et à ceux de la présente grille en termes de leur coût réduit et leur caractère vérifiable :

- Niveau d'éducation du chef de ménage
- Caractéristiques du logement :
  - Matériau de revêtement du sol
  - Source de l'eau destinée à la boisson
  - Type d'installation pour les toilettes
- Possession de biens de consommation durable :
  - Radio
  - Télévision
  - Réfrigérateur
  - Bicyclette
  - Moyen de transport motorisé

De même que l'approche développée par Gwatkin *et al.*, l'approche de Sahn et Stifel partage plusieurs des forces de l'approche suivie par la présente grille en ce sens qu'elle peut être utilisée pour le ciblage et qu'elle est flexible, peu coûteuse, et susceptible d'être adaptée à plusieurs contextes. Sahn et Stifel indiquent qu'étant donné que l'indice d'actif ne requiert pas des ajustements des prix dans le temps ou entre pays—et du fait qu'il ne requiert aucune donnée sur la consommation—alors il a des exigences plus faibles en matière de données que les outils d'évaluation de la pauvreté basés sur la consommation.

L'approche de Sahn et Stifel partage avec l'approche de Gwatkin *et al.* l'inconvénient d'avoir utilisé une définition peu courante de la *pauvreté* et de ne pas avoir rapporté les écart-types.

Sahn et Stifel ont trouvé que la pauvreté s'est améliorée au Togo de 1988 à 1998. Parmi les 15 pays étudiés,<sup>43</sup> le Togo avait le quatrième plus bas taux de pauvreté issu de l'indice d'actif.

---

<sup>43</sup> A côté du Togo, il y a le Bénin, le Cameroun, la République Centrafricaine, les Comores, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kenya, le Mali, la Mozambique, le Sénégal, la Tanzanie, l'Ouganda, la Zambie, et le Zimbabwe.

### 9.3 Coulombe (2013)

Coulombe (2013) a cherché à améliorer les décisions de politiques de pauvreté et le ciblage géographique des politiques de lutte contre la pauvreté au Togo. Pour ce faire, il a construit une « carte de pauvreté » (Elbers, Lanjouw, et Lanjouw, 2003) à la base des estimations de taux de pauvreté de chacune des 06 régions, 36 préfectures et 05 arrondissements, et 386 cantons, aussi bien que pour 513 communes au sein des cantons ou quartiers à l'intérieur de la commune de Lomé. Les résultats sont affichés sous la forme de tableaux ou de « cartes de pauvreté » qui montrent approximativement, en un coup d'œil, les variations de taux de pauvreté à travers les zones géographiques.

Coulombe a construit quatre outils régionaux d'évaluation de la pauvreté (Grand Lomé, autres villes, rural Sud, et rural Nord) par une régression des moindres carrées du logarithme des dépenses de consommation par tête des ménages du QUIBB de 2011. L'outil utilise uniquement des indicateurs qui se retrouvent à la fois dans le QUIBB et le Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Togo de 2010 et qui ont les mêmes formulations dans les deux sources d'enquêtes aussi bien que de similaires distributions des réponses.

Une fois construit, l'outil est utilisé pour estimer les dépenses de consommation de chacun des ménages du Recensement de 2010. Le taux de pauvreté estimée d'une zone administrative donnée obtenu via la carte de pauvreté est la proportion des individus des ménages dont la dépense de consommation est inférieure à 100% du seuil de pauvreté basé sur les dépenses de consommation déterminé par Coulombe. Ce seuil a

été obtenu par Coulombe en actualisant le seuil alimentaire et le seuil national de 2006 à 2011 en se basant sur les IPC (Coulombe et Male, 2013).<sup>44</sup> Les estimations issues de la carte de pauvreté ont un écart type plus petit que celui des estimations directes basées uniquement sur les données du QUIBB,<sup>45</sup> et—en principe—les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent être orientées géographiquement en se basant sur la carte de pauvreté.

La cartographie de la pauvreté développée par Coulombe et la grille présentée dans ce papier sont similaires dans le sens que tous les deux :

- Sont des outils d'évaluation de la pauvreté construits à partir des données représentatives de la population nationale (la strate du QUIBB pour la cartographie de la pauvreté et toute la population du Togo pour la grille) et qui sont appliqués ensuite à d'autres données de sous-populations qui ne sont pas en général représentatifs de la même population de départ
- Utilisent des indicateurs simples et vérifiables qui sont rapides et peu coûteux à collecter
- Estiment des taux de pauvreté de populations
- Fournissent des estimations non biaisées lorsque leurs hypothèses de construction sont valides
- Recherchent à être utile en pratique et ainsi visent être compris des non spécialistes

---

<sup>44</sup> Les seuils alimentaire et national utilisés pour la carte de pauvreté sont différents de ceux utilisés par l'INSEED pour le QUIBB de 2011.

<sup>45</sup> Comme souligné par Tarozzi et Deaton (2007), l'écart type est seulement un aspect de la précision d'un outil d'évaluation de la pauvreté (l'autre aspect étant l'erreur d'estimation). Coulombe a rapporté les intervalles de confiance ou écarts types des estimations de taux de pauvreté. Cependant, il n'a pas rapporté les tailles d'échantillon, ce qui ne permet pas la comparaison de la précision de son outil avec une norme/référence ou avec la précision de la présente grille. De plus, les vrais taux de pauvreté des unités administratives contenues dans les régions du Togo ne sont pas connus (ce qui justifie en premier lieu l'utilité d'une carte de pauvreté), ainsi les erreurs de la carte (différence entre les estimations issues de la carte de pauvreté et les valeurs observées) sont aussi inconnues.

Les forces de la cartographie de la pauvreté résident en ce qu'elle :

- Est basée sur des propriétés théoriques formellement établies
- Peut être appliquée directement aux mesures de bien-être (tel que le *gap* de pauvreté) en dehors des taux de pauvreté base individu
- Tient compte de l'incertitude dans l'estimation des points/coefficients lors de l'estimation des écarts types des estimations via l'outil
- Requiert des données sur un nombre pas très élevé de ménages pour sa construction
- Utilisent seulement des indicateurs collectés par le Recensement
- Rapporte les écarts types (et une formule complexe d'estimation de l'écart type)

Les forces de la grille résident en ce qu'elle :

- Est plus simple en terme de sa construction et de son application
- A testé la précision « hors échantillon »
- Associe de façon non paramétrique les probabilités de pauvreté aux *scores*
- Réduit le surapprentissage par la sélection des indicateurs via des critères statistiques et non statistiques
- Révèle les estimations des probabilités de pauvreté des ménages particuliers
- Est constituée d'un seul outil qui est appliqué à tout Togo<sup>46</sup>
- Rapporte les erreurs et les écarts types (et des formules simples pour les écarts types)

---

<sup>46</sup> Selon Mahadevan, Yoshida, et Praslova (2013, pp. 6-7), « La dernière recommandation formulée par les experts de la cartographie de la pauvreté du département de recherche de la Banque Mondiale est de ne pas utiliser des [outils d'évaluation de la pauvreté] multiples pour prédire les dépenses de consommation des ménages ». Les outils multiples peuvent être « problématiques parce que le nombre d'observations de chaque zone devient petit, et par conséquent les coefficients de régression deviennent moins stables ». Pour réduire le surapprentissage, Haslett (2012) a recommandé que les cartographies de la pauvreté utilisent un outil unique applicable à tout le pays.

Les deux approches diffèrent du point de vue des objectifs poursuivis. En effet, la cartographie de la pauvreté vise à aider le gouvernement à cibler les politiques de lutte contre la pauvreté vers les régions pauvres tandis que la grille s'emploie à aider les programmes de lutte contre la pauvreté à gérer leur performance sociale. Cette différence en termes d'objectifs induit directement leur différence en termes de coût, complexité, et transparence.

Pour ce qui concerne les approches techniques, la cartographie de la pauvreté estime les dépenses de consommation alors que la grille estime les probabilités de pauvreté. Les cartes de pauvreté—contrairement à la grille—rapportent des écarts types qui prennent en compte du plan l'échantillonnage et l'incertitude dans les estimations des coefficients/points de l'outil.

En termes de ciblage, les développeurs de la cartographie de la pauvreté affirment que les outils d'évaluation de la pauvreté qui sous-tendent les cartes de pauvreté sont trop imprécis pour le ciblage des ménages particuliers (Elbers, Lanjouw, et Lanjouw, 2003; Demombynes *et al.*, 2004). A l'opposé, Schreiner (2015f) soutient que le ciblage est une application légitime et potentiellement utile de la grille. Dans Elbers *et al.* (2007), les développeurs de la cartographie de la pauvreté ont semblé mettre un petit bémol à leur opposition originelle au ciblage des ménages avec les outils d'évaluation de la pauvreté.

Les quatre outils régionaux d'évaluation de la pauvreté de Coulombe utilisent en moyenne 11 indicateurs vérifiables et peu coûteux à collecter parmi la liste des 21 indicateurs suivants :<sup>47</sup>

- Caractéristiques démographiques du ménage :
  - Effectif des membres du ménage (et son logarithme)
  - Effectif des membres du ménage de sexe masculin âgés de 6 à 14 ans
  - Effectif des membres du ménage de sexe masculin âgés de 15 à 35 ans
  - Effectif des membres du ménage de sexe féminin âgés de 65 ans ou plus
- Caractéristiques du chef de ménage :
  - Statut marital
  - Niveau d'éducation
- Caractéristiques du logement :
  - Présence de l'électricité
  - Nombre de pièces
  - Nature du sol
  - Nature du mur
  - Type d'énergie pour la cuisson
  - Type d'installation pour les toilettes
- Possession de biens de consommation durable :
  - Cuisinière
  - Ventilateur
  - Télévision
  - Téléphone cellulaire
  - Motocyclette
- Possession d'actifs agricoles :
  - Terres
  - Chèvres
- Région de résidence

Coulombe a rapporté l'erreur d'estimation de la carte de pauvreté dans chacune des quatre régions pour lesquelles ses outils sont construits, en comparant le taux de pauvreté observé d'une région donnée au sein des données du QUIBB de 2011 avec l'estimation de taux de pauvreté obtenue pour cette région en appliquant l'outil de cette

---

<sup>47</sup> Coulombe a signifié que certains des indicateurs de ses outils sont des moyennes à travers les ménages au niveau de l'unité primaire d'échantillonnage du Recensement, mais il n'en a pas rapporté de spécifiques.

région aux données du Recensement. La moyenne de l'erreur absolue est d'environ 0,4 point de pourcentage, et l'erreur absolue la plus grande est 0,5 point de pourcentage.

Comment sont les estimations de la grille pour ces mêmes régions ?

Naturellement, une telle comparaison est imparfaite. En effet la grille est construite—et testée—à partir des données de 2015, pendant que la cartographie de la pauvreté est basée sur les données de 2011. Aussi, la cartographie de la pauvreté utilise quatre cartes de pauvreté régionales pendant que la grille est constituée d'un seul outil applicable à tout le Togo. Enfin les cartes de pauvreté sont construites au niveau individu alors que la grille est construite au niveau ménage. La grille perd par conséquent en précision lorsqu'elle est appliquée au niveau individu pour les besoins de la comparaison entre les deux outils d'évaluation de la pauvreté. Cependant, la comparaison peut suggérer quelque chose par rapport au gain de précision qu'on pourrait obtenir à partir des outils spécifiques à des sous populations.

Dans les quatre régions et avec les données de 2015, la moyenne des valeurs absolues des erreurs d'estimation de la grille est d'environ 5,2 points de pourcentage, avec un maximum d'erreur absolue de 8,6 points de pourcentage. En moyenne, l'erreur d'estimation est plus mauvaise d'environ 5 points de pourcentage que celle de l'outil de Coulombe.

Cependant, si la grille prenait en compte un onzième indicateur qui est la région, alors son erreur absolue se réduit à 1,4 point de pourcentage. Cela est toujours plus mauvais que la cartographie de la pauvreté mais suggère qu'une grande partie du gain de précision que peut induire la construction des outils spécifiques à chaque sous population peut être captée en ajoutant un indicateur de sous population à la grille de tout Togo.<sup>48</sup> Et comme toujours, si l'erreur d'estimation de la grille dans une sous-population est connue, elle peut être retranchée de l'estimation originelle pour obtenir l'estimation non biaisée.

---

<sup>48</sup> Ceci est en phase avec Diamond *et al.* (2016).

## 10. Conclusion

Les programmes de lutte contre la pauvreté au Togo peuvent utiliser la grille pour segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés, aussi bien que pour estimer :

- La probabilité qu'un ménage donné ait un niveau de dépenses de consommation en dessous d'un seuil de pauvreté donné
- Le taux de pauvreté d'une population à une date
- La variation annuelle des taux de pauvreté d'une population

L'utilisation de ladite grille n'est pas onéreuse, et elle est aussi accessible aux non spécialistes. En effet, elle est conçue de façon à être d'usage pratique pour les programmes de lutte contre la pauvreté au Togo qui veulent améliorer la gestion de leur performance sociale.

La grille est construite avec les données des trois cinquièmes des ménages du QUIBB de 2015 du Togo. Les *scores* de ces ménages sont convertis en probabilités de pauvreté suivant 18 seuils de pauvreté. L'exactitude (les erreurs et la précision) de la grille a été testée du point de vue du ciblage, et des probabilités de pauvreté des ménages à un point du temps, sur des données « hors échantillon » qui n'ont pas servies à sa construction (échantillon de validation).

Lorsque la grille est appliquée aux 18 seuils de pauvreté dans l'échantillon de validation, le maximum d'erreur absolue des estimations de probabilités de pauvreté en un point du temps est de 1,5 point de pourcentage. La moyenne des erreurs absolues à travers les 18 seuils de pauvreté est d'environ 0,7 point de pourcentage. Les estimations sans biais/corrigées peuvent être calculées en soustrayant l'erreur moyenne

correspondant au seuil de pauvreté donné des estimations de taux de pauvreté originelles.

Pour une taille d'échantillon  $n = 16\ 384$  et un niveau de confiance de 90 pour cent, les estimations de taux pauvreté à un point du temps ont une précision de  $\pm 0,6$  point de pourcentage ou mieux. Pour  $n = 1\ 024$ , l'intervalle de confiance à 90 pour cent est  $\pm 2,5$  points de pourcentage ou moins.

Si une organisation veut utiliser la grille pour la segmentation de ses participants afin de leur offrir des traitements différenciés, alors la présente étude comprend des informations utiles qui lui permettront de choisir un point de coupure (seuil de ciblage) qui corresponde à ses valeurs et à sa mission.

Bien que la technique statistique soit innovante et que la précision technique soit importante, la conception de la grille a intégré aussi bien l'aspect transparent et l'usage pratique voire facile. Après tout, la précision de la grille ne servirait à rien si les dirigeants des organisations se sentaient si découragées de la complexité ou du coût des outils d'évaluation de la pauvreté à tel point qu'ils ne les essaient même pas.

A cet effet, la simplicité de la grille a été assurée par l'emploi de 10 indicateurs claires, peu coûteux à collecter, et vérifiables. Les notes sont tous des nombres entiers naturels, et les *scores* varient de 0 à 100. Les *scores* sont convertis en probabilités de pauvreté via des tableaux de correspondance, et les points de coupure (seuils de ciblage) sont également faciles à appliquer. Les caractéristiques conceptuelles de ladite grille s'attachent à la facilitation de son appropriation par les organisations. Elles ont été

définies de manière à aider les dirigeants des organisations à comprendre et à faire confiance à la technique de la grille et à permettre aux non spécialistes de calculer rapidement les *scores* sur le terrain.

En résumé, la grille est un moyen pratique, transparent, peu coûteux, et objectif permettant aux programmes de lutte contre la pauvreté au Togo d'estimer les taux de pauvreté basés sur les dépenses de consommation des ménages, de suivre leurs variations dans le temps, et de segmenter leurs participants afin de leur offrir des traitements différenciés. La même démarche peut être menée dans n'importe quel pays en utilisant des données similaires.

## Bibliographie

- Abdallah, Abdou; et Kokou Amouzouvi. (2007) “Profil de la Pauvreté et de la Vulnérabilité au Togo”, [catalog.ihsn.org/index.php/catalog/2172/download/36710](http://catalog.ihsn.org/index.php/catalog/2172/download/36710), récupéré le 04 novembre 2017.
- Adams, Niall M.; et David J. Hand. (2000) “Improving the Practice of Classifier Performance Assessment”, *Neural Computation*, Vol. 12, pp. 305–311.
- Baesens, Bart; Van Gestel, Tony; Viaene, Stijn; Stepanova, Maria; Suykens, Johan A.K.; et Jan Vanthienen. (2003) “Benchmarking State-of-the-Art Classification Algorithms for Credit Scoring”, *Journal of the Operational Research Society*, Vol. 54, pp. 627–635.
- Bollen, Kenneth A.; Glanville, Jennifer L.; et Guy Stecklov. (2007) “Socio-Economic Status, Permanent Income, and Fertility: A Latent-Variable Approach”, *Population Studies*, Vol. 61, No. 1, pp. 15–34.
- Brown, Caitlin; Ravallion, Martin; et Dominique van de Walle. (2016) “A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa”, World Bank Policy Research Working Paper No. 7915, [documents.worldbank.org/curated/en/484991481639919564/pdf/WPS7915.pdf](http://documents.worldbank.org/curated/en/484991481639919564/pdf/WPS7915.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- Caire, Dean. (2004) “Building Credit Scorecards for Small-Business Lending in Developing Markets”, [microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_SMEs\\_Hybrid.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_SMEs_Hybrid.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- ; et Mark Schreiner. (2012) “Cross-Tab Weighting for Credit Scorecards in Developing Markets”, [microfinance.com/English/Papers/Cross\\_Tab\\_Weights\\_for\\_Scoring.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Cross_Tab_Weights_for_Scoring.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- Camacho, Adriana; et Emily Conover. (2011) “Manipulation of Social-Program Eligibility”, *American Economic Journal: Economic Policy*, Vol. 3, No. 2, pp. 41–65.
- Carter, Michael R.; et Christopher B. Barrett. (2006) “The Economics of Poverty Traps and Persistent Poverty: An Asset-Based Approach”, *Journal of Development Studies*, Vol. 42, No. 2, pp. 178–199.
- Chen, Shiyuan; et Mark Schreiner. (2009) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Vietnam”, [SimplePovertyScorecard.com/VNM\\_2006\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/VNM_2006_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.

- Coady, David; Grosh, Margaret; et John Hoddinott. (2004) *Targeting of Transfers in Developing Countries*, [hdl.handle.net/10986/14902](https://hdl.handle.net/10986/14902), récupéré le 04 novembre 2017.
- Cochran, William G. (1977) *Sampling Techniques, Third Edition*.
- Coulombe, Harold. (2013) “Togo: Cartographie de la Pauvreté 2011”, [www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/library/poverty/cartographie-de-la-pauvrete.html](http://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/library/poverty/cartographie-de-la-pauvrete.html), récupéré le 04 novembre 2017.
- ; et Chata Male. (2013) “Togo: Profil de Pauvreté 2006–2011”, [www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/library/poverty/profil-pauvrete-2006-2011.html](http://www.tg.undp.org/content/togo/fr/home/library/poverty/profil-pauvrete-2006-2011.html), récupéré le 04 novembre 2017.
- Dawes, Robyn M. (1979) “The Robust Beauty of Improper Linear Models in Decision-Making”, *American Psychologist*, Vol. 34, No. 7, pp. 571–582.
- Demombynes, Gabriel; Elbers, Chris; Lanjouw, Jenny; Lanjouw, Peter; Mistiaen, Johan; et Berk Özler. (2004) “Producing an Improved Geographic Profile of Poverty: Methodology and Evidence from Three Developing Countries”, pp. 154–176 en Anthony Shorrocks and Rolph van der Hoeven (eds.) *Growth, Inequality, and Poverty*.
- Diamond, Alexis; Gill, Michael; Rebolledo Dellepiane, Miguel Angel; Skoufias, Emmanuel; Vinha, Katja; et Yiqing Xu. (2016) “Estimating Poverty Rates in Target Populations: An Assessment of the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool and Alternative Approaches”, World Bank Policy Research Working Paper No. 7793, [hdl.handle.net/10986/25038](https://hdl.handle.net/10986/25038), récupéré le 04 novembre 2017.
- Elbers, Chris; Lanjouw, Jean O.; et Peter Lanjouw. (2003) “Micro-Level Estimation of Poverty and Inequality”, *Econometrica*, Vol. 71, No. 1, pp. 355–364.
- ; Fujii, Tomoki; Lanjouw, Peter; Özler, Berk; et Wesley Yin. (2007) “Poverty Alleviation through Geographic Targeting: How Much Does Disaggregation Help?”, *Journal of Development Economics*, Vol. 83, pp. 198–213.
- Filmer, Deon; et Lant Pritchett. (2001) “Estimating Wealth Effects without Expenditure Data—or Tears: An Application to Educational Enrollments in States of India”, *Demography*, Vol. 38, No. 1, pp. 115–132.

-----; et Kinnon Scott. (2012) “Assessing Asset Indices”, *Demography*, Vol. 49, pp. 359–392.

Friedman, Jerome H. (1997) “On Bias, Variance, 0–1 Loss, and the Curse-of-Dimensionality”, *Data Mining and Knowledge Discovery*, Vol. 1, pp. 55–77.

Fuller, Rob. (2006) “Measuring the Poverty of Microfinance Clients in Haiti”, [microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_Poverty\\_Haiti\\_Fuller.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Haiti_Fuller.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.

Goodman, Leo A.; et Kruskal, William H. (1979) *Measures of Association for Cross Classification*.

Grosh, Margaret; et Judy L. Baker. (1995) “Proxy-Means Tests for Targeting Social Programs: Simulations and Speculation”, World Bank LSMS Working Paper No. 118, [go.worldbank.org/W90WN57PDO](http://go.worldbank.org/W90WN57PDO), récupéré le 04 novembre 2017.

Gwatkin, Davidson R.; Rutstein, Shea; Johnson, Kiersten; Suliman, Eldaw; Wagstaff, Adam; et Agbessi Amouzou. (2007) “Socio-Economic Differences in Health, Nutrition, and Population: Togo”, World Bank Country Reports on HNP and Poverty, [go.worldbank.org/T6LCN5A340](http://go.worldbank.org/T6LCN5A340), récupéré le 04 novembre 2017.

Hand, David J. (2006) “Classifier Technology and the Illusion of Progress”, *Statistical Science*, Vol. 22, No. 1, pp. 1–15.

Haslett, Stephen. (2012) “Practical Guidelines for the Design and Analysis of Sample Surveys for Small-Area Estimation”, *Journal of the Indian Society of Agricultural Statistics*, Vol. 66, No. 1, pp. 203–212.

Henry, Carla; Sharma, Manohar; Lapenu, Cecile; et Manfred Zeller. (2003) “Microfinance Poverty Assessment Tool”, CGAP Technical Tool No. 5, [cgap.org/publications/microfinance-poverty-assessment-tool](http://cgap.org/publications/microfinance-poverty-assessment-tool), récupéré le 04 novembre 2017.

Hoadley, Bruce; et Robert M. Oliver. (1998) “Business Measures of Scorecard Benefit”, *IMA Journal of Mathematics Applied in Business and Industry*, Vol. 9, pp. 55–64.

Howe, Laura D.; Hargreaves, James R.; Gabrysch, Sabine; et Sharon R.A. Huttly. (2009) “Is the Wealth Index a Proxy for Consumption Expenditure? A Systematic Review”, *Journal of Epidemiology and Community Health*, Vol. 63, pp. 871–880.

- Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques.  
 (2016a) “Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être 2015”, [stat-togo.org/contenu/pdf/pb/pb-rap-final-QUIBB-tg-2015.pdf](http://stat-togo.org/contenu/pdf/pb/pb-rap-final-QUIBB-tg-2015.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2016b) “Profil de Pauvreté 2006–2011–2015”, [stat-togo.org/contenu/pdf/pb/pb-rap-profil-pauvrete-tg-2015.pdf](http://stat-togo.org/contenu/pdf/pb/pb-rap-profil-pauvrete-tg-2015.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- IRIS Center. (2007a) “Manual for the Implementation of USAID Poverty Assessment Tools”, [povertytools.org/training\\_documents/Manuals/USAID\\_PAT\\_Manual\\_Eng.pdf](http://povertytools.org/training_documents/Manuals/USAID_PAT_Manual_Eng.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2007b) “Introduction to Sampling for the Implementation of PATs”, [povertytools.org/training\\_documents/Sampling/Introduction\\_Sampling.pdf](http://povertytools.org/training_documents/Sampling/Introduction_Sampling.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2005) “Notes on Assessment and Improvement of Tool Accuracy”, [povertytools.org/other\\_documents/AssessingImproving\\_Accuracy.pdf](http://povertytools.org/other_documents/AssessingImproving_Accuracy.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- Johnson, Glenn. (2007) “Lesson 3: Two-Way Tables—Dependent Samples”, [onlinecourses.science.psu.edu/stat504/node/96](http://onlinecourses.science.psu.edu/stat504/node/96), récupéré le 04 novembre 2017.
- Kolesar, Peter; et Janet L. Showers. (1985) “A Robust Credit-Screening Model Using Categorical Data”, *Management Science*, Vol. 31, No. 2, pp. 124–133.
- Lindelow, Magnus. (2006) “Sometimes More Equal Than Others: How Health Inequalities Depend on the Choice of Welfare Indicator”, *Health Economics*, Vol. 15, pp. 263–279.
- Lovie, Alexander D.; et Patricia Lovie. (1986) “The Flat-Maximum Effect and Linear Scoring Models for Prediction”, *Journal of Forecasting*, Vol. 5, pp. 159–168.
- Mahadevan, Meera; Yoshida, Nobuo; et Larisa Praslova. (2013) “Poverty Mapping in the Kyrgyz Republic: Methodology and Key Findings”, World Bank Report No. 76690, [documents.worldbank.org/curated/en/2013/04/17584758/kyrgyz-republic-poverty-mapping-methodology-key-findings](http://documents.worldbank.org/curated/en/2013/04/17584758/kyrgyz-republic-poverty-mapping-methodology-key-findings), récupéré le 04 novembre 2017.

- Martinelli, César; et Susan W. Parker. (2007) “Deception and Misreporting in a Social Program”, *Journal of the European Economic Association*, Vol. 4, No. 6, pp. 886–908.
- Matul, Michal; et Sean Kline. (2003) “Scoring Change: Prizma’s Approach to Assessing Poverty”, Microfinance Centre for Central and Eastern Europe and the New Independent States Spotlight Note No. 4, [mfc.org.pl/sites/mfc.org.pl/files/spotlight4.PDF](http://mfc.org.pl/sites/mfc.org.pl/files/spotlight4.PDF), récupéré le 04 novembre 2017.
- McNemar, Quinn. (1947) “Note on the Sampling Error of the Difference between Correlated Proportions or Percentages”, *Psychometrika*, Vol. 17, pp. 153–157.
- Montgomery, Mark; Gagnolati, Michele; Burke, Kathleen A.; et Edmundo Paredes. (2000) “Measuring Living Standards with Proxy Variables”, *Demography*, Vol. 37, No. 2, pp. 155–174.
- Myers, James H.; et Edward W. Forgy. (1963) “The Development of Numerical Credit-Evaluation Systems”, *Journal of the American Statistical Association*, Vol. 58, No. 303, pp. 779–806.
- Narayan, Ambar; et Nobuo Yoshida. (2005) “Proxy-Means Tests for Targeting Welfare Benefits in Sri Lanka”, World Bank Report No. SASPR–7, [documents.worldbank.org/curated/en/2005/07/6209268/proxy-means-test-targeting-welfare-benefits-sri-lanka](http://documents.worldbank.org/curated/en/2005/07/6209268/proxy-means-test-targeting-welfare-benefits-sri-lanka), récupéré le 04 novembre 2017.
- Onwujekwe, Obinna; Hanson, Kara; et Julia Fox-Rushby. (2006) “Some Indicators of Socio-Economic Status May Not Be Reliable and Use of Indexes with These Data Could Worsen Equity”, *Health Economics*, Vol. 15, pp. 639–644.
- Ravallion, Martin. (1998) “Poverty Lines in Theory and Practice”, World Bank LSMS Working Paper No. 133, [go.worldbank.org/8P3IBJPQS1](http://go.worldbank.org/8P3IBJPQS1), récupéré le 04 novembre 2017.
- Rutstein, Shea Oscar; et Kiersten Johnson. (2004) “The DHS Wealth Index”, DHS Comparative Reports No. 6, [measuredhs.com/pubs/pdf/CR6/CR6.pdf](http://measuredhs.com/pubs/pdf/CR6/CR6.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- Sahn, David E.; et David C. Stifel. (2003) “Exploring Alternative Measures of Welfare in the Absence of Expenditure Data”, *Review of Income and Wealth*, Series 49, No. 4, pp. 463–489.

- (2000) “Poverty Comparisons over Time and across Countries in Africa”, *World Development*, Vol. 28, No. 12, pp. 2123–2155.
- SAS Institute Inc. (2004) “The LOGISTIC Procedure: Rank Correlation of Observed Responses and Predicted Probabilities”, *SAS/STAT User’s Guide, Version 9*, [support.sas.com/documentation/cdl/en/statug/63033/HTML/default/viewer.htm#statug\\_logistic\\_sect035.htm](http://support.sas.com/documentation/cdl/en/statug/63033/HTML/default/viewer.htm#statug_logistic_sect035.htm), récupéré le 04 novembre 2017.
- Schreiner, Mark. (A paraître) “How Accurate is the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool for Sub-National Groups?”
- (2017a) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Zambia”, [SimplePovertyScorecard.com/ZMB\\_2015\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/ZMB_2015_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2017b) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Mexico”, [SimplePovertyScorecard.com/MEX\\_2014\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/MEX_2014_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2017c) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: El Salvador”, [SimplePovertyScorecard.com/SLV\\_2014\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/SLV_2014_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2017d) “Comments on Brown, Ravallion, and van der Walle’s ‘A Poor Means Test? Econometric Targeting in Africa’”.
- (2016a) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: India”, [SimplePovertyScorecard.com/IND\\_2011\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/IND_2011_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2016b) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Guatemala”, [SimplePovertyScorecard.com/GTM\\_2014\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/GTM_2014_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2016c) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Sri Lanka”, [SimplePovertyScorecard.com/LKA\\_2012\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/LKA_2012_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2016d) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cameroon”, [SimplePovertyScorecard.com/CMR\\_2014\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/CMR_2014_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.

- (2015a) “There’s No Place Like Home? How the Interview Method Affects Results with the Progress out of Poverty Index<sup>®</sup>”, [microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_Poverty\\_Interview\\_Method\\_Effects\\_EN.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Interview_Method_Effects_EN.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2015b) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Ghana”, [SimplePovertyScorecard.com/GHA\\_2012\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/GHA_2012_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2015c) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bolivia”, [SimplePovertyScorecard.com/BOL\\_2013\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/BOL_2013_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2015d) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Malawi”, [SimplePovertyScorecard.com/MWI\\_2010\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/MWI_2010_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2015e) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Cambodia”, [SimplePovertyScorecard.com/KHM\\_2011\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/KHM_2011_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2015f) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Ecuador”, [SimplePovertyScorecard.com/ECU\\_2013\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/ECU_2013_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2014a) “The Process of Poverty-Scoring Analysis”, [SimplePovertyScorecard.com/Process\\_Poverty\\_Scoring\\_Analysis.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/Process_Poverty_Scoring_Analysis.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2014b) “How Do the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool and the PAT Differ?”, [microfinance.com/English/Papers/Scorecard\\_versus\\_PAT.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scorecard_versus_PAT.pdf) récupéré le 04 novembre 2017.
- (2013a) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Bangladesh”, [SimplePovertyScorecard.com/BGD\\_2010\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/BGD_2010_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2013b) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Nicaragua”, [SimplePovertyScorecard.com/NIC\\_2009\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/NIC_2009_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.

- (2012a) “An Expert-Based Poverty Scorecard for Rural China”,  
[microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_Poverty\\_China\\_EN.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_China_EN.pdf), récupéré  
le 04 novembre 2017.
- (2012b) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Colombia”,  
[SimplePovertyScorecard.com/COL\\_2009\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/COL_2009_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre  
2017.
- (2012c) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru”,  
[SimplePovertyScorecard.com/PER\\_2010\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/PER_2010_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre  
2017.
- (2011) “Estimating Expenditure-Based Poverty in Demographic and Health  
Surveys”.
- (2010) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Honduras”,  
[SimplePovertyScorecard.com/HND\\_2007\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/HND_2007_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre  
2017.
- (2009a) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Philippines”,  
[SimplePovertyScorecard.com/PHL\\_2004\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/PHL_2004_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre  
2017.
- (2009b) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Pakistan”,  
[SimplePovertyScorecard.com/PAK\\_2005\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/PAK_2005_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre  
2017.
- (2009c) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru”,  
[SimplePovertyScorecard.com/PER\\_2007\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/PER_2007_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre  
2017.
- (2008) “Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool: Peru”,  
[SimplePovertyScorecard.com/PER\\_2003\\_ENG.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/PER_2003_ENG.pdf), récupéré le 04 novembre  
2017.
- (2006) “Is One Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool Enough for  
India?”, [microfinance.com/English/Papers/  
Scoring\\_Poverty\\_India\\_Segments.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_India_Segments.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2005a) “Herramienta del Índice de Calificación de la Pobreza<sup>TM</sup>: México”,  
[SimplePovertyScorecard.com/MEX\\_2002\\_SPA.pdf](http://SimplePovertyScorecard.com/MEX_2002_SPA.pdf), récupéré le 04 novembre  
2017.

- (2005b) “IRIS Questions on the Simple Poverty Scorecard Poverty-Assessment Tool”, [microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_Poverty\\_Response\\_to\\_IRIS.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Poverty_Response_to_IRIS.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2002) *Scoring: The Next Breakthrough in Microfinance?* CGAP Occasional Paper No. 7, [microfinance.com/English/Papers/Scoring\\_Breakthrough\\_CGAP.pdf](http://microfinance.com/English/Papers/Scoring_Breakthrough_CGAP.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- ; Matul, Michal; Pawlak, Ewa; et Sean Kline. (2014) “Poverty Scoring: Lessons from a Microlender in Bosnia-Herzegovina”, *Poverty and Public Policy*, Vol. 6, No. 4, pp. 407–428.
- ; et Michael Sherraden. (2006) *Can the Poor Save? Saving and Asset Accumulation in Individual Development Accounts*.
- Sharif, Iffath Anwar. (2009) “Building a Targeting System for Bangladesh Based on Proxy-Means Testing”, World Bank Social Protection Discussion Paper No. 0914, [siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Safety-Nets-DP/0914.pdf](http://siteresources.worldbank.org/SOCIALPROTECTION/Resources/SP-Discussion-papers/Safety-Nets-DP/0914.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- Sherraden, Michael. (1991) *Assets and the Poor: A New American Welfare Policy*.
- Stifel, David; et Luc Christiaensen. (2007) “Tracking Poverty over Time in the Absence of Comparable Consumption Data”, *World Bank Economic Review*, Vol. 21, No. 2, pp. 317–341.
- Stillwell, William G.; Barron, F. Hutton; et Ward Edwards. (1983) “Evaluating Credit Applications: A Validation of Multi-Attribute Utility-Weight Elicitation Techniques”, *Organizational Behavior and Human Performance*, Vol. 32, pp. 87–108.
- Tarozzi, Alessandro; et Angus Deaton. (2009) “Using Census and Survey Data to Estimate Poverty and Inequality for Small Areas”, *Review of Economics and Statistics*, Vol. 91, No. 4, pp. 773–792.
- Toohig, Jeff. (2008) “PPI Pilot Training Guide”, [microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-progress-out-of-poverty-index-ppi-pilot-training-mar-2008.pdf](http://microfinancegateway.org/sites/default/files/mfg-en-paper-progress-out-of-poverty-index-ppi-pilot-training-mar-2008.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.

- United States Congress. (2004) “Microenterprise Results and Accountability Act of 2004 (HR 3818 RDS)”, November 20, [smith4nj.com/laws/108-484.pdf](http://smith4nj.com/laws/108-484.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- Wagstaff, Adam; et Naoko Watanabe. (2003) “What Difference Does the Choice of SES Make in Health-Inequality Measurement?”, *Health Economics*, Vol. 12, No. 10, pp. 885–890.
- Wainer, Howard. (1976) “Estimating Coefficients in Linear Models: It Don’t Make No Nevermind”, *Psychological Bulletin*, Vol. 83, pp. 223–227.
- World Bank. (2013) “Shared Prosperity: A New Goal for a Changing World”, mai 8, [worldbank.org/en/news/feature/2013/05/08/shared-prosperity-goal-for-changing-world](http://worldbank.org/en/news/feature/2013/05/08/shared-prosperity-goal-for-changing-world), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2012) *Targeting Poor and Vulnerable Households in Indonesia*, [documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/15879773/targeting-poor-vulnerable-households-indonesia](http://documents.worldbank.org/curated/en/2012/01/15879773/targeting-poor-vulnerable-households-indonesia), récupéré le 04 novembre 2017.
- (2008) “International Comparison Project: Tables of Results”, [siteresources.worldbank.org/ICPINT/Resources/icp-final-tables.pdf](http://siteresources.worldbank.org/ICPINT/Resources/icp-final-tables.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- Zeller, Manfred. (2004) “Review of Poverty Assessment Tools”, [pdf.usaid.gov/pdf\\_docs/PNADH120.pdf](http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNADH120.pdf), récupéré le 04 novembre 2017.
- ; Sharma, Manohar; Henry, Carla; et Cécile Lapenu. (2006) “An Operational Method for Assessing the Poverty-Outreach Performance of Development Policies and Projects: Results of Case Studies in Africa, Asia, and Latin America”, *World Development*, Vol. 34, No. 3, pp. 446–464.

# Guide d'Entrevue

Les directives suivantes sont extraites de:

l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques.

(2011) « Manuel de l'Enquêteur : QUIBB 2011 »,

[ilo.org/surveydata/index.php/catalog/455/download/4931](http://ilo.org/surveydata/index.php/catalog/455/download/4931), récupéré le 28 octobre 2016 [le *Manuel*].

## **Les étapes fondamentales de l'interview**

Remplissez l'en-tête de la grille et la « Feuille de Travail » suivant les directives décrites sur cette dernière.

A l'en-tête de la grille, mentionnez l'effectif des membres du ménage à partir de la liste que vous avez dressée sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au premier indicateur (« Combien de membres le ménage compte-t-il ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'effectif des membres du ménage que vous aviez déjà inscrit sur la « Feuille de Travail ».

Ne posez pas directement la question relative au deuxième indicateur (« Tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquentent-ils actuellement une école ? »). Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez dressée sur la « Feuille de Travail ».

Posez directement au répondant toutes les autres questions de la grille.

## Conseils pour conduire l'entretien

Etudiez attentivement ce « Guide » et gardez-le sur vous lors de vos travaux de terrain. Suivez scrupuleusement les instructions de ce « Guide » (y compris la présente instruction).

Selon la page 10 du *Manuel*, « Tout au long de la durée de l'enquête, l'agent enquêteur doit adopter une attitude favorable à l'opération et suivre scrupuleusement les instructions contenues dans ce [« Guide »].

[Ce « Guide »] « constitue un [outil] indispensable que l'agent enquêteur devra maîtriser. »

Noter que le répondant peut ne pas être le membre du ménage affilié à votre organisation. De même, « l'agent de terrain » à mentionner à l'en-tête de la grille n'est pas nécessairement vous, l'agent enquêteur, qui conduisez l'interview. « L'agent de terrain » est plutôt l'employé de l'organisation de lutte contre la pauvreté avec laquelle le participant est en relation permanente. Si l'organisation ne possède pas un tel agent de terrain, le champ y réservé à l'en-tête devra être laissé à blanc.

Lire chaque question mot pour mot et dans l'ordre de leur présentation sur la grille.

Lorsque vous voulez marquer une réponse donnée par le répondant à un indicateur de la grille, prière encercler l'option de réponse concernée et la note correspondante et reporter la note dans la colonne « *Score* » comme ci-après indiqué :

2. Tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquentent-ils actuellement une école ?	A. Non	0	
	B. Oui	4	4
	C. Pas de membres de 6 à 18 ans	6	

Pour éviter des erreurs, vous pourriez encercler l'option de réponse, la note correspondante déjà imprimée sur la grille, et la note que vous avez reportée à la main.

La résolution de toute difficulté ou cas qui n'est pas traité dans le présent « Guide » est laissée au propre jugement de l'agent enquêteur puisque c'est ce qui a été apparemment adopté par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et Démographiques au cours du QUIBB de 2015. C'est-à-dire, toute organisation qui utilise la grille ne devrait pas instituer des définitions ou des règles à suivre par les agents enquêteurs en dehors de celles qui sont consignées dans le présent « Guide ». Tout ce qui n'est pas explicitement traité dans ce « Guide » devra être laissé au propre jugement de chaque agent enquêteur.

Ne pas lire les modalités de réponse à l'enquêté. Lire simplement la question et s'arrêter pour attendre une réponse. Si l'enquêté demande une clarification ou sinon hésite ou semble confus, alors relire la question ou lui fournir une assistance sur la base du « Guide » ou comme vous (l'agent enquêteur) le jugez approprié.

Selon la page 14 du *Manuel*, « Les modalités des variables [de la grille] ne sont pas à lire. »

En règle générale, l'agent enquêteur devrait accepter telles quelles les réponses données par les enquêtés. Néanmoins, si l'enquêté dit quelque chose—ou l'agent enquêteur voit ou pressent quelque chose—qui suggère que la réponse peut ne pas refléter la réalité ou que l'enquêté est dubitatif par rapport à sa réponse ou que l'enquêté désire une assistance pour savoir comment répondre, l'agent enquêteur devra relire la question et fournir quelque assistance qu'il juge approprié sur la base du « Guide ».

Bien que la plupart des indicateurs de la grille soient vérifiables, vous n'avez—en général—pas besoin de vérifier les réponses données par le répondant. Vous pourriez vérifier une réponse seulement si vous pressentez qu'elle n'est pas correcte et que sa vérification améliorerait la qualité des données. Par exemple, vous pourriez choisir vérifier la réponse si le répondant hésite ou semble nerveux ou autrement présente un signe de quelqu'un qui semble mentir ou qui semble être confus. De même, la vérification peut être nécessaire—par exemple—si un enfant du ménage ou un voisin dit quelque chose qui ne correspond pas à la réponse du répondant. La vérification peut s'avérer aussi nécessaire lorsqu'il vous est donné de voir quelque chose par vous-même—tels que des biens de consommation durables que le répondant affirme ne pas posséder, ou un enfant en train de manger dans la chambre qui n'est pas compté comme un membre du ménage—qui suggère que la réponse peut ne pas être correcte.

En général, l'application de la grille devra mimer autant que possible la conduite du QUIBB de 2015 par l'Institut National de la Statistiques et des Etudes Economiques et Démographiques du Togo. Par exemple, l'interview devra être conduit au domicile de l'enquêté comme cela a été le cas lors du QUIBB de 2015.

### **Traduction :**

Pour l'instant, la grille elle-même, la « Feuille de Travail », et le « Guide » sont disponibles seulement en Anglais et Français. Il n'y a pas encore des traductions officielles en des langues locales parlées par une frange importante de la population Togolaise telles que Ewé/Mina et Kabyè. Les utilisateurs peuvent vérifier sur [SimplePovertyScorecard.com](http://SimplePovertyScorecard.com) pour voir si une traduction en une langue nationale donnée a été entre temps rendue disponible.

Jusqu'à ce qu'une traduction officielle en une langue nationale donnée ne soit rendue disponible, les utilisateurs devraient se référer à l'auteur de ce papier pour les conseils nécessaires s'ils entreprenaient d'effectuer une telle traduction. En particulier, la traduction des indicateurs de la grille devrait être aussi proche que possible de leur traduction originelle en Français dans la version officielle du questionnaire du QUIBB de 2015. Le « Manuel de l'Enquêteur » du QUIBB de 2015 est écrit seulement en Français, ainsi ce « Guide » ne devra être traduit en d'autres langues qu'à partir de la version originale en Français du *Manuel*.

Selon la page 6 du *Manuel*, « Les informations obtenues sont confidentielles. Toute communication et tout détournement des données recueillies auprès de la population sont formellement interdits. »

### **Le rôle de l'enquêteur**

Selon les pages 11 à 13 du *Manuel*, « Le succès de toute enquête dépend de l'aptitude de l'enquêteur à collecter des informations précises provenant des personnes interrogées. Il sera confronté à divers problèmes que seule son attitude lui permettra de surmonter. En tant qu'agent enquêteur, il doit connaître les concepts et les définitions décrits dans ce [« Guide »] et suivre à la lettre les différentes instructions.

« L'enquêteur aura pour tâches de :

- Sensibiliser les responsables locaux. Une fois arrivé, l'agent enquêteur doit se présenter aux responsables locaux . . . et leur expliquer le but de sa mission et solliciter leurs collaborations
- Conduire les entretiens conformément aux procédures décrites dans ce [« Guide »]
- Passer tout [la grille] en revue après avoir terminé les entretiens, et s'assurer que toutes les questions ont été remplies correctement
- Vérifier [les grilles] de manière complète avant de les remettre au [siège] et/ou avant de quitter la localité

« L'enquêteur ne devra pas inscrire une autre réponse que celle déclarée par l'enquêté. S'il constate des incohérences sur le questionnaire, il doit retourner obligatoirement dans

le ménage au lieu de corriger lui-même. En outre, l'enquêteur ne devra jamais copier l'information obtenue lors d'un entretien sur un questionnaire d'un autre ménage.

« [Faites de votre mieux] pour établir un rapport de confiance avec l'enquêté, [puisque] la première impression que donnera l'enquêteur à la personne interrogée déterminera la volonté de cette dernière de coopérer à l'enquête.

« *Présentation* : L'enquêteur doit se présenter en donnant son nom de manière claire, montrer sa carte d'enquêteur, et demander poliment à parler au chef du ménage. Le badge est porté en permanence.

« *Première impression* : Lorsqu'un enquêteur approche pour la première fois une personne qu'il doit soumettre à un entretien, il doit choisir ses mots de manière à mettre à l'aise la personne en question, et commencer l'entretien par des salutations et avec le sourire, et être aussi simple que possible dans ses propos, car l'utilisation exagérée du jargon technique met les personnes interrogées mal à l'aise. [Par exemple, vous pourriez vous présenter de la manière suivante :]

« Bonjour monsieur/madame. Mon nom est <votre nom>. Je suis un agent de collecte travaillant pour <votre organisation> qui mène une étude sur les conditions de vie des ménages [de nos participants]. Votre ménage a été tiré au hasard, et j'ai été délégué(e) pour recueillir les informations auprès de vous. Nous vous assurons que les informations que vous allez nous fournir seront traitées de façon confidentielle. . . . Nous passerons [10 à 15 minutes] avec vous, et nous vous remercions d'avance de votre disponibilité. Merci pour l'accueil ».

« *Avoir une tenue correcte* est strictement de rigueur, en tant que signe de respect envers les personnes interrogées, et pour représenter de manière appropriée l'institution qui emploie l'enquêteur. Celui-ci devra en particulier éviter de porter des tenues à l'effigie des leaders politiques ou des partis politiques.

« *Confidentialité* : Les personnes interrogées doivent être sûres que l'information qu'elles donnent sera traitée de manière confidentielle et ne sera donc divulguée à aucune personne non autorisée. L'information fournie sera utilisée pour réaliser les objectifs de l'enquête et non pour tout autre but. Aucune information individuelle ne sera analysée. À ce propos, l'enquêteur doit s'assurer que les questionnaires remplis sont manipulés avec le plus grand soin.

« *Neutralité durant l'entretien* : La plupart des personnes interrogées sont polies et auront tendance à donner les réponses qu'elles considèrent que l'enquêteur veut entendre. Il est donc très important que l'enquêteur soit absolument neutre durant l'entretien. L'enquêteur ne devra ni par les expressions du visage, ni par le ton de la voix, amener la personne interrogée à penser qu'elle a donné la bonne ou la mauvaise réponse aux questions posées.

« *Garder le même énoncé et le même ordre des questions* : Le questionnaire doit être rempli en commençant par la [« Feuille de travail »]. L'énoncé et l'ordre d'inscription des questions à poser sur le questionnaire doivent être maintenus pour toutes les personnes interrogées. Si une personne interrogée ne comprend pas correctement une question, l'enquêteur devra lui expliquer clairement la question.

« *Faire preuve de tact* : Dans le cas où une personne interrogée ne montrerait pas d'intérêt, paraît ennuyée, ou détachée, ou si elle contredit des réponses faites antérieurement ou refuse de répondre aux questions, l'enquêteur devra, avec tact, amener la personne interrogée à s'intéresser à l'entretien.

« *Ne pas précipiter l'entretien* : L'enquêteur devra poser les questions lentement et donner à la personne interrogée le temps de réfléchir, pour être sûr qu'elle comprend ce qu'on lui demande. Si la personne interrogée n'a pas la possibilité de réfléchir et de formuler son opinion, la réponse pourrait bien être : « Je ne sais pas » ou bien elle pourrait donner une réponse fautive. Si la personne interrogée répond lentement, il n'est pas nécessaire de la presser ou d'arrêter l'entretien. »

### **Qui doit être l'enquêté ?**

Notez que le répondant n'a pas besoin d'être le membre du ménage affilié à votre organisation.

Selon la page 6 du *Manuel*, « Le chef de ménage ou, dans le cas échéant, tout autre membre capable de répondre aux questions peut fournir les informations demandées. »

Notez que le chef de ménage peut ou peut ne pas être la même personne qui est affiliée à votre organisation. Cela n'est pas un problème; le répondant n'a pas besoin d'être la même personne qui participe au programme de l'organisation (quoique le répondant puisse être cette personne).

Selon les pages 8 à 9 du *Manuel*, « Le *chef de ménage* est le preneur de décision clé au sein du ménage, et son autorité est reconnue par les autres membres du ménage. Il est possible que le principal contributeur au revenu du ménage ne soit pas nécessairement le chef de ménage. Dans beaucoup de sociétés africaines, l'adulte de sexe masculin le plus âgé est souvent considéré comme le chef de ménage, qu'il soit ou non le principal contributeur au revenu du ménage.

« En tant que preneur de décision clé, le chef de ménage est la personne qui est la plus au courant de ce qui se passe dans le ménage, et il sera souvent la personne la plus appropriée à interroger. Cependant, il est possible que le chef de ménage ne soit pas en mesure de répondre à toutes les questions avec exactitude, s'il n'est pas le principal contributeur au revenu du ménage, ou si d'autres membres du ménage possèdent leur propre domaine d'autorité. En de tels cas, d'autres membres du ménage peuvent assister le chef de ménage durant l'entretien. Par exemple, les frères et sœurs plus âgés peuvent être mieux informés sur le niveau exact de la scolarité des plus jeunes membres du ménage. »

Selon la page 19 du *Manuel*, « Rappelez-vous que le *chef de ménage* est la personne reconnue comme telle par les autres membres du ménage. C'est une personne responsable de la gestion du revenu du ménage et qui prend les décisions au nom des membres du ménage. Il peut être un homme ou une femme. »

## Directives sur chaque indicateur de la grille

1. Combien de membres le ménage compte-t-il ?

- A. Sept ou plus
- B. Six
- C. Cinq
- D. Quatre
- E. Trois
- F. Deux
- G. Un

Selon la page 8 du *Manuel*, un *ménage* « est un groupe de personnes qui normalement vivent et mangent ensemble. En d'autres termes, le *ménage* est un ensemble de personnes [ou une seule personne] (apparentées ou non) partageant les mêmes repas, reconnaissant l'autorité d'un même individu appelé le *chef de ménage* (que cette personne vive actuellement avec le reste des membres du ménage ou pas) et dont les ressources ou les dépenses sont généralement communes. Elles habitent le plus souvent sous le même toit, dans la même cour, ou la même concession.

« Le concept de *ménage* est fondé sur les dispositions prises par les personnes individuellement ou d'une façon collective afin de pourvoir à leurs besoins vitaux.

« Une distinction de base devra être établie entre *ménage* et *unité familiale*. Le concept *ménage* ne se réduit pas à l'appartenance à une même famille ou à l'existence de lien de parenté. *L'unité familiale* implique un critère de parenté, lorsque ses membres sont liés par le sang, le mariage, ou l'adoption. Un ménage peut consister en une ou plusieurs familles. Il est aussi possible pour une famille de faire partie de plusieurs ménages, temporairement ou de manière permanente. Par exemple, une femme mariée peut continuer à vivre dans le ménage de son père pendant qu'elle est encore jeune, tandis que son mari vit sous un autre toit.

« Quelques exemples de ménages :

- Un homme avec son épouse ou ses épouses, avec ou sans enfant (s)
- Un homme avec son épouse ou ses épouses, avec leurs enfants non mariés et ses parents
- Un homme avec son épouse ou ses épouses vivant, avec leurs enfants mariés partageant le même repas
- Un homme ou une femme vivant avec enfant (s)
- Un homme ou une femme vivant seul

« Dans les ménages polygames, quand les épouses vivent dans des logements ou complexes différents, cuisinent séparément, et prennent des décisions de manière indépendante, chaque épouse est traitée comme un ménage distinct. »

Selon la page 19 du *Manuel*, quand vous voulez remplir la « Feuille de Travail », « la première personne figurant sur la liste sera toujours le chef de ménage. Si la personne interrogée n'est pas le chef de ménage, le chef de ménage sera tout de même inscrit en première position (et non pas la personne interrogée). Si le chef de ménage est absent au moment de l'entretien, il sera quand même inscrit en premier.

« La liste des membres du ménage doit être établie avec soin, pour que tous les membres sans exception y figurent et que personne ne soit inscrit deux fois. Le chef de ménage est toujours inscrit en premier. Ensuite, les autres membres du ménage seront inscrits dans l'ordre suivant :

- Les enfants non mariés du chef de ménage dont les mères ne font plus partie du ménage pour des raisons de décès, de divorce, ou d'éloignement des conjoints, etc. Ils seront enregistrés du plus jeune au plus âgé
- Les épouses du chef de ménage qui font partie du ménage, de la première épouse à la dernière, suivie chaque fois de leurs enfants non mariés en commençant par le plus jeune au plus âgé y compris les enfants non mariés issus des unions antérieures qui vivent dans le ménage
- Les enfants mariés du chef de ménage avec éventuellement leurs époux (ses) et leurs enfants vivant dans le ménage, tous dépendant du chef. Vous devez enregistrer ces enfants suivis éventuellement de leurs époux (ses)
- Les parents du chef de ménage (père, mère) avec éventuellement leurs époux (ses)
- Les beaux-parents du chef de ménage (beau-père, belle-mère)
- Les petits-fils ou petites-filles du chef de ménage dont les parents ne sont pas dans le ménage
- Les autres parents du chef de ménage (oncle, cousin, frère, grands-parents, etc.) qui résident habituellement avec lui et qui reconnaissent son autorité avec éventuellement leurs époux (ses) et leurs enfants ; n'oubliez pas les enfants mariés des épouses, issus des unions antérieures et qui vivent dans le ménage, suivis éventuellement de leurs enfants
- Les autres membres du ménage qui sont sans lien de parenté avec le chef de ménage (amis, domestiques, employés, etc.) qui mangent et dorment dans le ménage avec éventuellement leurs époux (ses) et leurs enfants

« Pour s'assurer que personne n'a été oublié, l'enquêteur devra faire attention à deux catégories de personnes que les enquêtés ont tendance à oublier : les personnes temporairement absentes, et les domestiques qui vivent habituellement dans le ménage. Enfin, l'enquêteur devra demander s'il y a des enfants en bas âge qui n'aurait pas été listés. Car, il arrive souvent qu'on oublie de compter les très jeunes enfants parmi les membres du ménage. »

2. Tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquentent-ils actuellement une école ?
- A. Non
  - B. Oui
  - C. Pas de membres de 6 à 18 ans

Ne posez pas directement cette question à l'enquêté. Mentionnez plutôt la réponse appropriée en vous basant sur l'information que vous aviez déjà inscrite sur la « Feuille de Travail » au sujet des membres du ménage, leurs âges, et leur fréquentation scolaire.

Lorsque vous recherchez comment marquer la réponse appropriée pour cette question, garder en esprit que la question peut être vue comme une combinaison de deux questions :

- Y-a-t-il un membre du ménage âgé de 6 à 18 ans ?
- Tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquentent-ils actuellement une école?

Marquez la réponse suivant la combinaison des réponses des deux questions ci-dessus :

<b>Y-a-t-il un membre du ménage âgé de 6 à 18 ans ?</b>	<b>Tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquentent-ils actuellement l'école ?</b>	<b>Réponse</b>
Non	N/A	C
Oui	Non	A
Non	N/A	C
Oui	Oui	B

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

3. Quel est le principal matériau des murs de la maison ?
- A. Terre battue/banco/brique non cuite, semi dure, tôles, planche, branchages/claies/natte/bambou, ou autre
  - B. Parpaing/briques cuites ou stabilisées, ou pierres

Selon les pages 59 à 60 du *Manuel*, « Cette question se rapporte aux matériaux de construction des murs du plus important bâtiment du logement. Si les murs sont construits en un ou plusieurs matériaux, le matériau dominant doit être indiqué.

« *Semi-dur* [désigne] les murs en terre battue ou banco recouvertes de ciment ou bien les briques sont en terre battue mais échappées en ciment. »

Selon la page 8 du *Manuel*, « Un logement est un ensemble de locaux ou de pièces utilisés par un seul ménage pour son habitation. ».

4. Quel type d'aisance utilise le ménage ?
  - A. Dans la nature
  - B. Fosse sèche (publique ou privée), latrine non couverte, ou autre
  - C. WC avec chasse d'eau (public ou privé)

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur..

5. Quel est le principal mode d'éclairage que vous utilisez dans le ménage ?
- A. Lampion à pétrole, bougies, ou autre
  - B. Lampe torche
  - C. Lampe tempête, lampe à gaz, électricité, groupe électrogène, ou énergie solaire

Selon la page 61 du *Manuel*, « Renseigner le mode d'éclairage le plus souvent utilisé par le ménage. »

6. Le ménage possède-t-il des chaises ou tables ?
- A. Non
  - B. Oui

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

7. Le ménage possède-t-il un lit ?
- A. Non
  - B. Oui

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

8. Le ménage possède-t-il un téléviseur ?
- A. Non
  - B. Oui

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

9. Le ménage possède-t-il une moto, motocyclette, ou voiture à usage non commercial ?
- A. Non
  - B. Oui

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

10. Le ménage possède-t-il un téléphone mobile (portable) ?

A. Non

B. Oui

Le *Manuel* n'a fourni aucune information additionnelle concernant cet indicateur.

**Tableau 1: Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté dans tout Togo par échantillon construction/validation au niveau ménage et individu en 2015**

Échantillon	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2015)		
					100%	150%	200%
<b>Tout Togo</b>							
	Seuil	Individu		421	716	1 073	1 431
	Taux	Ménage	2 335	20,3	45,5	66,3	79,6
	Taux	Individu		25,9	55,1	75,2	86,6
<b>Échantillon de construction et étallonnage:</b>							
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)							
	Taux	Ménage	1 411	20,1	45,6	66,2	79,8
<b>Échantillon de validation:</b>							
(Test d'efficacité)							
	Taux	Ménage	924	20,6	45,2	66,3	79,4

Source: QUIBB de 2015

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par équivalent adulte.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix de Lomé en moyenne de juillet à août de 2015.

**Tableau 1: Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté dans tout Togo par échantillon construction/validation au niveau ménage et individu en 2015**

Échantillon	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2015)				Intl. 2011 PPA (def. 2015)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<b>Tout Togo</b>	Seuil	Individu		464	742	928	1 856	474	798	1 372	5 413
	Taux	Ménage	2 335	35,6	59,7	70,7	92,4	36,6	63,3	85,9	99,7
	Taux	Individu		45,0	69,9	80,2	96,3	46,0	73,2	92,2	99,9
<b>Échantillon de construction et étallonage:</b>											
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)											
	Taux	Ménage	1 411	35,7	59,9	70,8	92,3	36,5	63,2	86,2	99,7
<b>Échantillon de validation:</b>											
(Test d'efficacité)											
	Taux	Ménage	924	35,6	59,4	70,6	92,4	36,9	63,4	85,4	99,7

Source: QUIBB de 2015

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix de Lomé en moyenne de juillet à août de 2015.

**Tableau 1: Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté dans tout Togo par échantillon construction/validation au niveau ménage et individu en 2015**

Échantillon	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2015)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<b>Tout Togo</b>	Seuil	Individu		336	279	413	506	605	921
	Taux	Ménage	2 335	21,1	15,2	31,4	40,3	50,0	70,5
	Taux	Individu		27,5	20,0	40,0	50,0	59,9	80,0
<b>Échantillon de construction et étallonage:</b>									
(Sélection des indicateurs, génération des notes, et conversion des scores en probabilités)									
	Taux	Ménage	1 411	21,4	15,2	31,3	40,2	49,9	70,6
<b>Échantillon de validation:</b>									
(Test d'efficacité)									
	Taux	Ménage	924	20,6	15,2	31,5	40,5	50,0	70,4

Source: QUIBB de 2015

Les seuils de pauvreté sont XOF par jour par tête.

Les seuils de pauvreté sont XOF au prix de Lomé en moyenne de juillet à août de 2015.

**Tableau 2 (Tout Togo): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2015)		
					100%	150%	200%
<b>Urbain</b>							
	Seuil	Individu		490	833	1 249	1 665
	Taux	Ménage	1 543	9,3	28,4	51,6	69,6
	Taux	Individu		11,5	36,0	61,2	78,7
<b>Rural</b>							
	Seuil	Individu		372	632	948	1 264
	Taux	Ménage	792	30,4	61,1	79,7	88,9
	Taux	Individu		36,2	68,7	85,1	92,2
<b>Tout</b>							
	Seuil	Individu		421	716	1 073	1 431
	Taux	Ménage	2 335	20,3	45,5	66,3	79,6
	Taux	Individu		25,9	55,1	75,2	86,6

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Tout Togo): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2015)				Intl. 2011 PPA (def. 2015)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<b>Urbain</b>											
	Seuil	Individu		540	864	1 079	2 159	551	929	1 596	6 297
	Taux	Ménage	1 543	20,3	43,2	56,5	86,8	21,4	47,1	76,8	99,5
	Taux	Individu		26,8	53,2	68,1	92,6	28,0	57,4	85,8	99,8
<b>Rural</b>											
	Seuil	Individu		410	656	819	1 639	419	705	1 212	4 780
	Taux	Ménage	792	49,7	74,8	83,7	97,5	50,6	78,1	94,1	99,9
	Taux	Individu		58,1	81,8	88,9	99,0	59,0	84,6	96,8	100,0
<b>Tout</b>											
	Seuil	Individu		464	742	928	1 856	474	798	1 372	5 413
	Taux	Ménage	2 335	35,6	59,7	70,7	92,4	36,6	63,3	85,9	99,7
	Taux	Individu		45,0	69,9	80,2	96,3	46,0	73,2	92,2	99,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Tout Togo): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2015)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<b>Urbain</b>									
	Seuil	Individu		391	325	481	588	704	1 072
	Taux	Ménage	1 543	9,0	5,6	16,2	23,9	32,8	56,2
	Taux	Individu		11,9	6,9	21,9	31,0	41,4	67,7
<b>Rural</b>									
	Seuil	Individu		297	247	365	447	534	814
	Taux	Ménage	792	32,2	24,0	45,3	55,4	65,7	83,6
	Taux	Individu		38,7	29,3	53,0	63,6	73,1	88,8
<b>Tout</b>									
	Seuil	Individu		336	279	413	506	605	921
	Taux	Ménage	2 335	21,1	15,2	31,4	40,3	50,0	70,5
	Taux	Individu		27,5	20,0	40,0	50,0	59,9	80,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Lomé): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Nationaux (def. 2015)			
				Alimentaire	100%	150%	200%
<b>Urbain</b>							
	Seuil	Individu		563	957	1 435	1 913
	Taux	Ménage	769	9,5	27,8	51,6	70,3
	Taux	Individu		11,8	34,8	60,5	78,2
<b>Rural</b>							
	Seuil	Individu		—	—	—	—
	Taux	Ménage	—	—	—	—	—
	Taux	Individu		—	—	—	—
<b>Tout</b>							
	Seuil	Individu		563	957	1 435	1 913
	Taux	Ménage	769	9,5	27,8	51,6	70,3
	Taux	Individu		11,8	34,8	60,5	78,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Lomé): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2015)				Intl. 2011 PPA (def. 2015)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<b>Urbain</b>											
	Seuil	Individu		620	992	1 240	2 481	634	1 067	1 834	7 236
	Taux	Ménage	769	19,8	43,3	55,8	88,0	21,2	47,3	77,8	99,8
	Taux	Individu		26,1	52,8	66,5	92,9	27,5	57,0	85,4	99,8
<b>Rural</b>											
	Seuil	Individu		—	—	—	—	—	—	—	—
	Taux	Ménage	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Taux	Individu		—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Tout</b>											
	Seuil	Individu		620	992	1 240	2 481	634	1 067	1 834	7 236
	Taux	Ménage	769	19,8	43,3	55,8	88,0	21,2	47,3	77,8	99,8
	Taux	Individu		26,1	52,8	66,5	92,9	27,5	57,0	85,4	99,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Lomé): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2015)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<b>Urbain</b>									
	Seuil	Individu		449	373	552	676	809	1 232
	Taux	Ménage	769	9,1	5,8	16,0	23,7	33,3	55,7
	Taux	Individu		12,2	7,2	21,4	30,2	41,7	66,5
<b>Rural</b>									
	Seuil	Individu		—	—	—	—	—	—
	Taux	Ménage	—	—	—	—	—	—	—
	Taux	Individu		—	—	—	—	—	—
<b>Tout</b>									
	Seuil	Individu		449	373	552	676	809	1 232
	Taux	Ménage	769	9,1	5,8	16,0	23,7	33,3	55,7
	Taux	Individu		12,2	7,2	21,4	30,2	41,7	66,5

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Maritime): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Nationaux (def. 2015)			
				Alimentaire	100%	150%	200%
<b>Urbain</b>							
	Seuil	Individu		363	617	926	1 234
	Taux	Ménage	154	3,1	18,0	40,0	60,4
	Taux	Individu		3,0	23,2	48,7	71,6
<b>Rural</b>							
	Seuil	Individu		363	617	926	1 234
	Taux	Ménage	156	17,0	41,9	67,4	83,4
	Taux	Individu		19,0	49,0	76,2	90,6
<b>Tout</b>							
	Seuil	Individu		363	617	926	1 234
	Taux	Ménage	310	12,6	34,5	58,9	76,2
	Taux	Individu		14,1	41,1	67,8	84,8

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Maritime): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2015)				Intl. 2011 PPA (def. 2015)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<b>Urbain</b>											
	Seuil	Individu		400	640	800	1 600	409	688	1 183	4 667
	Taux	Ménage	154	11,9	34,1	48,4	80,5	12,5	35,4	69,5	98,3
	Taux	Individu		15,5	44,0	58,5	89,4	16,1	45,1	82,4	99,1
<b>Rural</b>											
	Seuil	Individu		400	640	800	1 600	409	688	1 183	4 667
	Taux	Ménage	156	28,2	60,2	73,7	93,5	28,9	65,8	89,5	100,0
	Taux	Individu		34,3	70,3	82,6	97,4	35,1	75,1	95,3	100,0
<b>Tout</b>											
	Seuil	Individu		400	640	800	1 600	409	688	1 183	4 667
	Taux	Ménage	310	23,1	52,1	65,8	89,4	23,8	56,4	83,3	99,5
	Taux	Individu		28,5	62,2	75,2	94,9	29,3	65,9	91,3	99,7

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Maritime): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2015)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<b>Urbain</b>									
	Seuil	Individu		290	241	356	436	522	795
	Taux	Ménage	154	3,1	1,5	8,1	14,4	22,2	47,3
	Taux	Individu		3,2	1,4	10,6	17,9	27,8	56,7
<b>Rural</b>									
	Seuil	Individu		290	241	356	436	522	795
	Taux	Ménage	156	16,6	13,4	24,1	33,0	47,4	73,7
	Taux	Individu		19,1	16,5	26,6	41,6	54,9	82,6
<b>Tout</b>									
	Seuil	Individu		290	241	356	436	522	795
	Taux	Ménage	310	12,4	9,7	19,1	27,2	39,5	65,5
	Taux	Individu		14,2	11,9	21,6	34,3	46,6	74,7

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Plateaux): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2015)		
					100%	150%	200%
<b>Urbain</b>							
	Seuil	Individu		360	612	918	1 225
	Taux	Ménage	207	12,6	29,4	56,2	69,4
	Taux	Individu		15,2	37,3	67,0	80,3
<b>Rural</b>							
	Seuil	Individu		360	612	918	1 225
	Taux	Ménage	190	26,1	56,6	78,1	88,4
	Taux	Individu		31,2	64,5	82,6	91,1
<b>Tout</b>							
	Seuil	Individu		360	612	918	1 225
	Taux	Ménage	397	22,6	49,5	72,4	83,4
	Taux	Individu		27,7	58,5	79,2	88,7

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Plateaux): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2015)				Intl. 2011 PPA (def. 2015)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<b>Urbain</b>											
	Seuil	Individu		397	635	794	1 588	406	683	1 174	4 631
	Taux	Ménage	207	23,4	45,4	58,8	86,7	24,3	49,9	76,4	99,2
	Taux	Individu		31,2	57,9	72,4	92,7	32,4	61,3	86,8	99,8
<b>Rural</b>											
	Seuil	Individu		397	635	794	1 588	406	683	1 174	4 631
	Taux	Ménage	190	45,2	70,7	81,8	98,6	46,5	73,9	92,9	100,0
	Taux	Individu		53,5	77,6	86,6	99,4	54,6	80,6	95,2	100,0
<b>Tout</b>											
	Seuil	Individu		397	635	794	1 588	406	683	1 174	4 631
	Taux	Ménage	397	39,5	64,0	75,7	95,5	40,7	67,6	88,5	99,8
	Taux	Individu		48,6	73,2	83,5	97,9	49,7	76,3	93,4	100,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Plateaux): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2015)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<b>Urbain</b>									
	Seuil	Individu		287	239	353	433	518	788
	Taux	Ménage	207	12,6	8,4	19,2	24,3	30,9	57,4
	Taux	Individu		16,3	8,9	25,9	32,4	40,5	70,6
<b>Rural</b>									
	Seuil	Individu		287	239	353	433	518	788
	Taux	Ménage	190	27,2	21,3	41,4	53,0	63,0	81,8
	Taux	Individu		31,5	26,2	49,3	61,0	71,3	86,6
<b>Tout</b>									
	Seuil	Individu		287	239	353	433	518	788
	Taux	Ménage	397	23,3	17,9	35,5	45,5	54,6	75,4
	Taux	Individu		28,2	22,4	44,2	54,7	64,6	83,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Centrale): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2015)		
				100%	150%	200%	
<b>Urbain</b>							
	Seuil	Individu		418	711	1 066	1 422
	Taux	Ménage	126	9,1	38,7	60,9	75,0
	Taux	Individu		11,5	46,9	71,2	85,3
<b>Rural</b>							
	Seuil	Individu		418	711	1 066	1 422
	Taux	Ménage	127	32,4	62,5	78,9	89,6
	Taux	Individu		40,5	68,1	84,8	92,5
<b>Tout</b>							
	Seuil	Individu		418	711	1 066	1 422
	Taux	Ménage	253	26,6	56,6	74,4	85,9
	Taux	Individu		34,4	63,6	81,9	91,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Plateaux): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2015)				Intl. 2011 PPA (def. 2015)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<b>Urbain</b>											
	Seuil	Individu		461	737	922	1 843	471	793	1 363	5 377
	Taux	Ménage	126	25,3	49,3	66,8	89,0	26,0	55,4	80,0	99,0
	Taux	Individu		32,8	58,5	79,7	95,0	33,4	65,0	90,4	99,8
<b>Rural</b>											
	Seuil	Individu		461	737	922	1 843	471	793	1 363	5 377
	Taux	Ménage	127	53,3	76,4	82,2	97,9	54,2	78,4	95,2	99,3
	Taux	Individu		60,1	83,5	87,6	99,5	61,0	85,7	97,8	99,9
<b>Tout</b>											
	Seuil	Individu		461	737	922	1 843	471	793	1 363	5 377
	Taux	Ménage	253	46,4	69,7	78,4	95,7	47,2	72,7	91,4	99,2
	Taux	Individu		54,3	78,2	85,9	98,5	55,1	81,3	96,2	99,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Plateaux): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2015)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<b>Urbain</b>									
	Seuil	Individu		334	277	410	502	601	915
	Taux	Ménage	126	8,9	5,1	19,9	29,3	39,3	66,8
	Taux	Individu		13,3	6,4	25,8	36,9	47,1	79,7
<b>Rural</b>									
	Seuil	Individu		334	277	410	502	601	915
	Taux	Ménage	127	33,7	21,8	49,4	58,7	65,8	82,2
	Taux	Individu		42,4	28,3	56,9	64,1	72,5	87,6
<b>Tout</b>									
	Seuil	Individu		334	277	410	502	601	915
	Taux	Ménage	253	27,5	17,6	42,1	51,4	59,2	78,4
	Taux	Individu		36,2	23,6	50,3	58,3	67,1	85,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Kara): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2015)		
					100%	150%	200%
<b>Urbain</b>							
	Seuil	Individu		360	612	918	1 225
	Taux	Ménage	175	8,6	30,3	49,4	66,9
	Taux	Individu		10,8	39,4	63,0	79,7
<b>Rural</b>							
	Seuil	Individu		360	612	918	1 225
	Taux	Ménage	143	40,1	73,6	87,3	90,0
	Taux	Individu		42,0	79,4	89,8	91,5
<b>Tout</b>							
	Seuil	Individu		360	612	918	1 225
	Taux	Ménage	318	32,0	62,3	77,5	84,0
	Taux	Individu		35,1	70,5	83,8	88,9

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Kara): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2015)				Intl. 2011 PPA (def. 2015)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<b>Urbain</b>											
	Seuil	Individu		397	635	794	1 588	406	683	1 174	4 631
	Taux	Ménage	175	22,1	41,6	58,3	79,8	23,0	46,3	71,5	99,4
	Taux	Individu		29,1	51,3	73,5	90,1	29,5	59,1	84,5	99,9
<b>Rural</b>											
	Seuil	Individu		397	635	794	1 588	406	683	1 174	4 631
	Taux	Ménage	143	61,7	81,8	88,7	99,3	62,4	84,6	97,1	100,0
	Taux	Individu		68,1	85,8	91,1	99,2	68,7	88,4	97,8	100,0
<b>Tout</b>											
	Seuil	Individu		397	635	794	1 588	406	683	1 174	4 631
	Taux	Ménage	318	51,4	71,4	80,8	94,2	52,2	74,7	90,4	99,9
	Taux	Individu		59,4	78,1	87,2	97,2	60,0	81,9	94,9	100,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Kara): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2015)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<b>Urbain</b>									
	Seuil	Individu		287	239	353	433	518	788
	Taux	Ménage	175	8,1	5,1	17,0	26,5	34,1	58,3
	Taux	Individu		9,9	6,9	23,3	35,0	43,2	73,5
<b>Rural</b>									
	Seuil	Individu		287	239	353	433	518	788
	Taux	Ménage	143	42,0	31,1	57,6	66,2	76,1	88,0
	Taux	Individu		44,8	33,3	64,3	72,5	81,3	90,9
<b>Tout</b>									
	Seuil	Individu		287	239	353	433	518	788
	Taux	Ménage	318	33,2	24,3	47,0	55,9	65,2	80,3
	Taux	Individu		37,0	27,4	55,2	64,2	72,8	87,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Savanes): Seuils de pauvreté nationaux et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)			
				Alimentaire	Nationaux (def. 2015)		
					100%	150%	200%
<b>Urbain</b>							
	Seuil	Individu		366	622	933	1 244
	Taux	Ménage	112	14,3	43,2	59,3	77,4
	Taux	Individu		18,0	51,8	68,8	85,5
<b>Rural</b>							
	Seuil	Individu		366	622	933	1 244
	Taux	Ménage	176	38,4	73,3	87,6	93,2
	Taux	Individu		43,6	76,5	89,2	94,4
<b>Tout</b>							
	Seuil	Individu		366	622	933	1 244
	Taux	Ménage	288	34,4	68,3	83,0	90,6
	Taux	Individu		40,1	73,2	86,4	93,2

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Savanes): Seuils de pauvreté internationaux PPA de 2005 et 2011 et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)							
				Intl. 2005 PPA (def. 2015)				Intl. 2011 PPA (def. 2015)			
				\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
<b>Urbain</b>											
	Seuil	Individu		403	645	806	1 613	412	694	1 192	4 704
	Taux	Ménage	112	29,6	52,8	65,0	92,5	30,7	55,5	84,1	100,0
	Taux	Individu		37,9	61,7	75,1	95,4	39,2	64,9	90,9	100,0
<b>Rural</b>											
	Seuil	Individu		403	645	806	1 613	412	694	1 192	4 704
	Taux	Ménage	176	62,9	86,5	92,4	98,2	63,5	88,9	96,8	100,0
	Taux	Individu		67,3	88,3	93,6	99,1	68,3	90,1	97,6	100,0
<b>Tout</b>											
	Seuil	Individu		403	645	806	1 613	412	694	1 192	4 704
	Taux	Ménage	288	57,5	80,9	87,9	97,3	58,1	83,4	94,7	100,0
	Taux	Individu		63,3	84,7	91,1	98,6	64,4	86,7	96,7	100,0

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 2 (Savanes): Seuils de pauvreté relative et seuils définis comme des percentiles et taux de pauvreté par urbain/rural/tout au niveau ménage et individu en 2015**

Région	Seuil ou Taux	Ménage ou Individu	<i>n</i>	Seuils de pauvreté et taux de pauvreté (%)					
				Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2015)				
				20ème	40ème	50ème	60ème	80ème	
<b>Urbain</b>									
	Seuil	Individu		292	243	359	440	526	801
	Taux	Ménage	112	13,3	7,8	25,6	36,3	44,9	65,0
	Taux	Individu		18,4	10,0	33,6	46,6	54,2	75,1
<b>Rural</b>									
	Seuil	Individu		292	243	359	440	526	801
	Taux	Ménage	176	43,6	32,7	56,7	68,3	77,3	92,4
	Taux	Individu		49,4	37,3	60,9	72,0	79,6	93,6
<b>Tout</b>									
	Seuil	Individu		292	243	359	440	526	801
	Taux	Ménage	288	38,6	28,6	51,6	63,0	72,0	87,9
	Taux	Individu		45,2	33,6	57,2	68,5	76,1	91,1

Source et définitions: Voir le Tableau 1 et le texte.

**Tableau 3: Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
1,110	Le ménage possède-t-il un téléviseur, un lecteur vidéo VCD ou DVD, ou une antenne parabolique décodeur ? (Aucune ; Téléviseur seulement ; Lecteur vidéo VCD ou DVD, mais pas antenne parabolique décodeur (peu importe téléviseur) ; Antenne parabolique décodeur (peu importe téléviseur ou lecteur vidéo VCD ou DVD))
1,016	Le ménage possède-t-il un téléviseur ? (Oui ; Non)
1,013	Combien de membres du ménage sont âgés 18 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
1,004	Quelle est la principale source d'énergie utilisée pour faire la cuisine dans le ménage? (Bois de chauffe, pétrole, ou déchets végétaux ; Charbon de bois, électricité, énergie solaire, groupe électrogène, ou autre ; Gaz butane)
1,002	Quel type d'aisance utilise le ménage ? (Dans la nature ; Fosse sèche (publique ou privée), latrine non couverte, ou autre ; WC avec chasse d'eau (public ou privé))
955	Au cours des 7 derniers jours, combien des membres du ménage ont-t-ils travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un champ ou jardin leur appartenant ou appartenant à un autre membre du ménage? Ou combien ont-t-ils élevé des animaux ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
947	Au cours des 12 derniers mois, combien des membres du ménage ont-t-ils travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un champ ou jardin leur appartenant ou appartenant à un autre membre du ménage? Ou combien ont-t-ils élevé des animaux ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
937	Quel est le principal mode d'éclairage que vous utilisez dans le ménage ? (Lampion à pétrole, bougies, ou autre ; Lampe torche ; Lampe tempête, lampe à gaz, électricité, groupe électrogène, ou énergie solaire)
926	Combien de membres du ménage sont âgés 17 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)

**Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

Coefficient d'incertitude	Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)
907	Quel est le principal matériau des murs de la maison ? (Terre battue/banco/brique non cuite, semi dure, tôles, planche, branchages/claies/natte/bambou, ou autre ; Parpaing/briques cuites ou stabilisées, ou pierres)
903	Combien de membres du ménage sont âgés 15 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
888	Combien de membres le ménage compte-t-il ? (Sept ou plus ; Six ; Cinq ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un)
886	Combien de membres du ménage sont âgés 16 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
860	Est-ce qu'un membre du ménage âgés de 6 à 15 ans fréquente une école privée ou d'une organisation religieuse ? (Il y a des membres âgés de 6 à 15 ans, mais au moins un ne fréquente pas une école de n'importe quel type ; Il y a des membres âgés de 6 à 15 ans, et tous fréquentent une école publique ; Il y a des membres âgés de 6 à 15 ans, et au moins un (mais pas tous) fréquente une école privée ; Il y a des membres âgés de 6 à 15 ans, et tous fréquentent une école privée ; Il n'y a pas des membres âgés de 6 à 15 ans)
829	Le ménage possède-t-il un lecteur vidéo VCD ou DVD ? (Non ; Oui)
829	Quelle est la plus haute classe que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a achevée ? (Jamais fréquenté/aucune, école maternelle, CP1, ou CP2 ; CE1, ou CE2 ; CM1, CM2, ou 6 <sup>ième</sup> ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; 5 <sup>ième</sup> /1 <sup>ère</sup> année, ou plus)
827	Est-ce qu'un membre du ménage âgés de 6 à 16 ans fréquente une école privée ou d'une organisation religieuse ? (Il y a des membres âgés de 6 à 16 ans, mais au moins un ne fréquente pas une école de n'importe quel type ; Il y a des membres âgés de 6 à 16 ans, et tous fréquentent une école publique ; Il y a des membres âgés de 6 à 16 ans, et au moins un (mais pas tous) fréquente une école privée ; Il y a des membres âgés de 6 à 16 ans, et tous fréquentent une école privée ; Il n'y a pas des membres âgés de 6 à 16 ans)

**Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
797	Est-ce qu'un membre du ménage âgés de 6 à 17 ans fréquente une école privée ou d'une organisation religieuse ? (Il y a des membres âgés de 6 à 17 ans, mais au moins un ne fréquente pas une école de n'importe quel type ; Il y a des membres âgés de 6 à 17 ans, et tous fréquentent une école publique ; Il y a des membres âgés de 6 à 17 ans, et au moins un (mais pas tous) fréquente une école privée ; Il y a des membres âgés de 6 à 17 ans, et tous fréquentent une école privée ; Il n'y a pas des membres âgés de 6 à 17 ans)
797	Combien de membres du ménage sont âgés 14 ans ou moins ? (Cinq ou plus ; Quatre ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
796	Est-ce qu'un membre du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquente une école privée ou d'une organisation religieuse ? (Il y a des membres âgés de 6 à 18 ans, mais au moins un ne fréquente pas une école de n'importe quel type ; Il y a des membres âgés de 6 à 18 ans, et tous fréquentent une école publique ; Il y a des membres âgés de 6 à 18 ans, et au moins un (mais pas tous) fréquente une école privée ; Il y a des membres âgés de 6 à 18 ans, et tous fréquentent une école privée ; Il n'y a pas des membres âgés de 6 à 18 ans)
796	Est-ce qu'un membre du ménage âgés de 6 à 13 ans fréquente une école privée ou d'une organisation religieuse ? (Il y a des membres âgés de 6 à 13 ans, mais au moins un ne fréquente pas une école de n'importe quel type ; Il y a des membres âgés de 6 à 13 ans, et tous fréquentent une école publique ; Il y a des membres âgés de 6 à 13 ans, et au moins un (mais pas tous) fréquente une école privée ; Il y a des membres âgés de 6 à 13 ans, et tous fréquentent une école privée ; Il n'y a pas des membres âgés de 6 à 13 ans)
780	Est-ce qu'un membre du ménage âgés de 6 à 12 ans fréquente une école privée ou d'une organisation religieuse ? (Il y a des membres âgés de 6 à 12 ans, mais au moins un ne fréquente pas une école de n'importe quel type ; Il y a des membres âgés de 6 à 12 ans, et tous fréquentent une école publique ; Il y a des membres âgés de 6 à 12 ans, et au moins un (mais pas tous) fréquente une école privée ; Il y a des membres âgés de 6 à 12 ans, et tous fréquentent une école privée ; Il n'y a pas des membres âgés de 6 à 12 ans)

**Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
779	Est-ce qu'un membre du ménage âgés de 6 à 11 ans fréquente une école privée ou d'une organisation religieuse ? (Il y a des membres âgés de 6 à 11 ans, mais au moins un ne fréquente pas une école de n'importe quel type ; Il y a des membres âgés de 6 à 11 ans, et tous fréquentent une école publique ; Il y a des membres âgés de 6 à 11 ans, et au moins un (mais pas tous) fréquente une école privée ; Il y a des membres âgés de 6 à 11 ans, et tous fréquentent une école privée ; Il n'y a pas des membres âgés de 6 à 11 ans)
779	Combien de membres du ménage sont âgés 13 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
766	Est-ce qu'un membre du ménage âgés de 6 à 14 ans fréquente une école privée ou d'une organisation religieuse ? (Il y a des membres âgés de 6 à 14 ans, mais au moins un ne fréquente pas une école de n'importe quel type ; Il y a des membres âgés de 6 à 14 ans, et tous fréquentent une école publique ; Il y a des membres âgés de 6 à 14 ans, et au moins un (mais pas tous) fréquente une école privée ; Il y a des membres âgés de 6 à 14 ans, et tous fréquentent une école privée ; Il n'y a pas des membres âgés de 6 à 14 ans)
749	Le ménage possède-t-il un ventilateur ? (Non; Oui)
724	Combien de membres du ménage sont âgés 12 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
693	Le ménage possède-t-il des fauteuils ou canapés ? (Non ; Oui)
666	Combien de membres du ménage sont âgés 11 ans ou moins ? (Quatre ou plus ; Trois ; Deux ; Un ; Aucun)
661	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 16 ans fréquentent-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 6 à 16 ans)
656	Le ménage possède-t-il un fer à repasser à charbon ou électrique ? (Non ; Oui)
647	Quel est le statut d'occupation de votre logement ? (Propriétaire du logement sans titre foncier ; Familial, logé par l'employeur, ou autre ; Locataire, ou propriétaire du logement avec titre foncier)

**Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

Coefficient d'incertitude	Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)
636	Quelle est la plus haute classe que le chef de ménage masculin a achevée ? (Jamais fréquenté/aucune, école maternelle, CP1, CP2, ou CE1 ; CE2, ou CM1 ; CM2, 6 <sup>ième</sup> , 5 <sup>ième</sup> /1 <sup>ère</sup> année, ou 4 <sup>ème</sup> /2 <sup>ème</sup> année ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; 3 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> année, ou 2 <sup>nde</sup> ; 1 <sup>ère</sup> ; Terminale ; Enseignement supérieur 1 <sup>er</sup> cycle, ou plus)
633	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 15 ans fréquentent-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 6 à 15 ans)
633	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 18 ans fréquentent-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 6 à 18 ans)
626	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 17 ans fréquentent-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 6 à 17 ans)
619	Au cours des 12 derniers mois, la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a-t-elle travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un champ ou jardin lui appartenant ou appartenant à un autre membre du ménage ? Ou a-t-elle élevé des animaux ? (Oui ; Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
609	Est-ce que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage peut écrire, lire, et comprendre un énoncé bref et simple dans une langue quelconque ? (Non ; Oui (nationale) ; Oui (étrangère) ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Oui (étrangère et nationale))
589	Quelle est la principale source d'approvisionnement en eau de boisson ? (Rivière, marigots/source, ou eau de pluie ; Puits ; Forage/puits équipé de pompe ; Retenu d'eau/barrage ; Robinet public extérieur, eau livrée par camion-citerne, ou autre ; Robinet dans le logement ou la concession, eau minérale en sachet (pure water), ou eau minérale en bouteille)
585	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 13 ans fréquentent-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 6 à 13 ans)

**Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
584	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 12 ans fréquentent-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 6 à 12 ans)
584	Quel est le dernier type d'enseignement que la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a suivi ? (Jamais fréquenté/aucun ; Général ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage ; Technique, ou formation professionnelle)
562	Au cours des 7 derniers jours, la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a-t-elle travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un champ ou jardin lui appartenant ou appartenant à un autre membre du ménage ? Ou a-t-elle élevé des animaux ? (Oui ; Non ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
560	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 11 ans fréquentent-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 6 à 11 ans)
552	Tous les membres du ménage âgés de 6 à 14 ans fréquentent-ils actuellement une école ? (Non ; Oui ; Pas de membres de 6 à 14 ans)
549	Quel est le principal matériau du toit de la maison ? (Paille/branchages/claies/feuilles/bambou, ou terre battue/banco ; Zinc, bac alu, ou autre ; Tuiles ; Béton armé (dalle))
515	Le ménage possède-t-il un fer à repasser électrique ? (Non; Oui)
445	Le ménage possède-t-il actuellement des bovins, ânes/mulets, ou chevaux ? (Non ; Oui)
445	Le ménage possède-t-il actuellement des bovins, ânes/mulets, chevaux, ovins/caprins (moutons/chèvres), ou porcs ? (Non ; Oui)
429	Quel est le dernier type d'enseignement que le chef de ménage masculin a suivi ? (Jamais fréquenté/aucun ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Général; Technique, ou formation professionnelle)
421	Au cours des 7 derniers jours, le chef de ménage masculin a-t-il travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un champ ou jardin lui appartenant ou appartenant à un autre membre du ménage ? Ou a-t-il élevé des animaux ? (Oui ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Non)

**Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
421	Au cours des 12 derniers mois, le chef de ménage masculin a-t-il travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un champ ou jardin lui appartenant ou appartenant à un autre membre du ménage ? Ou a-t-il élevé des animaux ? (Oui ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Non)
355	Le ménage possède-t-il une antenne parabolique décodeur ? (Non ; Oui)
347	Le ménage possède-t-il un lit ? (Non ; Oui)
342	Combien de membres du ménage sont âgés 6 ans ou moins ? (Trois ou plus ; Deux ; Un ; Aucun)
341	Le ménage possède-t-il une moto, motocyclette, ou voiture à usage non commercial ? (Non ; Oui)
321	Le ménage possède-t-il actuellement des ovins/caprins (moutons/chèvres) ? (Non ; Oui)
321	Le ménage possède-t-il actuellement des ovins/caprins (moutons/chèvres) ou porcs ? (Non ; Oui)
314	Le ménage possède-t-il des armoires, commodes, ou coiffeuses buffets ? (Non ; Oui)
309	Le ménage possède-t-il un téléphone mobile (portable) ? (Non ; Oui)
299	Le ménage possède-t-il une cuisinière ou réchaud ? (Non ; Oui)
280	Le ménage possède-t-il une moto ou motocyclette à usage personnel ? (Non ; Oui)
276	Est-ce que le chef de ménage masculin peut écrire, lire, et comprendre un énoncé bref et simple dans une langue quelconque ? (Non ; Oui (nationale) ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui (étrangère) ; Oui (étrangère et nationale))
260	Le ménage possède-t-il des chaises ou tables ? (Non ; Oui)
254	Le ménage possède-t-il un micro-ordinateur ? (Non ; Oui)
211	Quelle est la nature du sol des pièces d'habitation du plus important bâtiment du logement ? (Terre battue, terre/sable, ou autre ; Ciment ; Marbre/carreau/granito, ou bois/planche)
194	Le ménage possède-t-il une voiture à usage non commercial ? (Non ; Oui)

**Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
191	Au cours des 12 derniers mois, le chef de ménage masculin a-t-il travaillé au moins une heure pour une entreprise, pour l'Etat, pour un patron, ou toute autre personne qui n'est pas membre du ménage ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui)
172	Au cours des 7 derniers jours, la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a-t-elle travaillé au moins une heure pour une entreprise, pour l'Etat, pour un patron, ou toute autre personne qui n'est pas membre du ménage ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
166	Au cours des 12 derniers mois, la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a-t-elle travaillé au moins une heure pour une entreprise, pour l'Etat, pour un patron, ou toute autre personne qui n'est pas membre du ménage ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
159	La femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a-t-elle exercé un emploi rémunéré au cours des 12 derniers mois ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
157	Le ménage possède-t-il un réfrigérateur ou congélateur à usage non commercial ? (Non ; Oui)
155	Au cours des 7 derniers jours, le chef de ménage masculin a-t-il travaillé au moins une heure pour une entreprise, pour l'Etat, pour un patron, ou toute autre personne qui n'est pas membre du ménage ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui)
153	Au cours des 12 derniers mois, la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a-t-elle travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un commerce, une activité de transformation, rendu un service pour son propre compte ou pour le compte d'un autre membre du ménage (par exemple comme artisan, commerçant ou pêcheur indépendant, avocat, médecin ou autre travail indépendant) ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
150	Le chef de ménage a-t-il un(e) conjoint(e) ? (Oui ; Chef de ménage féminin sans conjoint ; Chef de ménage masculin sans conjointe)

**Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

Coefficient d'incertitude	Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)
150	Au cours des 7 derniers jours, la femme chef de ménage ou la plus ancienne épouse du chef de ménage a-t-elle travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un commerce, une activité de transformation, rendu un service pour son propre compte ou pour le compte d'un autre membre du ménage (par exemple comme artisan, commerçant ou pêcheur indépendant, avocat, médecin ou autre travail indépendant) ? (Non ; Oui ; Il n'y a pas femme chef de ménage ou épouse du chef de ménage)
142	Le ménage possède-t-il actuellement des porcs ? (Non ; Oui)
132	Le ménage possède-t-il un fer à repasser à charbon ? (Non ; Oui)
123	Le ménage possède-t-il une bicyclette/vélo ? (Non ; Oui)
111	Au cours des 7 derniers jours, combien des membres du ménage ont-t-ils travaillé au moins une heure pour une entreprise, pour l'Etat, pour un patron, ou toute autre personne qui n'est pas membre du ménage ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
105	Combien de pièces à usage d'habitation le ménage occupe-t-il? (Un, ou aucun ; Un ; Deux ; Trois ; Four ; Cinq ou plus)
91	Combien des membres du ménage ont-t-ils exercé un emploi rémunéré au cours des 12 derniers mois ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
83	Au cours des 12 derniers mois, combien des membres du ménage ont-t-ils travaillé au moins une heure pour une entreprise, pour l'Etat, pour un patron, ou toute autre personne qui n'est pas membre du ménage ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
70	Au cours des 7 derniers jours, le chef de ménage masculin a-t-il travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un commerce, une activité de transformation, rendu un service pour son propre compte ou pour le compte d'un autre membre du ménage, par exemple comme artisan, commerçant ou pêcheur indépendant, avocat, médecin ou autre travail indépendant ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui)
63	Le chef de ménage masculin a-t-il exercé un emploi rémunéré au cours des 12 derniers mois ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin ; Oui)
58	Le ménage possède-t-il un radio, mini-chaîne, ou radiocassette ? (Non ; Oui)

**Tableau 3 (suite): Indicateurs de pauvreté et leurs coefficients d'incertitude**

<u>Coefficient d'incertitude</u>	<u>Indicateurs (ordonnés de façon décroissante suivant leur corrélation avec la pauvreté)</u>
44	Au cours des 12 derniers mois, le chef de ménage masculin a-t-il travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un commerce, une activité de transformation, rendu un service pour son propre compte ou pour le compte d'un autre membre du ménage, par exemple comme artisan, commerçant ou pêcheur indépendant, avocat, médecin ou autre travail indépendant ? (Non ; Il n'y a pas chef de ménage masculin Oui)
8	Le ménage possède-t-il une machine à coudre à usage non commercial ? (Non ; Oui)
5	Au cours des 12 derniers mois, combien des membres du ménage ont-t-ils travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un commerce, une activité de transformation, rendu un service pour leur propre compte ou pour le compte d'un autre membre du ménage, par exemple comme artisan, commerçant ou pêcheur indépendant, avocat, médecin ou autre travail indépendant ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)
2	Au cours des 7 derniers jours, combien des membres du ménage ont-t-ils travaillé au moins une heure, avec ou sans rémunération, dans un commerce, une activité de transformation, rendu un service pour leur propre compte ou pour le compte d'un autre membre du ménage, par exemple comme artisan, commerçant ou pêcheur indépendant, avocat, médecin ou autre travail indépendant ? (Aucun ; Un ; Deux ou plus)

Source: QUIBB 2015 et 100% du seuil de pauvreté national

**Les tableaux relatifs à  
100% du seuil national de pauvreté**

**(et tableaux se rapportant  
à tous les seuils de pauvreté)**

**Tableau 4 (100% du seuil national) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	95,3
19-22	84,0
23-26	78,5
27-30	77,1
31-34	66,9
35-38	66,9
39-41	60,8
42-45	56,6
46-48	49,8
49-52	48,4
53-55	46,5
56-58	28,8
59-63	27,4
64-65	27,4
66-68	18,2
69-72	13,9
73-76	8,9
77-82	5,2
83-100	1,5

**Tableau 5 (100% du seuil national) : Détermination des estimations des probabilités de pauvreté correspondant aux *scores***

Score	Nombre des ménages pauvres ayant obtenu ce score		Nombre des ménages ayant obtenu ce score		Probabilité de pauvreté (%)
0-18	9 286	÷	9 748	=	95,3
19-22	3 908	÷	4 651	=	84,0
23-26	5 838	÷	7 435	=	78,5
27-30	6 196	÷	8 036	=	77,1
31-34	6 711	÷	10 031	=	66,9
35-38	6 564	÷	9 811	=	66,9
39-41	4 105	÷	6 755	=	60,8
42-45	6 028	÷	10 643	=	56,6
46-48	4 144	÷	8 314	=	49,8
49-52	4 492	÷	9 277	=	48,4
53-55	3 389	÷	7 288	=	46,5
56-58	2 403	÷	8 356	=	28,8
59-63	3 391	÷	12 384	=	27,4
64-65	976	÷	3 566	=	27,4
66-68	1 212	÷	6 658	=	18,2
69-72	989	÷	7 096	=	13,9
73-76	650	÷	7 273	=	8,9
77-82	528	÷	10 153	=	5,2
83-100	124	÷	8 003	=	1,5

Effectif total des ménages normalisé à 100 000

**Tableau 6 (100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+0,8	1,2	1,5	1,8
19-22	-5,6	3,6	3,8	4,0
23-26	-7,8	4,9	5,0	5,4
27-30	-3,5	2,8	2,9	3,4
31-34	-7,5	4,9	5,1	5,6
35-38	-21,8	11,8	11,9	12,3
39-41	+19,5	2,6	3,0	3,8
42-45	+4,2	3,1	3,7	4,7
46-48	+5,0	2,6	3,2	4,2
49-52	+15,8	2,5	3,0	3,9
53-55	+8,2	3,0	3,7	4,8
56-58	+6,3	2,8	3,3	4,3
59-63	-3,2	2,7	2,9	3,6
64-65	+13,6	2,7	3,2	4,2
66-68	-12,2	7,6	7,9	8,6
69-72	-4,5	3,4	3,7	4,1
73-76	+4,6	1,1	1,4	1,7
77-82	+3,0	0,9	1,0	1,3
83-100	-4,4	3,1	3,3	3,8

**Tableau 7 (100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	+0,3	69,8	80,2	92,2
4	-0,8	35,9	41,8	51,5
8	+0,2	25,4	29,5	35,7
16	+0,5	18,1	21,5	27,8
32	+0,5	12,7	14,8	19,3
64	+0,5	9,0	11,3	14,9
128	+0,5	6,5	7,8	10,3
256	+0,6	4,8	5,7	8,0
512	+0,6	3,3	4,1	5,4
1 024	+0,7	2,4	2,9	3,5
2 048	+0,7	1,6	2,0	2,6
4 096	+0,7	1,2	1,4	1,9
8 192	+0,7	0,8	1,0	1,3
16 384	+0,7	0,6	0,7	0,9

**Tableau 8 (Seuils nationaux de pauvreté) : Les écarts, précision des écarts, et le factor  $\alpha$  provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

	Seuils de pauvreté			
	Alimentaire	Nationaux (def. 2015)		
		100%	150%	200%
Ecart entre valeur estimée et observée	-1,3	+0,7	-0,9	+0,1
Précision de l'écart	0,6	0,6	0,5	0,5
Facteur alpha	1,09	0,93	0,86	0,87

Résultats de la grille de 2015 en appliquant à l'échantillon de validation.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de  $\pm$  points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ( $n = 16\ 384$ ).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap  $n = 256, 512, 1.024, 2\ 048, 4\ 096, 8\ 192$  et  $16\ 384$ .

**Tableau 8 (Seuils internationaux de pauvreté) : Les écarts, précision des écarts, et le factor  $\alpha$  provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

	Seuils de pauvreté							
	Intl. 2005 PPA (def. 2015)				Intl. 2011 PPA (def. 2015)			
	\$1,25	\$2,00	\$2,50	\$5,00	\$1,90	\$3,20	\$5,50	\$21,70
Ecart entre valeur estimée et observée	+0,4	-0,3	-0,6	-0,6	-0,6	-1,2	+0,3	-0,1
Précision de l'écart	0,6	0,5	0,5	0,2	0,6	0,5	0,3	0,0
Facteur alpha	0,99	0,83	0,82	0,69	0,98	0,81	0,73	0,54

Résultats de la grille de 2015 en appliquant à l'échantillon de validation.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de  $\pm$  points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap (n = 16 384).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap n = 256, 512, 1.024, 2 048, 4 096, 8 192 et 16 384.

**Tableau 8 (Seuils de pauvreté relatives et seuils définis comme des percentiles) : Les écarts, précision des écarts, et le factor  $\alpha$  provenant des estimations (par échantillonnage type *bootstrap*) des taux de pauvreté de groupes des ménages en un instant du temps en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

	Seuils de pauvreté					
	Moitié la plus pauvre en dessous du 100% natl.	Seuils définis comme des percentiles (def. 2015)				
		20ème	40ème	50ème	60ème	80ème
Ecart entre valeur estimée et observée	+0,2	-1,4	-0,3	-1,5	-1,1	-0,6
Précision de l'écart	0,6	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5
Facteur alpha	1,07	1,14	1,00	0,92	0,87	0,82

Résultats de la grille de 2015 en appliquant à l'échantillon de validation.

Les écarts entre les valeurs estimées et observées sont exprimés en unités de points de pourcentage.

La précision a un niveau de confiance de 90 pour cent et est exprimée en unités de  $\pm$  points de pourcentage.

Les écarts et la précision des écarts sont estimés à partir de 1 000 échantillons de type bootstrap ( $n = 16\ 384$ ).

Alpha est calculé avec 1 000 échantillons de type bootstrap  $n = 256, 512, 1.024, 2\ 048, 4\ 096, 8\ 192$  et  $16\ 384$ .

**Tableau 9 (Tous les seuils de pauvreté) : Les résultats possibles obtenus d'un ciblage**

		<u>Segment de ciblage</u>	
		<u>Ciblé</u>	<u>Non ciblé</u>
<u>Statut observé de la pauvreté</u>	<u>Pauvre</u>	<u>Inclusion</u> Pauvre judicieusement ciblé	<u>Défaut de couverture</u>  Pauvre par erreur non ciblé
	<u>Non pauvre</u>	<u>Fuite</u> Non pauvre par erreur ciblé	<u>Exclusion</u> Non pauvre judicieusement non ciblé

**Tableau 10 (100% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

<b>Point de coupure</b>	<b><u>Inclusion:</u> Pauvre judicieusement ciblé</b>	<b><u>Défaut de couverture:</u> Pauvre par erreur non ciblé</b>	<b><u>Fuite:</u> Non pauvre par erreur ciblé</b>	<b><u>Exclusion:</u> Non pauvre judicieusement non ciblé</b>	<b><u>Taux de succès</u> Inclusion + Exclusion</b>	<b><u>BPAC</u> Voir texte</b>
<=18	4,5	40,7	0,3	54,4	58,9	-79,4
<=22	8,8	36,4	1,0	53,8	62,6	-58,8
<=26	12,9	32,3	1,7	53,0	65,9	-39,2
<=30	16,9	28,4	3,0	51,8	68,7	-18,8
<=34	20,5	24,8	4,6	50,1	70,6	+0,7
<=38	24,5	20,7	5,4	49,4	73,9	+20,1
<=41	28,0	17,2	8,8	46,0	74,0	+43,2
<=45	30,9	14,3	11,0	43,8	74,7	+61,0
<=48	34,2	11,1	13,9	40,8	75,0	+69,2
<=52	36,6	8,6	17,8	37,0	73,6	+60,6
<=55	38,6	6,6	20,8	34,0	72,6	+54,0
<=58	39,7	5,5	24,6	30,2	69,9	+45,6
<=63	42,2	3,1	29,8	25,0	67,1	+34,1
<=65	42,6	2,6	32,3	22,5	65,1	+28,7
<=68	43,8	1,4	35,8	18,9	62,7	+20,7
<=72	44,7	0,5	39,9	14,8	59,5	+11,7
<=76	45,0	0,3	45,0	9,8	54,8	+0,6
<=82	45,1	0,2	50,0	4,8	49,9	-10,5
<=100	45,2	0,0	54,8	0,0	45,2	-21,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (100% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	93,1	10,0	13,4:1
<=22	9,8	89,9	19,5	8,9:1
<=26	14,6	88,1	28,5	7,4:1
<=30	19,8	85,0	37,3	5,7:1
<=34	25,1	81,5	45,2	4,4:1
<=38	29,9	82,0	54,1	4,6:1
<=41	36,8	76,2	61,9	3,2:1
<=45	41,9	73,8	68,3	2,8:1
<=48	48,1	71,0	75,5	2,5:1
<=52	54,4	67,3	80,9	2,1:1
<=55	59,4	65,0	85,4	1,9:1
<=58	64,3	61,7	87,8	1,6:1
<=63	72,0	58,6	93,2	1,4:1
<=65	74,9	56,9	94,3	1,3:1
<=68	79,6	55,0	96,8	1,2:1
<=72	84,6	52,8	98,8	1,1:1
<=76	89,9	50,0	99,4	1,0:1
<=82	95,0	47,4	99,6	0,9:1
<=100	100,0	45,2	100,0	0,8:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil alimentaire de pauvreté**

**Tableau 4 (Seuil alimentaire) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	69,7
19-22	51,9
23-26	48,3
27-30	37,9
31-34	32,1
35-38	28,0
39-41	24,0
42-45	20,9
46-48	19,2
49-52	13,3
53-55	7,2
56-58	5,6
59-63	5,6
64-65	5,6
66-68	4,9
69-72	4,0
73-76	2,3
77-82	0,6
83-100	0,3

**Tableau 6 (Seuil alimentaire) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+12,1	2,9	3,7	4,8
19-22	-17,8	10,2	10,4	10,9
23-26	-9,7	6,3	6,7	7,2
27-30	+11,7	2,4	2,8	3,7
31-34	-13,4	8,2	8,5	9,1
35-38	+6,4	2,4	2,9	3,9
39-41	-0,5	2,2	2,5	3,4
42-45	+4,3	2,3	2,7	3,7
46-48	-1,7	2,1	2,6	3,3
49-52	-5,6	3,9	4,1	4,5
53-55	-4,8	3,4	3,6	3,9
56-58	+0,1	1,7	2,0	2,6
59-63	+0,6	0,9	1,1	1,4
64-65	+2,6	1,3	1,5	2,0
66-68	-3,8	2,7	2,9	3,1
69-72	-1,9	1,6	1,8	2,1
73-76	+2,3	0,0	0,0	0,0
77-82	+0,6	0,0	0,0	0,0
83-100	+0,3	0,0	0,0	0,0

**Tableau 7 (Seuil alimentaire) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,7	63,7	67,8	82,2
4	-0,9	34,4	40,0	51,1
8	-1,3	24,0	30,3	38,6
16	-1,2	17,8	21,2	27,8
32	-1,4	13,2	15,9	22,6
64	-1,3	9,2	10,7	14,8
128	-1,3	6,9	8,0	10,0
256	-1,3	4,6	5,3	7,0
512	-1,3	3,2	3,7	4,6
1 024	-1,3	2,2	2,6	3,3
2 048	-1,3	1,6	1,9	2,5
4 096	-1,3	1,1	1,4	1,8
8 192	-1,3	0,8	1,0	1,2
16 384	-1,3	0,6	0,7	0,9

**Tableau 10 (Seuil alimentaire) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	2,6	17,9	2,2	77,2	79,8	-63,8
<=22	5,8	14,8	4,0	75,4	81,2	-24,1
<=26	8,3	12,2	6,3	73,2	81,5	+11,8
<=30	9,9	10,7	10,0	69,5	79,4	+44,6
<=34	11,8	8,7	13,3	66,2	78,0	+35,5
<=38	12,9	7,7	17,0	62,4	75,3	+17,4
<=41	14,9	5,7	21,9	57,5	72,4	-6,6
<=45	15,7	4,9	26,2	53,2	68,9	-27,4
<=48	17,2	3,3	30,9	48,6	65,8	-50,1
<=52	18,5	2,1	36,0	43,5	61,9	-74,9
<=55	19,1	1,5	40,4	39,1	58,1	-96,4
<=58	19,2	1,3	45,1	34,4	53,6	-119,3
<=63	19,7	0,8	52,2	27,2	46,9	-154,1
<=65	19,8	0,7	55,1	24,4	44,2	-167,8
<=68	20,3	0,3	59,4	20,1	40,3	-188,8
<=72	20,6	0,0	64,1	15,4	35,9	-211,6
<=76	20,6	0,0	69,3	10,1	30,7	-237,3
<=82	20,6	0,0	74,5	5,0	25,5	-262,2
<=100	20,6	0,0	79,4	0,0	20,6	-286,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (Seuil alimentaire) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	54,0	12,7	1,2:1
<=22	9,8	59,0	28,2	1,4:1
<=26	14,6	57,1	40,6	1,3:1
<=30	19,8	49,8	48,1	1,0:1
<=34	25,1	47,2	57,6	0,9:1
<=38	29,9	43,1	62,5	0,8:1
<=41	36,8	40,4	72,3	0,7:1
<=45	41,9	37,5	76,4	0,6:1
<=48	48,1	35,8	83,7	0,6:1
<=52	54,4	33,9	89,7	0,5:1
<=55	59,4	32,1	92,7	0,5:1
<=58	64,3	29,9	93,5	0,4:1
<=63	72,0	27,4	96,0	0,4:1
<=65	74,9	26,5	96,4	0,4:1
<=68	79,6	25,4	98,6	0,3:1
<=72	84,6	24,3	100,0	0,3:1
<=76	89,9	22,9	100,0	0,3:1
<=82	95,0	21,6	100,0	0,3:1
<=100	100,0	20,6	100,0	0,3:1

**Les tableaux relatifs  
à 150% du seuil national de pauvreté**

**Tableau 4 (150% du seuil national) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	97,6
19-22	90,9
23-26	88,9
27-30	87,5
31-34	87,4
35-38	87,3
39-41	85,3
42-45	82,4
46-48	81,6
49-52	73,6
53-55	70,5
56-58	58,2
59-63	54,5
64-65	54,5
66-68	52,4
69-72	31,8
73-76	31,8
77-82	25,7
83-100	9,4

**Tableau 6 (150% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	-1,1	0,8	0,8	0,9
19-22	+0,8	1,5	1,9	2,4
23-26	-8,4	4,6	4,7	4,8
27-30	+0,2	1,7	2,1	2,8
31-34	-1,3	1,7	2,1	2,7
35-38	-11,4	5,9	6,0	6,0
39-41	-0,7	1,8	2,1	2,7
42-45	-7,0	4,5	4,6	5,0
46-48	+1,7	2,2	2,5	3,4
49-52	+19,0	2,9	3,3	4,4
53-55	-8,9	5,6	5,9	6,3
56-58	-0,3	3,1	3,8	4,8
59-63	-3,2	2,8	3,1	4,0
64-65	-12,4	8,1	8,4	8,8
66-68	+4,2	3,1	3,8	4,8
69-72	-11,1	7,1	7,4	8,0
73-76	+12,5	2,2	2,7	3,5
77-82	-2,1	2,8	3,4	4,4
83-100	+3,4	1,8	2,0	2,8

**Tableau 7 (150% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,6	74,9	77,8	82,6
4	-0,4	33,4	39,1	50,4
8	-0,2	22,3	27,0	35,6
16	-0,3	15,9	18,9	23,6
32	-0,6	11,2	13,3	17,0
64	-0,8	7,9	9,4	12,1
128	-0,8	5,9	6,8	8,6
256	-0,8	4,1	4,8	6,2
512	-0,8	3,0	3,5	4,4
1 024	-0,9	2,1	2,4	3,1
2 048	-0,8	1,4	1,7	2,3
4 096	-0,9	1,0	1,2	1,7
8 192	-0,8	0,7	0,9	1,2
16 384	-0,9	0,5	0,6	0,8

**Tableau 10 (150% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,7	61,6	0,1	33,6	38,3	-85,6
<=22	9,1	57,2	0,7	33,0	42,1	-71,5
<=26	13,8	52,5	0,8	32,8	46,6	-57,2
<=30	18,2	48,2	1,7	32,0	50,1	-42,7
<=34	22,7	43,6	2,4	31,3	54,1	-27,9
<=38	27,4	39,0	2,5	31,2	58,5	-13,7
<=41	33,4	32,9	3,3	30,3	63,8	+5,9
<=45	38,0	28,3	3,9	29,8	67,8	+20,5
<=48	43,0	23,4	5,1	28,6	71,5	+37,3
<=52	47,0	19,3	7,4	26,3	73,3	+53,0
<=55	50,9	15,5	8,6	25,1	76,0	+66,3
<=58	53,6	12,7	10,7	23,0	76,7	+77,9
<=63	57,8	8,5	14,1	19,5	77,4	+78,7
<=65	59,6	6,8	15,3	18,4	77,9	+76,9
<=68	61,5	4,8	18,1	15,6	77,1	+72,7
<=72	63,8	2,5	20,8	12,9	76,7	+68,6
<=76	65,0	1,4	24,9	8,7	73,7	+62,4
<=82	66,1	0,2	28,9	4,8	70,9	+56,4
<=100	66,3	0,0	33,7	0,0	66,3	+49,2

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (150% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	97,8	7,1	45,1:1
<=22	9,8	93,0	13,8	13,2:1
<=26	14,6	94,2	20,8	16,3:1
<=30	19,8	91,5	27,4	10,7:1
<=34	25,1	90,6	34,3	9,6:1
<=38	29,9	91,6	41,2	11,0:1
<=41	36,8	90,9	50,4	10,0:1
<=45	41,9	90,8	57,4	9,8:1
<=48	48,1	89,3	64,8	8,4:1
<=52	54,4	86,4	70,9	6,4:1
<=55	59,4	85,6	76,7	5,9:1
<=58	64,3	83,4	80,9	5,0:1
<=63	72,0	80,4	87,2	4,1:1
<=65	74,9	79,5	89,8	3,9:1
<=68	79,6	77,3	92,8	3,4:1
<=72	84,6	75,4	96,2	3,1:1
<=76	89,9	72,3	98,0	2,6:1
<=82	95,0	69,6	99,7	2,3:1
<=100	100,0	66,3	100,0	2,0:1

**Les tableaux relatifs  
à 200% du seuil national de pauvreté**

**Tableau 4 (200% du seuil national) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	99,9
19-22	95,6
23-26	92,4
27-30	92,4
31-34	92,4
35-38	92,4
39-41	92,4
42-45	92,4
46-48	92,4
49-52	91,8
53-55	89,4
56-58	82,9
59-63	75,9
64-65	75,9
66-68	75,9
69-72	52,7
73-76	50,9
77-82	48,7
83-100	24,6

**Tableau 6 (200% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+1,2	0,5	0,6	0,8
19-22	-4,4	2,2	2,2	2,2
23-26	-7,6	3,8	3,8	3,8
27-30	+0,1	1,4	1,7	2,3
31-34	-4,7	2,8	2,9	3,0
35-38	-6,4	3,4	3,5	3,5
39-41	-0,2	1,4	1,7	2,2
42-45	-5,9	3,2	3,3	3,4
46-48	+5,3	1,9	2,2	2,9
49-52	+24,7	3,0	3,5	4,5
53-55	-5,2	3,2	3,3	3,5
56-58	-3,4	2,6	2,7	3,0
59-63	+6,8	2,4	2,9	3,8
64-65	-4,7	3,8	4,0	4,7
66-68	-1,4	2,5	2,9	3,6
69-72	-9,9	6,5	6,7	7,2
73-76	+13,4	2,8	3,3	4,5
77-82	-1,4	3,0	3,5	4,5
83-100	-5,1	4,0	4,3	4,7

**Tableau 7 (200% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (+points de pourcentage)</u>		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,3	66,0	71,8	83,9
4	+0,6	28,5	34,7	47,4
8	+0,7	19,8	24,2	30,1
16	+0,4	13,9	16,8	21,4
32	+0,2	9,7	11,5	15,5
64	+0,2	6,7	7,9	11,0
128	+0,2	5,1	6,1	7,5
256	+0,1	3,6	4,3	5,6
512	+0,1	2,5	2,9	3,9
1 024	+0,1	1,8	2,2	2,7
2 048	+0,1	1,2	1,5	1,9
4 096	+0,1	0,9	1,1	1,4
8 192	+0,1	0,7	0,8	1,0
16 384	+0,1	0,5	0,5	0,7

**Tableau 10 (200% du seuil national) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,7	74,7	0,1	20,5	25,2	-88,0
<=22	9,7	69,7	0,1	20,5	30,2	-75,4
<=26	14,5	64,9	0,1	20,5	35,0	-63,3
<=30	19,3	60,1	0,6	20,0	39,3	-50,7
<=34	24,3	55,1	0,8	19,8	44,2	-37,7
<=38	29,0	50,4	0,9	19,7	48,7	-25,9
<=41	35,5	43,9	1,3	19,3	54,8	-9,0
<=45	40,5	39,0	1,4	19,1	59,6	+3,7
<=48	45,9	33,5	2,2	18,4	64,3	+18,4
<=52	50,9	28,5	3,5	17,1	68,0	+32,6
<=55	55,5	23,9	3,9	16,7	72,2	+44,8
<=58	59,5	19,9	4,8	15,8	75,3	+55,9
<=63	64,8	14,6	7,2	13,4	78,2	+72,2
<=65	67,0	12,4	7,9	12,7	79,7	+78,7
<=68	70,4	9,0	9,2	11,4	81,8	+88,4
<=72	73,6	5,8	11,0	9,6	83,2	+86,1
<=76	75,9	3,5	14,0	6,6	82,5	+82,4
<=82	78,3	1,2	16,8	3,8	82,1	+78,9
<=100	79,4	0,0	20,6	0,0	79,4	+74,1

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (200% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	97,8	6,0	45,1:1
<=22	9,8	98,9	12,2	92,5:1
<=26	14,6	99,3	18,3	138,4:1
<=30	19,8	97,2	24,3	35,1:1
<=34	25,1	97,0	30,7	32,3:1
<=38	29,9	97,1	36,5	33,9:1
<=41	36,8	96,5	44,7	27,2:1
<=45	41,9	96,5	50,9	28,0:1
<=48	48,1	95,5	57,8	21,2:1
<=52	54,4	93,5	64,1	14,5:1
<=55	59,4	93,4	69,9	14,2:1
<=58	64,3	92,5	74,9	12,4:1
<=63	72,0	90,0	81,6	9,0:1
<=65	74,9	89,5	84,4	8,5:1
<=68	79,6	88,4	88,7	7,6:1
<=72	84,6	87,0	92,7	6,7:1
<=76	89,9	84,4	95,6	5,4:1
<=82	95,0	82,3	98,5	4,7:1
<=100	100,0	79,4	100,0	3,9:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$1,25/jour PPA 2005**

**Tableau 4 (\$1,25/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	87,4
19-22	77,9
23-26	75,1
27-30	64,9
31-34	55,3
35-38	52,4
39-41	50,2
42-45	46,8
46-48	35,5
49-52	30,5
53-55	26,0
56-58	15,8
59-63	15,8
64-65	15,8
66-68	11,0
69-72	7,1
73-76	4,9
77-82	2,8
83-100	1,1

**Tableau 6 (\$1,25/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+5,6	2,3	2,7	4,0
19-22	-8,2	5,0	5,1	5,5
23-26	-8,4	5,3	5,4	5,7
27-30	+14,4	3,0	3,7	4,6
31-34	-3,6	3,2	3,5	4,2
35-38	-23,2	12,8	13,1	13,5
39-41	+12,2	2,5	2,9	3,7
42-45	+11,3	2,8	3,5	4,5
46-48	+1,7	2,6	3,2	4,0
49-52	+5,4	2,3	2,7	3,6
53-55	-3,6	3,2	3,5	4,5
56-58	+6,0	2,0	2,4	3,1
59-63	-2,4	2,0	2,2	2,5
64-65	+5,0	2,4	2,9	3,7
66-68	-10,0	6,3	6,6	7,1
69-72	-7,6	5,0	5,2	5,6
73-76	+4,9	0,0	0,0	0,0
77-82	+2,8	0,0	0,0	0,0
83-100	+1,1	0,0	0,0	0,0

**Tableau 7 (\$1,25/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,5	67,2	79,7	88,2
4	-0,6	35,8	42,5	54,9
8	-0,2	25,0	29,7	38,1
16	0,0	18,5	22,9	28,8
32	+0,1	13,3	16,0	19,9
64	+0,2	9,2	10,5	15,2
128	+0,2	6,7	8,1	11,1
256	+0,3	4,8	5,9	7,4
512	+0,3	3,4	4,1	5,4
1 024	+0,3	2,4	2,8	3,7
2 048	+0,3	1,7	2,0	2,6
4 096	+0,3	1,2	1,4	1,9
8 192	+0,4	0,9	1,0	1,3
16 384	+0,4	0,6	0,7	0,9

**Tableau 10 (\$1,25/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	3,8	31,8	1,0	63,4	67,2	-75,7
<=22	7,9	27,6	1,9	62,5	70,5	-50,1
<=26	11,8	23,7	2,8	61,6	73,5	-25,6
<=30	14,7	20,9	5,2	59,2	73,9	-3,0
<=34	17,4	18,2	7,7	56,7	74,1	+19,4
<=38	20,8	14,8	9,1	55,3	76,1	+42,2
<=41	24,0	11,6	12,8	51,6	75,6	+64,0
<=45	26,1	9,5	15,9	48,6	74,6	+55,5
<=48	28,5	7,1	19,6	44,8	73,3	+45,0
<=52	30,3	5,3	24,1	40,3	70,6	+32,2
<=55	31,8	3,7	27,6	36,8	68,7	+22,4
<=58	32,3	3,3	32,0	32,4	64,7	+10,0
<=63	33,8	1,8	38,2	26,2	60,1	-7,3
<=65	34,2	1,4	40,7	23,7	57,8	-14,5
<=68	34,9	0,6	44,7	19,7	54,7	-25,6
<=72	35,6	0,0	49,0	15,4	51,0	-37,8
<=76	35,6	0,0	54,3	10,1	45,7	-52,7
<=82	35,6	0,0	59,5	5,0	40,5	-67,1
<=100	35,6	0,0	64,4	0,0	35,6	-81,0

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (\$1,25/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	78,8	10,7	3,7:1
<=22	9,8	80,9	22,3	4,2:1
<=26	14,6	81,0	33,3	4,3:1
<=30	19,8	73,9	41,2	2,8:1
<=34	25,1	69,3	48,9	2,3:1
<=38	29,9	69,5	58,3	2,3:1
<=41	36,8	65,1	67,3	1,9:1
<=45	41,9	62,2	73,2	1,6:1
<=48	48,1	59,3	80,1	1,5:1
<=52	54,4	55,7	85,1	1,3:1
<=55	59,4	53,6	89,5	1,2:1
<=58	64,3	50,2	90,7	1,0:1
<=63	72,0	47,0	95,0	0,9:1
<=65	74,9	45,6	96,0	0,8:1
<=68	79,6	43,9	98,2	0,8:1
<=72	84,6	42,0	100,0	0,7:1
<=76	89,9	39,6	100,0	0,7:1
<=82	95,0	37,4	100,0	0,6:1
<=100	100,0	35,6	100,0	0,6:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$2,00/jour PPA 2005**

**Tableau 4 (\$2,00/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	96,0
19-22	90,1
23-26	87,6
27-30	87,3
31-34	85,0
35-38	83,8
39-41	78,2
42-45	75,4
46-48	74,6
49-52	65,8
53-55	59,5
56-58	48,4
59-63	44,9
64-65	44,9
66-68	42,1
69-72	22,9
73-76	22,5
77-82	18,2
83-100	2,3

**Tableau 6 (\$2,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	-2,7	1,6	1,6	1,7
19-22	-0,1	1,5	1,9	2,4
23-26	-5,2	3,3	3,4	3,6
27-30	+3,6	2,0	2,4	3,4
31-34	-6,2	3,8	4,0	4,2
35-38	-12,4	6,6	6,7	6,9
39-41	-7,8	4,8	4,9	5,2
42-45	-5,8	4,1	4,3	4,7
46-48	+1,3	2,3	2,8	3,7
49-52	+24,3	2,8	3,4	4,4
53-55	-1,9	3,0	3,6	4,8
56-58	-3,3	3,2	3,9	5,2
59-63	-4,1	3,3	3,5	4,2
64-65	+16,5	3,5	4,2	5,2
66-68	+6,9	3,2	3,7	4,8
69-72	-9,9	6,3	6,6	7,2
73-76	+14,7	1,4	1,7	2,3
77-82	+4,4	2,0	2,5	3,1
83-100	-3,7	2,8	2,9	3,4

**Tableau 7 (\$2,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-1,4	66,7	81,6	86,0
4	-0,4	34,4	41,3	52,6
8	-0,1	23,6	27,8	35,0
16	0,0	16,4	19,4	24,6
32	-0,4	11,2	13,6	18,3
64	-0,3	8,3	10,0	12,5
128	-0,4	5,8	7,0	8,9
256	-0,3	4,0	4,7	6,3
512	-0,2	2,9	3,5	4,3
1 024	-0,3	2,1	2,5	3,2
2 048	-0,2	1,4	1,7	2,3
4 096	-0,3	1,1	1,3	1,8
8 192	-0,2	0,8	0,9	1,2
16 384	-0,3	0,5	0,6	0,8

**Tableau 10 (\$2,00/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,7	54,7	0,1	40,5	45,2	-83,9
<=22	9,1	50,3	0,7	39,9	49,0	-68,1
<=26	13,5	45,9	1,1	39,5	53,0	-52,7
<=30	17,7	41,7	2,2	38,4	56,1	-36,8
<=34	22,3	37,1	2,8	37,8	60,1	-20,2
<=38	26,8	32,6	3,1	37,5	64,3	-4,7
<=41	32,9	26,5	3,9	36,7	69,6	+17,2
<=45	37,1	22,3	4,8	35,8	72,9	+33,0
<=48	41,6	17,9	6,5	34,1	75,6	+50,9
<=52	44,8	14,6	9,6	31,0	75,8	+67,0
<=55	47,9	11,6	11,6	29,0	76,9	+80,5
<=58	50,3	9,1	14,0	26,5	76,8	+76,4
<=63	53,9	5,5	18,0	22,5	76,5	+69,6
<=65	54,8	4,6	20,1	20,5	75,3	+66,2
<=68	56,3	3,1	23,3	17,2	73,5	+60,7
<=72	58,1	1,4	26,6	14,0	72,1	+55,3
<=76	58,6	0,8	31,3	9,3	67,8	+47,3
<=82	59,3	0,2	35,8	4,8	64,0	+39,8
<=100	59,4	0,0	40,6	0,0	59,4	+31,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (\$2,00/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	97,8	8,0	45,1:1
<=22	9,8	93,0	15,3	13,2:1
<=26	14,6	92,3	22,7	12,0:1
<=30	19,8	89,2	29,8	8,2:1
<=34	25,1	88,9	37,5	8,0:1
<=38	29,9	89,8	45,1	8,8:1
<=41	36,8	89,4	55,3	8,4:1
<=45	41,9	88,6	62,5	7,7:1
<=48	48,1	86,5	70,0	6,4:1
<=52	54,4	82,3	75,4	4,7:1
<=55	59,4	80,5	80,5	4,1:1
<=58	64,3	78,2	84,6	3,6:1
<=63	72,0	74,9	90,8	3,0:1
<=65	74,9	73,2	92,2	2,7:1
<=68	79,6	70,7	94,7	2,4:1
<=72	84,6	68,6	97,7	2,2:1
<=76	89,9	65,2	98,6	1,9:1
<=82	95,0	62,3	99,7	1,7:1
<=100	100,0	59,4	100,0	1,5:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$2,50/jour PPA 2005**

**Tableau 4 (\$2,50/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	99,2
19-22	92,8
23-26	89,8
27-30	89,8
31-34	89,8
35-38	89,2
39-41	88,3
42-45	86,4
46-48	86,1
49-52	82,3
53-55	77,2
56-58	66,7
59-63	62,0
64-65	62,0
66-68	62,0
69-72	36,9
73-76	35,9
77-82	32,4
83-100	8,4

**Tableau 6 (\$2,50/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+0,6	0,5	0,6	0,8
19-22	-0,4	1,3	1,6	2,2
23-26	-10,2	5,1	5,1	5,1
27-30	-1,6	1,5	1,7	2,4
31-34	-5,2	3,1	3,3	3,5
35-38	-9,5	5,0	5,0	5,1
39-41	+0,7	1,8	2,0	2,8
42-45	-10,9	5,8	5,8	6,0
46-48	+2,8	2,1	2,5	3,2
49-52	+24,9	2,9	3,4	4,4
53-55	-12,4	7,0	7,2	7,5
56-58	-14,2	8,2	8,4	8,8
59-63	+1,3	2,5	3,0	4,0
64-65	-5,1	4,4	4,9	5,9
66-68	+5,6	3,1	3,6	4,6
69-72	-14,3	8,6	9,0	9,5
73-76	+23,8	1,7	2,1	2,9
77-82	+5,7	2,7	3,2	3,9
83-100	-0,7	2,0	2,4	3,1

**Tableau 7 (\$2,50/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,2	72,7	76,2	86,2
4	-0,6	30,8	37,4	48,7
8	0,0	21,4	24,9	32,8
16	0,0	15,0	17,4	21,9
32	-0,4	10,5	12,7	15,9
64	-0,4	7,4	8,8	11,3
128	-0,6	5,4	6,3	8,1
256	-0,6	3,8	4,5	5,7
512	-0,6	2,8	3,2	4,3
1 024	-0,6	1,9	2,1	2,8
2 048	-0,6	1,3	1,6	2,0
4 096	-0,6	1,0	1,2	1,5
8 192	-0,6	0,7	0,8	1,0
16 384	-0,6	0,5	0,6	0,8

**Tableau 10 (\$2,50/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,7	65,9	0,1	29,3	34,0	-86,4
<=22	9,3	61,3	0,5	28,9	38,1	-73,0
<=26	14,1	56,5	0,5	28,9	43,0	-59,3
<=30	18,8	51,8	1,1	28,3	47,1	-45,3
<=34	23,7	46,9	1,4	28,0	51,7	-30,9
<=38	28,3	42,3	1,5	27,9	56,2	-17,6
<=41	34,6	36,0	2,2	27,2	61,8	+1,1
<=45	39,5	31,2	2,5	26,9	66,4	+15,2
<=48	44,7	25,9	3,4	26,0	70,7	+31,4
<=52	49,0	21,7	5,5	23,9	72,9	+46,4
<=55	53,3	17,3	6,2	23,2	76,5	+59,6
<=58	56,9	13,7	7,4	22,0	78,9	+71,7
<=63	61,4	9,2	10,6	18,8	80,2	+85,0
<=65	63,3	7,4	11,6	17,8	81,0	+83,5
<=68	65,7	4,9	14,0	15,4	81,1	+80,2
<=72	68,3	2,3	16,3	13,1	81,3	+76,9
<=76	69,1	1,5	20,8	8,6	77,7	+70,5
<=82	70,3	0,3	24,7	4,7	75,0	+65,0
<=100	70,6	0,0	29,4	0,0	70,6	+58,4

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (\$2,50/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	97,8	6,7	45,1:1
<=22	9,8	94,6	13,1	17,6:1
<=26	14,6	96,4	20,0	26,7:1
<=30	19,8	94,6	26,6	17,7:1
<=34	25,1	94,4	33,6	16,9:1
<=38	29,9	95,0	40,1	18,8:1
<=41	36,8	94,0	49,0	15,7:1
<=45	41,9	94,1	55,9	16,1:1
<=48	48,1	92,9	63,3	13,2:1
<=52	54,4	90,0	69,3	9,0:1
<=55	59,4	89,6	75,5	8,7:1
<=58	64,3	88,5	80,6	7,7:1
<=63	72,0	85,3	86,9	5,8:1
<=65	74,9	84,5	89,6	5,4:1
<=68	79,6	82,5	93,0	4,7:1
<=72	84,6	80,7	96,7	4,2:1
<=76	89,9	76,8	97,9	3,3:1
<=82	95,0	74,0	99,6	2,8:1
<=100	100,0	70,6	100,0	2,4:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$5,00/jour PPA 2005**

**Tableau 4 (\$5,00/jour PPA 2005) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	99,9
19-22	99,9
23-26	99,9
27-30	99,1
31-34	98,8
35-38	98,6
39-41	98,6
42-45	98,6
46-48	98,6
49-52	98,6
53-55	95,7
56-58	92,9
59-63	92,7
64-65	92,6
66-68	92,6
69-72	82,5
73-76	81,5
77-82	78,3
83-100	52,7

**Tableau 6 (\$5,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	-0,1	0,0	0,0	0,0
19-22	-0,1	0,0	0,0	0,0
23-26	-0,1	0,0	0,0	0,0
27-30	-0,9	0,5	0,5	0,5
31-34	-1,2	0,6	0,6	0,6
35-38	-1,4	0,7	0,7	0,7
39-41	-1,4	0,7	0,7	0,7
42-45	-0,1	0,6	0,7	0,9
46-48	+1,8	0,9	1,1	1,4
49-52	-1,4	0,7	0,7	0,7
53-55	-4,3	2,1	2,1	2,1
56-58	-3,6	2,3	2,3	2,5
59-63	+6,4	1,9	2,3	3,2
64-65	-4,2	2,6	2,7	2,9
66-68	-1,1	1,3	1,6	2,2
69-72	+1,7	2,5	2,9	4,0
73-76	-8,5	5,1	5,1	5,5
77-82	+4,3	2,5	2,9	4,0
83-100	-0,6	3,0	3,5	4,7

**Tableau 7 (\$5,00/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,2	50,0	58,5	70,0
4	-0,3	16,7	23,8	34,6
8	-0,3	11,0	12,8	19,4
16	-0,5	7,6	9,1	12,8
32	-0,6	5,7	6,7	8,8
64	-0,6	3,8	4,7	6,1
128	-0,6	2,7	3,3	4,3
256	-0,6	1,9	2,2	3,0
512	-0,6	1,3	1,7	2,1
1 024	-0,6	0,9	1,1	1,5
2 048	-0,6	0,6	0,7	0,9
4 096	-0,6	0,5	0,6	0,7
8 192	-0,6	0,3	0,4	0,6
16 384	-0,6	0,2	0,3	0,4

**Tableau 10 (\$5,00/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,8	87,6	0,0	7,6	12,4	-89,5
<=22	9,8	82,6	0,0	7,6	17,4	-78,8
<=26	14,6	77,8	0,0	7,6	22,2	-68,3
<=30	19,8	72,6	0,0	7,6	27,4	-57,1
<=34	25,1	67,3	0,0	7,6	32,7	-45,7
<=38	29,9	62,6	0,0	7,6	37,4	-35,4
<=41	36,8	55,7	0,0	7,6	44,3	-20,4
<=45	41,8	50,6	0,1	7,5	49,3	-9,4
<=48	47,8	44,7	0,3	7,3	55,0	+3,7
<=52	54,1	38,3	0,3	7,3	61,4	+17,4
<=55	59,1	33,3	0,3	7,3	66,4	+28,3
<=58	63,8	28,7	0,5	7,0	70,8	+38,6
<=63	70,6	21,8	1,4	6,2	76,8	+54,2
<=65	73,3	19,1	1,6	6,0	79,4	+60,4
<=68	77,7	14,7	1,9	5,6	83,4	+70,2
<=72	81,9	10,6	2,8	4,8	86,7	+80,1
<=76	86,5	5,9	3,4	4,2	90,7	+90,9
<=82	90,1	2,3	4,9	2,7	92,8	+94,7
<=100	92,4	0,0	7,6	0,0	92,4	+91,8

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (\$5,00/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	100,0	5,2	Uniquement pauvres ciblés
<=22	9,8	100,0	10,6	Pauvre
<=26	14,6	100,0	15,8	Non pauvre
<=30	19,8	100,0	21,5	Togo
<=34	25,1	100,0	27,2	0,0
<=38	29,9	100,0	32,3	0,0
<=41	36,8	100,0	39,8	0,0
<=45	41,9	99,8	45,2	463,1:1
<=48	48,1	99,4	51,7	154,3:1
<=52	54,4	99,4	58,5	174,8:1
<=55	59,4	99,5	64,0	191,0:1
<=58	64,3	99,1	69,0	116,4:1
<=63	72,0	98,1	76,4	50,9:1
<=65	74,9	97,9	79,3	47,3:1
<=68	79,6	97,6	84,1	40,4:1
<=72	84,6	96,7	88,6	29,8:1
<=76	89,9	96,2	93,6	25,5:1
<=82	95,0	94,9	97,5	18,4:1
<=100	100,0	92,4	100,0	12,2:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$1,90/jour PPA 2011**

**Tableau 4 (\$1,90/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0–18	87,4
19–22	78,5
23–26	76,1
27–30	64,9
31–34	55,3
35–38	53,2
39–41	51,7
42–45	47,1
46–48	35,5
49–52	31,6
53–55	27,6
56–58	17,8
59–63	17,8
64–65	17,8
66–68	11,7
69–72	8,0
73–76	5,0
77–82	3,5
83–100	1,4

**Tableau 6 (\$1,90/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+5,6	2,3	2,7	4,0
19-22	-7,7	4,7	4,8	5,2
23-26	-7,4	4,8	4,9	5,3
27-30	+11,0	3,1	3,7	4,7
31-34	-3,6	3,2	3,5	4,2
35-38	-23,5	13,0	13,2	13,7
39-41	+3,1	2,7	3,1	3,8
42-45	+10,3	2,9	3,6	4,5
46-48	+0,3	2,6	3,1	4,3
49-52	+6,6	2,3	2,7	3,6
53-55	-6,1	4,5	4,8	5,4
56-58	+8,0	2,0	2,4	3,1
59-63	-2,0	1,9	2,1	2,8
64-65	+7,0	2,4	2,9	3,7
66-68	-9,4	6,0	6,3	6,7
69-72	-6,6	4,5	4,7	5,1
73-76	+5,0	0,0	0,0	0,0
77-82	+1,2	0,9	1,0	1,3
83-100	+1,4	0,0	0,0	0,0

**Tableau 7 (\$1,90/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-1,2	68,7	79,2	89,7
4	-1,3	36,3	42,4	55,2
8	-1,1	25,8	30,3	37,8
16	-0,7	18,7	23,0	29,3
32	-0,8	13,1	15,9	20,7
64	-0,7	9,4	11,0	14,9
128	-0,7	6,8	8,2	10,9
256	-0,6	4,7	5,6	7,6
512	-0,7	3,5	4,0	5,6
1 024	-0,7	2,5	2,8	3,9
2 048	-0,7	1,7	2,1	2,6
4 096	-0,6	1,2	1,5	1,9
8 192	-0,6	0,9	1,0	1,3
16 384	-0,6	0,6	0,7	0,9

**Tableau 10 (\$1,90/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	3,8	33,1	1,0	62,1	65,9	-76,6
<=22	7,9	29,0	1,9	61,2	69,2	-51,9
<=26	11,8	25,1	2,8	60,3	72,2	-28,3
<=30	14,8	22,1	5,0	58,1	72,9	-6,0
<=34	17,6	19,3	7,5	55,6	73,1	+15,6
<=38	21,1	15,8	8,8	54,3	75,4	+38,0
<=41	24,6	12,3	12,2	50,9	75,6	+66,4
<=45	26,8	10,1	15,1	48,0	74,8	+59,1
<=48	29,4	7,5	18,6	44,5	73,9	+49,5
<=52	31,2	5,7	23,2	39,9	71,1	+37,1
<=55	32,9	4,0	26,5	36,6	69,5	+28,2
<=58	33,4	3,5	30,9	32,2	65,6	+16,2
<=63	35,0	1,9	37,0	26,1	61,2	-0,1
<=65	35,4	1,5	39,5	23,6	58,9	-7,1
<=68	36,2	0,7	43,5	19,6	55,8	-17,8
<=72	36,8	0,1	47,8	15,3	52,1	-29,6
<=76	36,8	0,1	53,1	10,0	46,8	-43,9
<=82	36,9	0,0	58,1	5,0	41,9	-57,5
<=100	36,9	0,0	63,1	0,0	36,9	-71,0

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (\$1,90/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	78,8	10,3	3,7:1
<=22	9,8	80,9	21,5	4,2:1
<=26	14,6	81,0	32,1	4,3:1
<=30	19,8	74,7	40,2	3,0:1
<=34	25,1	69,9	47,6	2,3:1
<=38	29,9	70,6	57,1	2,4:1
<=41	36,8	66,9	66,7	2,0:1
<=45	41,9	64,0	72,7	1,8:1
<=48	48,1	61,2	79,8	1,6:1
<=52	54,4	57,4	84,6	1,3:1
<=55	59,4	55,4	89,2	1,2:1
<=58	64,3	51,9	90,5	1,1:1
<=63	72,0	48,7	94,9	0,9:1
<=65	74,9	47,2	95,8	0,9:1
<=68	79,6	45,4	98,0	0,8:1
<=72	84,6	43,5	99,7	0,8:1
<=76	89,9	40,9	99,7	0,7:1
<=82	95,0	38,8	100,0	0,6:1
<=100	100,0	36,9	100,0	0,6:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$3,20/jour PPA 2011**

**Tableau 4 (\$3,20/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	97,6
19-22	90,9
23-26	88,9
27-30	87,3
31-34	85,6
35-38	84,7
39-41	84,4
42-45	79,4
46-48	78,1
49-52	68,5
53-55	64,8
56-58	53,0
59-63	49,0
64-65	49,0
66-68	46,6
69-72	29,2
73-76	28,5
77-82	24,3
83-100	3,6

**Tableau 6 (\$3,20/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	-1,1	0,8	0,8	0,9
19-22	+0,8	1,5	1,9	2,4
23-26	-8,9	4,8	4,9	5,0
27-30	-0,9	1,7	2,0	2,8
31-34	-6,5	3,9	4,1	4,3
35-38	-11,6	6,2	6,3	6,5
39-41	-3,3	2,5	2,6	3,0
42-45	-17,0	8,9	8,9	9,1
46-48	+1,9	2,3	2,7	3,6
49-52	+17,1	2,8	3,4	4,3
53-55	-4,7	3,8	4,1	4,7
56-58	+0,4	3,1	3,8	5,3
59-63	-1,2	2,7	3,0	4,0
64-65	+15,9	3,6	4,4	5,5
66-68	-1,6	3,1	3,8	4,8
69-72	-8,8	5,8	6,2	6,7
73-76	+20,8	1,4	1,7	2,3
77-82	+2,8	2,6	3,0	4,0
83-100	-5,5	3,8	4,0	4,3

**Tableau 7 (\$3,20/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,7	74,4	78,2	88,5
4	-0,7	33,2	39,2	51,8
8	-0,5	22,2	26,7	34,2
16	-0,7	15,7	18,3	23,1
32	-1,1	10,7	13,0	16,2
64	-1,2	7,6	8,8	12,5
128	-1,3	5,3	6,5	8,3
256	-1,2	3,9	4,6	6,1
512	-1,2	2,8	3,3	4,3
1 024	-1,2	2,0	2,3	3,2
2 048	-1,2	1,4	1,7	2,2
4 096	-1,2	1,0	1,2	1,6
8 192	-1,2	0,7	0,9	1,1
16 384	-1,2	0,5	0,6	0,8

**Tableau 10 (\$3,20/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,7	58,7	0,1	36,5	41,2	-84,9
<=22	9,1	54,3	0,7	35,9	45,0	-70,2
<=26	13,8	49,6	0,8	35,8	49,6	-55,2
<=30	18,3	45,2	1,6	35,0	53,3	-39,9
<=34	23,0	40,4	2,1	34,5	57,4	-24,2
<=38	27,4	36,0	2,4	34,2	61,6	-9,6
<=41	33,7	29,7	3,1	33,5	67,2	+11,1
<=45	38,5	24,9	3,4	33,2	71,6	+26,8
<=48	43,2	20,2	4,9	31,7	74,9	+43,9
<=52	46,9	16,5	7,5	29,1	76,0	+59,8
<=55	50,3	13,1	9,2	27,4	77,7	+73,0
<=58	52,8	10,6	11,5	25,1	77,8	+81,8
<=63	56,6	6,8	15,4	21,2	77,8	+75,7
<=65	57,6	5,8	17,3	19,3	76,9	+72,8
<=68	59,6	3,8	20,1	16,5	76,1	+68,4
<=72	61,7	1,7	23,0	13,6	75,3	+63,8
<=76	62,2	1,2	27,7	8,9	71,1	+56,3
<=82	63,1	0,3	31,9	4,7	67,8	+49,7
<=100	63,4	0,0	36,6	0,0	63,4	+42,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (\$3,20/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	97,8	7,5	45,1:1
<=22	9,8	93,0	14,4	13,2:1
<=26	14,6	94,3	21,8	16,7:1
<=30	19,8	92,0	28,8	11,5:1
<=34	25,1	91,5	36,2	10,8:1
<=38	29,9	92,0	43,3	11,4:1
<=41	36,8	91,6	53,1	10,9:1
<=45	41,9	91,8	60,7	11,2:1
<=48	48,1	89,8	68,1	8,8:1
<=52	54,4	86,2	74,0	6,2:1
<=55	59,4	84,6	79,3	5,5:1
<=58	64,3	82,1	83,2	4,6:1
<=63	72,0	78,6	89,2	3,7:1
<=65	74,9	76,9	90,9	3,3:1
<=68	79,6	74,8	94,0	3,0:1
<=72	84,6	72,9	97,3	2,7:1
<=76	89,9	69,2	98,1	2,2:1
<=82	95,0	66,4	99,5	2,0:1
<=100	100,0	63,4	100,0	1,7:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$5,50/jour PPA 2011**

**Tableau 4 (\$5,50/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0–18	99,9
19–22	99,9
23–26	99,2
27–30	96,1
31–34	96,1
35–38	96,1
39–41	96,1
42–45	96,1
46–48	96,1
49–52	96,1
53–55	92,1
56–58	90,2
59–63	87,8
64–65	87,8
66–68	86,1
69–72	68,7
73–76	65,0
77–82	57,1
83–100	29,9

**Tableau 6 (\$5,50/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	-0,1	0,0	0,0	0,0
19-22	-0,1	0,0	0,0	0,0
23-26	-0,8	0,4	0,4	0,4
27-30	-2,2	1,4	1,5	1,5
31-34	-3,9	2,0	2,0	2,0
35-38	-3,9	2,0	2,0	2,0
39-41	+1,0	1,3	1,5	2,0
42-45	-2,6	1,6	1,6	1,7
46-48	+1,6	1,2	1,4	1,8
49-52	0,0	1,0	1,2	1,7
53-55	-6,9	3,6	3,6	3,7
56-58	-4,2	2,6	2,7	2,9
59-63	+13,9	2,3	2,9	3,9
64-65	-4,6	3,2	3,4	3,7
66-68	+9,1	2,7	3,1	3,9
69-72	-7,4	5,0	5,1	5,6
73-76	+12,5	3,2	3,7	4,6
77-82	+2,7	2,9	3,6	4,5
83-100	+1,1	2,9	3,4	4,3

**Tableau 7 (\$5,50/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,2	50,9	65,4	83,1
4	+0,6	22,8	29,1	41,1
8	+0,5	15,4	18,4	25,4
16	+0,5	10,6	12,6	15,7
32	+0,2	7,3	8,8	11,5
64	+0,3	5,2	6,1	8,2
128	+0,3	3,7	4,3	5,8
256	+0,3	2,7	3,2	4,2
512	+0,3	1,9	2,3	3,1
1 024	+0,3	1,3	1,6	2,0
2 048	+0,3	1,0	1,1	1,5
4 096	+0,3	0,7	0,8	1,0
8 192	+0,3	0,5	0,6	0,7
16 384	+0,3	0,3	0,4	0,5

**Tableau 10 (\$5,50/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,8	80,6	0,0	14,6	19,4	-88,7
<=22	9,8	75,6	0,0	14,6	24,4	-77,0
<=26	14,6	70,8	0,0	14,6	29,2	-65,7
<=30	19,7	65,7	0,1	14,5	34,2	-53,7
<=34	25,0	60,4	0,1	14,5	39,5	-41,4
<=38	29,7	55,7	0,1	14,5	44,2	-30,2
<=41	36,4	49,0	0,4	14,2	50,6	-14,3
<=45	41,4	43,9	0,5	14,1	55,6	-2,4
<=48	47,3	38,1	0,8	13,8	61,0	+11,6
<=52	53,4	32,0	1,1	13,5	66,9	+26,2
<=55	58,3	27,1	1,2	13,4	71,7	+37,8
<=58	62,7	22,7	1,6	13,0	75,7	+48,7
<=63	68,5	16,9	3,5	11,1	79,6	+64,5
<=65	71,1	14,3	3,8	10,9	82,0	+71,0
<=68	74,7	10,7	5,0	9,6	84,3	+80,7
<=72	78,5	6,9	6,2	8,4	86,9	+91,0
<=76	81,6	3,8	8,3	6,3	87,9	+90,2
<=82	84,2	1,2	10,9	3,7	87,9	+87,3
<=100	85,4	0,0	14,6	0,0	85,4	+82,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (\$5,50/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	100,0	5,7	Uniquement pauvres ciblés
<=22	9,8	100,0	11,5	Pauvre
<=26	14,6	100,0	17,1	Non pauvre
<=30	19,8	99,4	23,1	161,2:1
<=34	25,1	99,5	29,3	204,1:1
<=38	29,9	99,6	34,8	242,9:1
<=41	36,8	99,0	42,6	98,5:1
<=45	41,9	98,9	48,5	90,1:1
<=48	48,1	98,3	55,3	57,5:1
<=52	54,4	98,0	62,5	49,9:1
<=55	59,4	98,0	68,2	49,2:1
<=58	64,3	97,5	73,4	38,4:1
<=63	72,0	95,2	80,2	19,7:1
<=65	74,9	95,0	83,3	19,0:1
<=68	79,6	93,8	87,4	15,0:1
<=72	84,6	92,7	91,9	12,7:1
<=76	89,9	90,7	95,5	9,8:1
<=82	95,0	88,6	98,5	7,7:1
<=100	100,0	85,4	100,0	5,8:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de \$21,70/jour PPA 2011**

**Tableau 4 (\$21,70/jour PPA 2005) : *Scores* et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	100,0
19-22	100,0
23-26	100,0
27-30	100,0
31-34	100,0
35-38	100,0
39-41	100,0
42-45	100,0
46-48	100,0
49-52	100,0
53-55	100,0
56-58	99,6
59-63	99,4
64-65	99,4
66-68	99,4
69-72	99,4
73-76	99,4
77-82	99,0
83-100	98,0

**Tableau 6 (\$21,70/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	0,0	0,0	0,0	0,0
19-22	0,0	0,0	0,0	0,0
23-26	0,0	0,0	0,0	0,0
27-30	0,0	0,0	0,0	0,0
31-34	0,0	0,0	0,0	0,0
35-38	0,0	0,0	0,0	0,0
39-41	0,0	0,0	0,0	0,0
42-45	0,0	0,0	0,0	0,0
46-48	0,0	0,0	0,0	0,0
49-52	0,0	0,0	0,0	0,0
53-55	0,0	0,0	0,0	0,0
56-58	-0,4	0,2	0,2	0,2
59-63	-0,6	0,3	0,3	0,3
64-65	-0,6	0,3	0,3	0,3
66-68	-0,6	0,3	0,3	0,3
69-72	-0,6	0,3	0,3	0,3
73-76	0,0	0,3	0,4	0,5
77-82	-1,0	0,5	0,5	0,5
83-100	+1,2	0,9	1,1	1,4

**Tableau 7 (\$21,70/jour PPA 2005) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	-0,1	0,5	1,0	1,0
4	-0,1	0,4	0,4	6,1
8	-0,1	0,2	0,3	5,2
16	-0,1	0,2	1,5	2,7
32	-0,1	0,7	1,1	1,5
64	-0,1	0,6	0,7	1,1
128	-0,1	0,3	0,5	0,6
256	-0,1	0,3	0,3	0,4
512	-0,1	0,2	0,2	0,3
1 024	-0,1	0,1	0,2	0,2
2 048	-0,1	0,1	0,1	0,2
4 096	-0,1	0,1	0,1	0,1
8 192	-0,1	0,1	0,1	0,1
16 384	-0,1	0,0	0,0	0,1

**Tableau 10 (\$21,70/jour PPA 2005) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,8	94,9	0,0	0,3	5,1	-90,3
<=22	9,8	89,9	0,0	0,3	10,1	-80,3
<=26	14,6	85,1	0,0	0,3	14,9	-70,7
<=30	19,8	79,9	0,0	0,3	20,1	-60,2
<=34	25,1	74,6	0,0	0,3	25,4	-49,7
<=38	29,9	69,9	0,0	0,3	30,1	-40,1
<=41	36,8	63,0	0,0	0,3	37,0	-26,2
<=45	41,9	57,8	0,0	0,3	42,2	-16,0
<=48	48,1	51,7	0,0	0,3	48,3	-3,6
<=52	54,4	45,3	0,0	0,3	54,7	+9,1
<=55	59,4	40,3	0,0	0,3	59,7	+19,2
<=58	64,3	35,4	0,0	0,3	64,6	+29,0
<=63	72,0	27,8	0,0	0,3	72,2	+44,3
<=65	74,9	24,8	0,0	0,3	75,2	+50,2
<=68	79,6	20,1	0,0	0,3	79,9	+59,7
<=72	84,6	15,1	0,0	0,3	84,9	+69,7
<=76	89,9	9,9	0,1	0,2	90,1	+80,2
<=82	95,0	4,8	0,1	0,2	95,2	+90,5
<=100	99,7	0,0	0,3	0,0	99,7	+99,7

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (\$21,70/jour PPA 2005) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	100,0	4,8	Uniquement pauvres ciblés
<=22	9,8	100,0	9,8	Pauvre
<=26	14,6	100,0	14,7	Non pauvre
<=30	19,8	100,0	19,9	Togo
<=34	25,1	100,0	25,2	0,0
<=38	29,9	100,0	29,9	0,0
<=41	36,8	100,0	36,9	0,0
<=45	41,9	100,0	42,0	0,0
<=48	48,1	100,0	48,2	0,0
<=52	54,4	100,0	54,6	0,0
<=55	59,4	100,0	59,6	0,0
<=58	64,3	100,0	64,5	0,0
<=63	72,0	100,0	72,2	0,0
<=65	74,9	100,0	75,1	0,0
<=68	79,6	100,0	79,9	0,0
<=72	84,6	100,0	84,9	0,0
<=76	89,9	99,9	90,1	1 639,5:1
<=82	95,0	99,9	95,2	1 733,1:1
<=100	100,0	99,7	100,0	380,3:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de la moitié le plus pauvre  
en dessous de 100% du seuil national**

**Tableau 4 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	75,1
19-22	56,7
23-26	50,0
27-30	44,1
31-34	34,2
35-38	30,7
39-41	29,6
42-45	22,2
46-48	20,0
49-52	12,1
53-55	7,0
56-58	5,2
59-63	5,2
64-65	5,2
66-68	4,4
69-72	4,0
73-76	0,8
77-82	0,4
83-100	0,2

**Tableau 6 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+10,8	2,9	3,6	4,6
19-22	-16,3	9,4	9,7	10,1
23-26	-11,7	7,3	7,6	8,3
27-30	+13,8	2,6	2,9	4,1
31-34	-15,0	9,0	9,3	9,8
35-38	+8,8	2,4	2,9	3,9
39-41	+7,5	2,1	2,5	3,3
42-45	+5,6	2,3	2,7	3,9
46-48	+2,2	2,1	2,5	3,2
49-52	-4,9	3,5	3,6	4,0
53-55	-0,1	1,4	1,8	2,3
56-58	+5,2	0,0	0,0	0,0
59-63	+2,1	0,7	0,8	1,0
64-65	-1,1	1,9	2,4	3,1
66-68	-2,8	2,2	2,3	2,6
69-72	-2,1	1,7	1,9	2,1
73-76	+0,8	0,0	0,0	0,0
77-82	+0,4	0,0	0,0	0,0
83-100	+0,2	0,0	0,0	0,0

**Tableau 7 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		<u>Intervalle de confiance (+points de pourcentage)</u>		
<i>n</i>		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,2	63,9	70,3	85,3
4	+0,6	32,9	39,5	49,4
8	+0,1	23,0	28,0	35,8
16	+0,3	17,3	21,0	28,2
32	+0,2	12,7	16,0	21,5
64	+0,2	8,9	10,4	13,7
128	+0,2	6,2	7,6	9,6
256	+0,3	4,4	5,2	6,7
512	+0,2	3,2	3,8	4,8
1 024	+0,2	2,1	2,6	3,2
2 048	+0,2	1,5	1,8	2,3
4 096	+0,2	1,1	1,3	1,7
8 192	+0,2	0,8	1,0	1,2
16 384	+0,2	0,6	0,7	0,9

**Tableau 10 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) :**  
**Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de**  
**« Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de**  
**validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	2,8	17,7	2,0	77,4	80,3	-62,6
<=22	6,2	14,4	3,6	75,8	82,0	-22,2
<=26	8,9	11,6	5,7	73,7	82,7	+14,5
<=30	10,7	9,8	9,1	70,3	81,0	+48,7
<=34	12,9	7,7	12,2	67,2	80,1	+40,5
<=38	13,9	6,6	15,9	63,5	77,4	+22,6
<=41	15,7	4,9	21,1	58,3	74,0	-2,7
<=45	16,5	4,0	25,4	54,1	70,6	-23,4
<=48	17,8	2,8	30,3	49,2	67,0	-47,2
<=52	18,9	1,6	35,5	43,9	62,9	-72,6
<=55	19,4	1,2	40,0	39,4	58,8	-94,7
<=58	19,4	1,2	44,9	34,5	53,9	-118,4
<=63	19,7	0,8	52,2	27,2	46,9	-154,0
<=65	19,9	0,6	55,0	24,5	44,4	-167,3
<=68	20,3	0,3	59,4	20,1	40,3	-188,8
<=72	20,6	0,0	64,1	15,4	35,9	-211,5
<=76	20,6	0,0	69,3	10,1	30,7	-237,2
<=82	20,6	0,0	74,5	5,0	25,5	-262,1
<=100	20,6	0,0	79,4	0,0	20,6	-286,2

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (Seuil de la moitié le plus pauvre en dessous de 100% du seuil national) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	58,9	13,8	1,4:1
<=22	9,8	63,2	30,1	1,7:1
<=26	14,6	61,0	43,4	1,6:1
<=30	19,8	54,0	52,2	1,2:1
<=34	25,1	51,3	62,6	1,1:1
<=38	29,9	46,7	67,7	0,9:1
<=41	36,8	42,6	76,1	0,7:1
<=45	41,9	39,5	80,4	0,7:1
<=48	48,1	37,0	86,6	0,6:1
<=52	54,4	34,8	92,0	0,5:1
<=55	59,4	32,6	94,3	0,5:1
<=58	64,3	30,1	94,3	0,4:1
<=63	72,0	27,4	95,9	0,4:1
<=65	74,9	26,6	96,9	0,4:1
<=68	79,6	25,4	98,5	0,3:1
<=72	84,6	24,3	100,0	0,3:1
<=76	89,9	22,9	100,0	0,3:1
<=82	95,0	21,6	100,0	0,3:1
<=100	100,0	20,6	100,0	0,3:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté du premier quintile  
(20<sup>ème</sup> percentile)**

**Tableau 4 (Seuil du premier quintile (20<sup>ème</sup> percentile)) :**  
**Scores et les probabilités de pauvreté estimées**  
**correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	64,9
19-22	45,8
23-26	40,8
27-30	26,8
31-34	24,2
35-38	20,0
39-41	15,1
42-45	12,5
46-48	12,0
49-52	8,5
53-55	4,4
56-58	2,8
59-63	2,7
64-65	2,6
66-68	2,6
69-72	2,6
73-76	0,7
77-82	0,4
83-100	0,2

**Tableau 6 (Seuil du premier quintile (20<sup>ème</sup> percentile)) :**  
**Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+7,6	3,0	3,7	4,7
19-22	-14,5	8,6	9,0	9,3
23-26	-6,2	4,6	5,1	5,6
27-30	+4,8	2,3	2,8	3,5
31-34	-17,4	10,3	10,5	11,0
35-38	+6,4	2,1	2,6	3,4
39-41	+2,6	1,6	1,9	2,8
42-45	-1,8	2,3	2,7	3,6
46-48	-2,9	2,4	2,6	3,1
49-52	-0,1	1,6	1,9	2,6
53-55	-2,0	1,7	1,9	2,3
56-58	+2,8	0,0	0,0	0,0
59-63	-0,4	0,7	0,8	1,0
64-65	-0,4	1,3	1,5	2,0
66-68	+0,9	0,7	0,9	1,1
69-72	-3,5	2,4	2,6	2,8
73-76	+0,7	0,0	0,0	0,0
77-82	+0,4	0,0	0,0	0,0
83-100	+0,2	0,0	0,0	0,0

**Tableau 7 (Seuil du premier quintile (20<sup>ème</sup> percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
1	+0,1	58,3	66,7	78,2
4	-0,6	31,8	38,2	45,8
8	-0,9	23,3	26,7	35,9
16	-1,0	16,2	19,8	25,5
32	-1,2	12,5	14,2	19,8
64	-1,2	8,6	10,2	12,7
128	-1,4	5,8	7,0	8,8
256	-1,3	4,3	4,9	6,3
512	-1,4	3,0	3,6	4,8
1 024	-1,4	2,0	2,4	3,1
2 048	-1,4	1,5	1,7	2,3
4 096	-1,4	1,0	1,2	1,6
8 192	-1,4	0,7	0,9	1,1
16 384	-1,4	0,5	0,6	0,8

**Tableau 10 (Seuil du premier quintile (20<sup>ème</sup> percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	2,6	12,7	2,3	82,5	85,1	-51,4
<=22	5,3	9,9	4,5	80,3	85,7	-0,4
<=26	7,2	8,0	7,4	77,4	84,6	+43,7
<=30	8,5	6,8	11,4	73,4	81,9	+25,2
<=34	10,2	5,0	14,9	69,9	80,1	+2,0
<=38	10,8	4,5	19,1	65,7	76,5	-25,5
<=41	11,7	3,5	25,0	59,8	71,5	-64,6
<=45	12,4	2,8	29,5	55,3	67,6	-94,1
<=48	13,5	1,7	34,6	50,2	63,6	-127,5
<=52	14,0	1,2	40,4	44,4	58,4	-165,6
<=55	14,4	0,8	45,1	39,7	54,1	-196,1
<=58	14,4	0,8	49,9	34,9	49,2	-228,2
<=63	14,7	0,5	57,3	27,5	42,3	-276,3
<=65	14,8	0,4	60,1	24,7	39,5	-294,9
<=68	14,9	0,3	64,7	20,1	35,0	-325,5
<=72	15,2	0,0	69,4	15,4	30,6	-356,3
<=76	15,2	0,0	74,7	10,1	25,3	-391,0
<=82	15,2	0,0	79,8	5,0	20,2	-424,7
<=100	15,2	0,0	84,8	0,0	15,2	-457,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (Seuil du premier quintile (20<sup>ème</sup> percentile)) :**

**Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	52,9	16,8	1,1:1
<=22	9,8	54,4	35,1	1,2:1
<=26	14,6	49,5	47,6	1,0:1
<=30	19,8	42,6	55,6	0,7:1
<=34	25,1	40,6	67,0	0,7:1
<=38	29,9	36,1	70,7	0,6:1
<=41	36,8	31,9	77,2	0,5:1
<=45	41,9	29,5	81,4	0,4:1
<=48	48,1	28,0	88,5	0,4:1
<=52	54,4	25,7	92,1	0,3:1
<=55	59,4	24,2	94,5	0,3:1
<=58	64,3	22,4	94,5	0,3:1
<=63	72,0	20,5	96,8	0,3:1
<=65	74,9	19,8	97,4	0,2:1
<=68	79,6	18,7	98,0	0,2:1
<=72	84,6	18,0	100,0	0,2:1
<=76	89,9	16,9	100,0	0,2:1
<=82	95,0	16,0	100,0	0,2:1
<=100	100,0	15,2	100,0	0,2:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté du deuxième quintile  
(40<sup>ème</sup> percentile)**

**Tableau 4 (Seuil du deuxième quintile (40<sup>ème</sup> percentile)) :**  
**Scores et les probabilités de pauvreté estimées**  
**correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	77,2
19-22	69,9
23-26	69,1
27-30	57,8
31-34	53,2
35-38	46,7
39-41	44,8
42-45	37,3
46-48	29,5
49-52	27,7
53-55	23,5
56-58	12,9
59-63	12,9
64-65	12,9
66-68	7,7
69-72	4,7
73-76	3,4
77-82	1,5
83-100	0,7

**Tableau 6 (Seuil du deuxième quintile (40<sup>ème</sup> percentile)) :**  
**Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	-0,8	2,5	3,1	4,1
19-22	-13,6	7,7	7,9	8,4
23-26	-11,2	6,7	7,0	7,2
27-30	+17,0	2,8	3,4	4,2
31-34	-5,7	4,3	4,5	4,9
35-38	-20,2	11,6	11,9	12,3
39-41	+10,6	2,4	2,8	3,8
42-45	+11,2	2,7	3,3	4,0
46-48	-2,4	2,6	3,2	4,1
49-52	+5,6	2,2	2,6	3,5
53-55	-0,2	2,7	3,3	4,0
56-58	+3,7	2,0	2,3	3,0
59-63	-1,7	1,6	1,9	2,4
64-65	+4,9	2,1	2,6	3,5
66-68	-4,5	3,2	3,4	3,8
69-72	-2,4	1,9	2,1	2,3
73-76	+3,4	0,0	0,0	0,0
77-82	+1,5	0,0	0,0	0,0
83-100	+0,7	0,0	0,0	0,0

**Tableau 7 (Seuil du deuxième quintile (40<sup>ème</sup> percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,6	64,2	73,0	84,7
4	-1,3	35,5	42,0	52,9
8	-1,2	24,6	28,6	36,8
16	-0,8	18,1	21,8	26,1
32	-0,7	13,2	15,6	19,8
64	-0,5	9,1	11,0	14,4
128	-0,5	6,6	7,9	10,4
256	-0,4	4,8	5,9	7,4
512	-0,4	3,4	4,1	5,2
1 024	-0,4	2,4	2,7	3,5
2 048	-0,4	1,6	2,0	2,6
4 096	-0,3	1,2	1,4	1,9
8 192	-0,3	0,8	1,0	1,3
16 384	-0,3	0,6	0,7	0,9

**Tableau 10 (Seuil du deuxième quintile (40<sup>ème</sup> percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	3,6	27,8	1,2	67,3	71,0	-73,1
<=22	7,6	23,8	2,2	66,3	73,9	-44,6
<=26	11,3	20,1	3,3	65,3	76,6	-17,4
<=30	13,8	17,7	6,1	62,5	76,2	+6,8
<=34	16,5	15,0	8,6	59,9	76,4	+32,2
<=38	19,3	12,2	10,6	58,0	77,2	+56,2
<=41	22,2	9,3	14,6	53,9	76,1	+53,5
<=45	23,6	7,9	18,3	50,2	73,8	+41,7
<=48	25,8	5,7	22,3	46,3	72,1	+29,1
<=52	27,4	4,0	27,0	41,5	69,0	+14,1
<=55	28,6	2,8	30,8	37,7	66,4	+2,0
<=58	29,0	2,5	35,3	33,2	62,2	-12,3
<=63	30,2	1,2	41,7	26,8	57,1	-32,7
<=65	30,5	0,9	44,4	24,2	54,7	-41,1
<=68	31,1	0,4	48,6	20,0	51,1	-54,4
<=72	31,5	0,0	53,2	15,4	46,8	-69,1
<=76	31,5	0,0	58,5	10,1	41,5	-85,9
<=82	31,5	0,0	63,6	5,0	36,4	-102,2
<=100	31,5	0,0	68,5	0,0	31,5	-117,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (Seuil du deuxième quintile (40<sup>ème</sup> percentile)) :**

**Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	75,1	11,6	3,0:1
<=22	9,8	77,5	24,2	3,4:1
<=26	14,6	77,6	36,1	3,5:1
<=30	19,8	69,3	43,7	2,3:1
<=34	25,1	65,6	52,4	1,9:1
<=38	29,9	64,6	61,3	1,8:1
<=41	36,8	60,3	70,5	1,5:1
<=45	41,9	56,2	74,9	1,3:1
<=48	48,1	53,6	82,0	1,2:1
<=52	54,4	50,4	87,2	1,0:1
<=55	59,4	48,2	91,0	0,9:1
<=58	64,3	45,1	92,2	0,8:1
<=63	72,0	42,0	96,2	0,7:1
<=65	74,9	40,7	97,0	0,7:1
<=68	79,6	39,0	98,8	0,6:1
<=72	84,6	37,2	100,0	0,6:1
<=76	89,9	35,0	100,0	0,5:1
<=82	95,0	33,1	100,0	0,5:1
<=100	100,0	31,5	100,0	0,5:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté de la médiane  
(50<sup>ème</sup> percentile)**

**Tableau 4 (Seuil de la médiane (50<sup>ème</sup> percentile)) : Scores et les probabilités de pauvreté estimées correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	93,9
19-22	83,1
23-26	77,7
27-30	72,1
31-34	57,3
35-38	57,3
39-41	56,0
42-45	50,4
46-48	42,1
49-52	38,2
53-55	33,7
56-58	21,1
59-63	20,6
64-65	20,6
66-68	15,0
69-72	12,4
73-76	6,6
77-82	4,3
83-100	1,4

**Tableau 6 (Seuil de la médiane (50<sup>ème</sup> percentile)) : Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+5,7	1,8	2,1	2,8
19-22	-3,0	2,4	2,5	2,9
23-26	-8,6	5,3	5,4	5,9
27-30	-3,4	2,9	3,1	3,9
31-34	-8,5	5,6	5,8	6,3
35-38	-27,9	14,9	15,1	15,5
39-41	-6,8	4,6	4,8	5,3
42-45	+13,6	2,9	3,6	4,5
46-48	+4,3	2,6	3,1	4,4
49-52	+9,7	2,5	3,1	4,2
53-55	-0,3	3,0	3,6	4,7
56-58	+7,8	2,2	2,6	3,4
59-63	+0,7	1,8	2,1	2,8
64-65	+8,3	2,6	3,0	4,0
66-68	-6,1	4,4	4,6	5,1
69-72	-2,7	2,6	2,8	3,6
73-76	+4,3	0,9	1,1	1,4
77-82	+2,0	0,9	1,0	1,3
83-100	+1,4	0,0	0,0	0,0

**Tableau 7 (Seuil de la médiane (50<sup>ème</sup> percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon <i>n</i>	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,9	61,8	78,6	93,7
4	-1,6	34,4	41,6	53,7
8	-1,5	24,7	30,5	37,4
16	-1,0	18,7	22,2	29,4
32	-1,3	13,0	15,7	19,4
64	-1,4	9,2	11,0	14,5
128	-1,5	6,4	7,7	10,3
256	-1,4	4,6	5,4	7,1
512	-1,5	3,4	4,0	5,4
1 024	-1,5	2,3	2,7	3,6
2 048	-1,5	1,6	1,9	2,5
4 096	-1,5	1,2	1,3	1,8
8 192	-1,4	0,8	1,0	1,2
16 384	-1,5	0,6	0,7	0,8

**Tableau 10 (Seuil de la médiane (50<sup>ème</sup> percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,1	36,4	0,7	58,8	62,9	-77,8
<=22	8,3	32,2	1,5	57,9	66,2	-55,4
<=26	12,3	28,2	2,3	57,2	69,5	-33,5
<=30	16,1	24,4	3,8	55,7	71,8	-11,3
<=34	19,2	21,3	5,9	53,6	72,8	+9,4
<=38	23,1	17,4	6,8	52,7	75,8	+30,7
<=41	27,3	13,2	9,5	50,0	77,3	+58,2
<=45	29,5	11,0	12,4	47,1	76,6	+69,4
<=48	32,3	8,2	15,8	43,7	76,0	+61,0
<=52	34,3	6,2	20,1	39,4	73,7	+50,4
<=55	36,1	4,4	23,4	36,1	72,2	+42,3
<=58	36,8	3,7	27,5	31,9	68,7	+32,0
<=63	38,4	2,1	33,6	25,9	64,3	+17,1
<=65	38,8	1,7	36,1	23,4	62,2	+10,9
<=68	39,6	0,9	40,0	19,5	59,1	+1,2
<=72	40,3	0,2	44,3	15,2	55,4	-9,5
<=76	40,4	0,1	49,5	10,0	50,4	-22,2
<=82	40,5	0,0	54,5	5,0	45,5	-34,6
<=100	40,5	0,0	59,5	0,0	40,5	-46,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (Seuil de la médiane (50<sup>ème</sup> percentile)) : Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	85,5	10,2	5,9:1
<=22	9,8	84,2	20,4	5,3:1
<=26	14,6	84,3	30,4	5,4:1
<=30	19,8	81,1	39,7	4,3:1
<=34	25,1	76,6	47,4	3,3:1
<=38	29,9	77,4	57,0	3,4:1
<=41	36,8	74,3	67,4	2,9:1
<=45	41,9	70,4	72,8	2,4:1
<=48	48,1	67,1	79,7	2,0:1
<=52	54,4	63,1	84,7	1,7:1
<=55	59,4	60,7	89,1	1,5:1
<=58	64,3	57,2	90,8	1,3:1
<=63	72,0	53,4	94,8	1,1:1
<=65	74,9	51,8	95,8	1,1:1
<=68	79,6	49,7	97,8	1,0:1
<=72	84,6	47,6	99,5	0,9:1
<=76	89,9	44,9	99,7	0,8:1
<=82	95,0	42,6	100,0	0,7:1
<=100	100,0	40,5	100,0	0,7:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté du troisième quintile  
(60<sup>ème</sup> percentile)**

**Tableau 4 (Seuil du troisième quintile (60<sup>ème</sup> percentile)) :**  
**Scores et les probabilités de pauvreté estimées**  
**correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	95,3
19-22	85,7
23-26	81,5
27-30	80,6
31-34	74,8
35-38	73,9
39-41	69,0
42-45	64,2
46-48	55,8
49-52	50,6
53-55	48,9
56-58	34,0
59-63	31,5
64-65	31,5
66-68	21,3
69-72	16,6
73-76	15,1
77-82	9,9
83-100	1,5

**Tableau 6 (Seuil du troisième quintile (60<sup>ème</sup> percentile)) :**  
**Les écarts (moyens entre les probabilités de pauvreté estimées et les réelles en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+0,5	1,2	1,4	1,8
19-22	-4,4	3,0	3,1	3,4
23-26	-4,8	3,4	3,5	3,9
27-30	0,0	2,2	2,5	3,4
31-34	-4,0	3,1	3,3	3,6
35-38	-18,5	9,9	10,1	10,4
39-41	+0,5	2,3	2,8	3,6
42-45	+5,7	3,1	3,6	4,8
46-48	-10,7	6,6	6,9	7,3
49-52	+13,5	2,7	3,3	4,3
53-55	-0,6	2,9	3,6	4,6
56-58	+4,4	2,8	3,4	4,7
59-63	-2,9	2,6	2,7	3,6
64-65	+11,5	3,2	3,7	4,5
66-68	-9,1	6,1	6,4	7,1
69-72	-4,1	3,3	3,5	4,0
73-76	+10,4	1,2	1,4	1,7
77-82	+3,8	1,4	1,6	2,1
83-100	+1,5	0,0	0,0	0,0

**Tableau 7 (Seuil du troisième quintile (60<sup>ème</sup> percentile)) : Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts**

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,7	71,4	79,6	87,9
4	-1,3	35,0	41,7	52,9
8	-0,8	24,6	28,6	38,4
16	-0,7	17,8	20,9	27,2
32	-1,1	12,2	14,3	18,7
64	-1,2	8,8	10,3	13,7
128	-1,2	6,3	7,5	10,1
256	-1,1	4,5	5,2	7,2
512	-1,1	3,3	3,8	5,3
1 024	-1,1	2,2	2,7	3,5
2 048	-1,1	1,6	1,9	2,4
4 096	-1,1	1,1	1,3	1,7
8 192	-1,1	0,8	1,0	1,3
16 384	-1,1	0,5	0,7	0,9

**Tableau 10 (Seuil du troisième quintile (60<sup>ème</sup> percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,6	45,5	0,3	49,6	54,2	-81,2
<=22	9,0	41,1	0,9	49,0	58,0	-62,5
<=26	13,0	37,1	1,6	48,3	61,3	-44,7
<=30	17,0	33,1	2,9	47,1	64,1	-26,3
<=34	20,9	29,2	4,3	45,7	66,6	-8,1
<=38	25,2	24,9	4,7	45,2	70,3	+10,0
<=41	30,0	20,1	6,9	43,0	73,0	+33,4
<=45	33,2	16,9	8,6	41,3	74,5	+49,8
<=48	37,2	12,9	10,8	39,1	76,3	+70,1
<=52	40,0	10,1	14,4	35,5	75,5	+71,3
<=55	42,4	7,7	17,0	32,9	75,3	+66,1
<=58	43,9	6,2	20,3	29,6	73,5	+59,4
<=63	46,7	3,4	25,3	24,6	71,3	+49,5
<=65	47,3	2,8	27,6	22,3	69,6	+44,9
<=68	48,5	1,6	31,2	18,8	67,2	+37,8
<=72	49,5	0,6	35,1	14,8	64,3	+29,9
<=76	49,8	0,3	40,1	9,8	59,6	+19,9
<=82	50,1	0,0	44,9	5,0	55,1	+10,3
<=100	50,1	0,0	49,9	0,0	50,1	+0,3

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (Seuil du troisième quintile (60<sup>ème</sup> percentile)) :**

**Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	94,1	9,1	16,0:1
<=22	9,8	91,1	17,9	10,3:1
<=26	14,7	88,9	26,0	8,0:1
<=30	19,9	85,6	34,0	5,9:1
<=34	25,1	83,1	41,7	4,9:1
<=38	29,9	84,1	50,3	5,3:1
<=41	36,8	81,3	59,8	4,4:1
<=45	41,8	79,4	66,3	3,9:1
<=48	48,0	77,5	74,2	3,4:1
<=52	54,3	73,5	79,8	2,8:1
<=55	59,4	71,4	84,6	2,5:1
<=58	64,2	68,4	87,7	2,2:1
<=63	71,9	64,9	93,2	1,8:1
<=65	74,8	63,2	94,4	1,7:1
<=68	79,6	60,9	96,8	1,6:1
<=72	84,6	58,5	98,8	1,4:1
<=76	89,9	55,4	99,4	1,2:1
<=82	95,0	52,7	100,0	1,1:1
<=100	100,0	50,1	100,0	1,0:1

**Les tableaux relatifs  
au seuil de pauvreté du quatrième quintile  
(80<sup>ème</sup> percentile)**

**Tableau 4 (Seuil du quatrième quintile (80<sup>ème</sup> percentile)) :  
*Scores* et les probabilités de pauvreté estimées  
correspondants**

Score	Probabilité que le ménage ait de dépenses de consommation en dessous du seuil de pauvreté
0-18	99,2
19-22	92,7
23-26	89,6
27-30	89,6
31-34	89,6
35-38	89,2
39-41	88,3
42-45	86,4
46-48	86,1
49-52	80,5
53-55	77,2
56-58	66,6
59-63	61,8
64-65	61,8
66-68	61,8
69-72	36,5
73-76	35,8
77-82	32,3
83-100	8,4

**Tableau 6 (Seuil du quatrième quintile (80<sup>ème</sup> percentile))  
: Les écarts (moyens entre les probabilités de  
pauvreté estimées et les réelles en appliquant la  
grille à l'échantillon de validation avec 1 000  
échantillons type *bootstrap* avec  $n = 16\ 384$ ) et leur  
intervalle de confiance**

Score	Ecart	Ecart entre valeur estimée et réelle		
		Intervalle de confiance ( $\pm$ points de pourcentage)		
		90 pour cent	95 pour cent	99 pour cent
0-18	+0,6	0,5	0,6	0,8
19-22	-0,5	1,3	1,6	2,2
23-26	-10,4	5,2	5,2	5,2
27-30	-1,8	1,6	1,8	2,4
31-34	-5,5	3,3	3,4	3,6
35-38	-9,6	5,0	5,1	5,1
39-41	+0,7	1,8	2,0	2,8
42-45	-10,9	5,8	5,8	6,0
46-48	+2,9	2,1	2,4	3,2
49-52	+23,2	2,9	3,4	4,4
53-55	-12,4	7,0	7,2	7,5
56-58	-11,3	6,8	7,0	7,4
59-63	+1,1	2,5	3,0	4,0
64-65	-2,5	3,8	4,5	6,1
66-68	+5,4	3,1	3,6	4,6
69-72	-14,7	8,8	9,2	9,7
73-76	+23,7	1,7	2,1	2,9
77-82	+5,6	2,7	3,2	3,9
83-100	-0,7	2,0	2,4	3,1

**Tableau 7 (Seuil du quatrième quintile (80<sup>ème</sup> percentile)) :**

Les écarts (moyens entre des taux de pauvreté estimés et les réelles des groupes des ménages en un instant du temps selon la taille des échantillons en appliquant la grille à l'échantillon de validation avec 1 000 échantillons type *bootstrap*) et la précision des écarts

Taille de l'échantillon	Ecart entre valeur estimée et réelle			
	Ecart	Intervalle de confiance (+points de pourcentage)		
<i>n</i>			90 pour cent	95 pour cent
1	-0,2	72,0	76,3	86,2
4	-0,6	30,8	37,3	48,5
8	0,0	21,4	24,8	32,5
16	-0,1	14,9	17,4	22,3
32	-0,4	10,4	12,6	16,4
64	-0,5	7,4	8,6	11,1
128	-0,6	5,4	6,3	7,9
256	-0,6	3,8	4,5	5,6
512	-0,6	2,8	3,2	4,4
1 024	-0,7	1,8	2,2	2,8
2 048	-0,6	1,3	1,6	2,0
4 096	-0,6	1,0	1,2	1,5
8 192	-0,6	0,7	0,8	1,0
16 384	-0,6	0,5	0,6	0,7

**Tableau 10 (Seuil du quatrième quintile (80<sup>ème</sup> percentile)) : Pourcentage de ménages par statut de ciblage et par *score*, accompagné de « Précision totale » et BPAC, obtenus en appliquant la grille à l'échantillon de validation**

Point de coupure	Inclusion: Pauvre judicieusement ciblé	Défaut de couverture: Pauvre par erreur non ciblé	Fuite: Non pauvre par erreur ciblé	Exclusion: Non pauvre judicieusement non ciblé	Taux de succès Inclusion + Exclusion	BPAC Voir texte
<=18	4,7	65,6	0,1	29,5	34,3	-86,4
<=22	9,3	61,1	0,5	29,1	38,4	-72,8
<=26	14,1	56,2	0,5	29,1	43,2	-59,1
<=30	18,8	51,5	1,1	28,6	47,4	-45,0
<=34	23,7	46,6	1,4	28,2	52,0	-30,5
<=38	28,4	42,0	1,5	28,1	56,5	-17,2
<=41	34,6	35,7	2,2	27,4	62,1	+1,6
<=45	39,5	30,8	2,5	27,2	66,7	+15,8
<=48	44,6	25,7	3,4	26,3	70,9	+31,6
<=52	48,9	21,5	5,5	24,2	73,1	+46,7
<=55	53,2	17,1	6,2	23,5	76,7	+60,0
<=58	56,7	13,6	7,5	22,1	78,8	+72,0
<=63	61,2	9,1	10,7	18,9	80,1	+84,8
<=65	63,0	7,4	11,9	17,8	80,8	+83,1
<=68	65,4	4,9	14,2	15,4	80,9	+79,8
<=72	68,0	2,3	16,6	13,1	81,1	+76,4
<=76	68,8	1,5	21,1	8,6	77,4	+70,1
<=82	70,1	0,3	25,0	4,7	74,7	+64,5
<=100	70,4	0,0	29,6	0,0	70,4	+57,9

Inclusion, défaut de couverture, fuite, et exclusion normalisés à 100.

**Tableau 11 (Seuil du quatrième quintile (80<sup>ème</sup> percentile)) :**

**Pourcentage des ménages ciblés, pourcentage de ménages ciblés qui sont pauvres, pourcentage des ménages pauvres qui sont ciblés, et nombre des ménages pauvres ciblés pour chaque ménage non pauvre ciblé, en appliquant la grille à l'échantillon de validation de 2015**

<b>Point de coupure</b>	<b>% ménages ciblés</b>	<b>% ciblés qui sont pauvres</b>	<b>% pauvres qui sont ciblés</b>	<b>Ménages pauvres ciblés par ménage non pauvre ciblé</b>
<=18	4,8	97,8	6,7	45,1:1
<=22	9,8	94,6	13,2	17,6:1
<=26	14,6	96,4	20,1	26,7:1
<=30	19,9	94,6	26,7	17,7:1
<=34	25,1	94,4	33,7	16,9:1
<=38	29,9	95,0	40,3	18,8:1
<=41	36,8	94,0	49,2	15,7:1
<=45	42,0	94,1	56,2	16,1:1
<=48	48,0	92,9	63,4	13,1:1
<=52	54,4	89,9	69,5	8,9:1
<=55	59,4	89,6	75,6	8,6:1
<=58	64,3	88,3	80,6	7,5:1
<=63	71,9	85,1	87,0	5,7:1
<=65	74,9	84,1	89,5	5,3:1
<=68	79,6	82,2	93,0	4,6:1
<=72	84,6	80,4	96,7	4,1:1
<=76	89,9	76,6	97,8	3,3:1
<=82	95,0	73,7	99,6	2,8:1
<=100	100,0	70,4	100,0	2,4:1